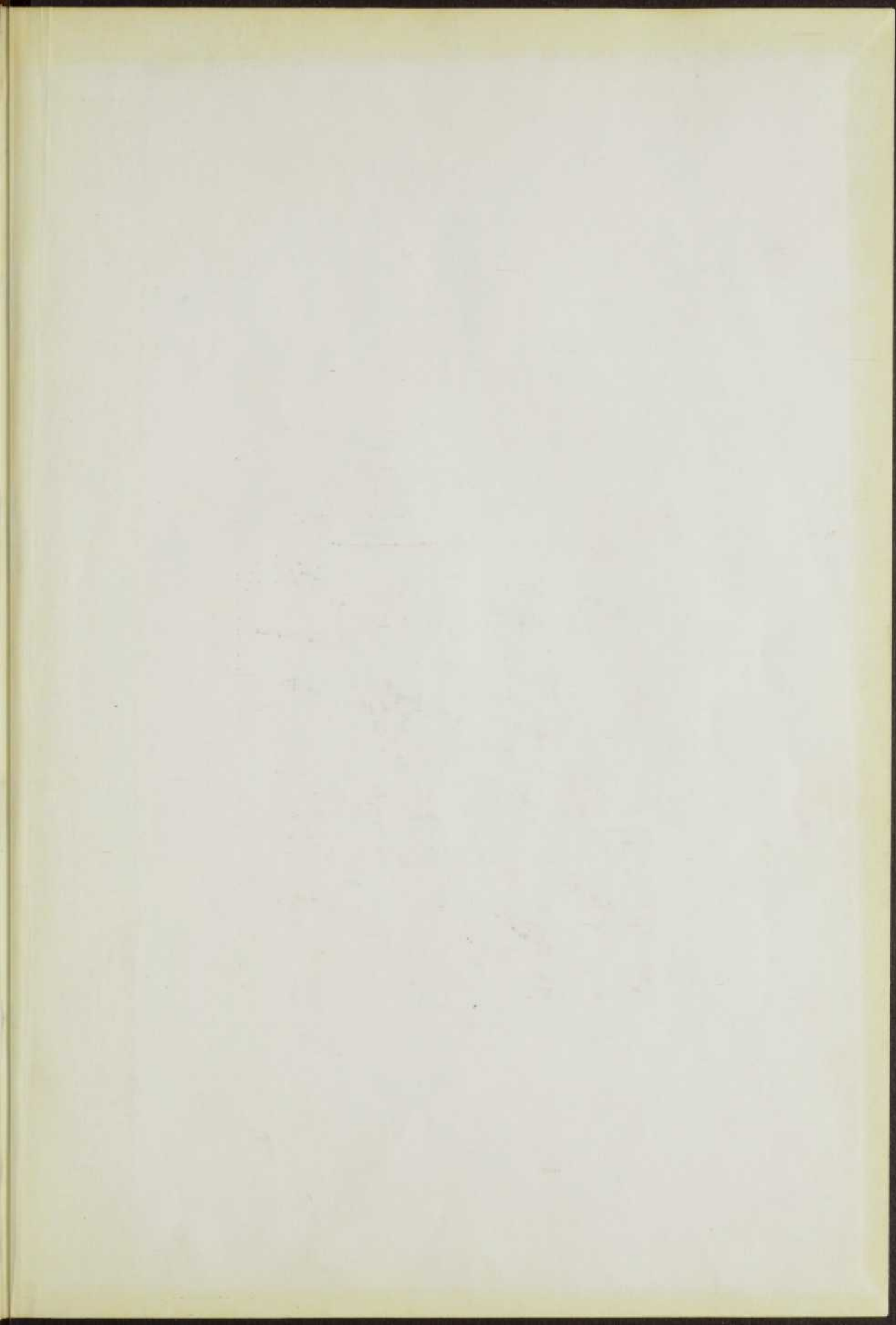


11401



V.3

RELIURE
PREFONTAINE INC.
PREFONTAINE
THIBAUD



Cable

E

Cahiers de l'Institut d'Histoire
UNIVERSITÉ LAVAL

publiés sous la direction de
MARCEL TRUDEL

3

Économie et Société
en
Nouvelle-France

par

Jean Hamelin



LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL

1960

INSTITUT D'HISTOIRE

CORPS PROFESSORAL

Histoire du Canada

Marcel Trudel, D. ès L., professeur titulaire, directeur de l'Institut
Jean-Charles Bonenfant, LL. L., chargé de cours
Jean Hamelin, L. ès L., chargé de cours, secrétaire intérimaire de l'Institut
Fernand Ouellet, L. ès L., chargé de cours

Histoire contemporaine

Richard Pattee, D. ès L., professeur titulaire
Robert Sylvain, é.c., D. ès L., chargé de cours
André Labarrère, L. ès L., Dipl. É. S., chargé de cours

Histoire moderne

Claude Galarneau, L. ès L., Dipl. É. S., professeur agrégé, secrétaire de l'Institut

Histoire du moyen âge

Gaston Dulong, L. ès L., professeur agrégé
Roland Sanfaçon, L. ès L., Dipl. É. S., chargé de cours

Histoire de l'antiquité

Jean Bernier, L. ès L., professeur titulaire

Folklore

Luc Lacourcière, L. ès L., professeur titulaire

Archivistique

Antoine Roy, D. ès L., chargé de cours

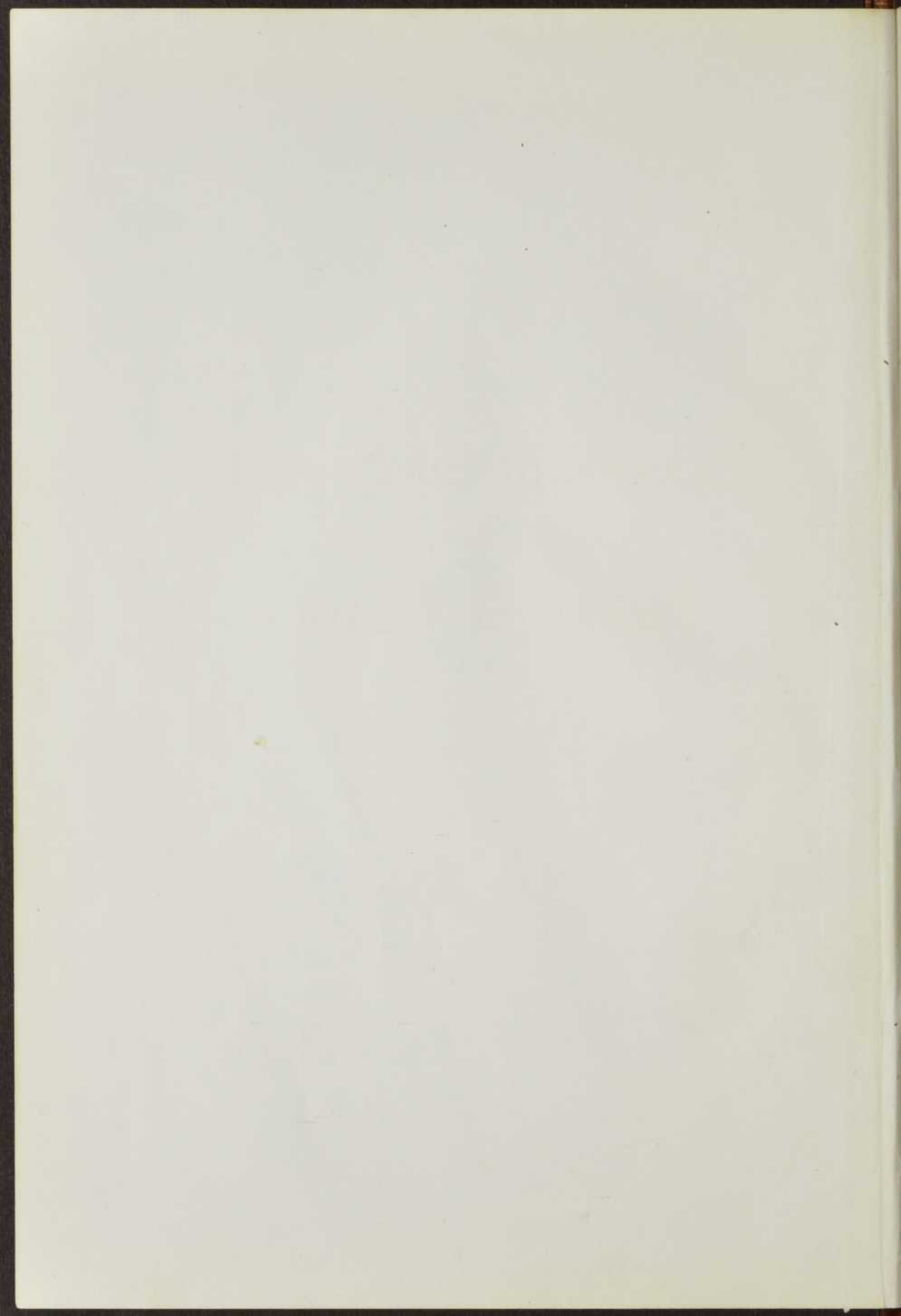
Les Cahiers de l'Institut d'Histoire

sont publiés sous la direction de M. Marcel Trudel et paraissent au rythme de deux par année: l'un au printemps, l'autre à l'automne

Un **Comité de Lecture**, composé de trois professeurs que désigne le Bureau de Direction de l'Institut, est chargé d'examiner les manuscrits qui auront été présentés au Directeur en vue de la publication

L'administration des **Cahiers** est assurée par les Presses Universitaires Laval

Chaque **Cahier** n'engage que la seule responsabilité de son auteur



Économie et Société

en

Nouvelle-France

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Jean Hamelin, L. ès L.

professeur à l'Institut
d'Histoire de Laval,
membre du Centre de Recherches
Historiques de Québec

L'élaboration et la publication de ce travail ont été rendues possibles
grâce à des fonds spéciaux fournis par

LE CONSEIL CANADIEN DES RECHERCHES EN SCIENCES SOCIALES,

LE CONSEIL DES HUMANITÉS DU CANADA,

LE MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC,

L'UNIVERSITÉ LAVAL,

LE SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE.

Thèse présentée à l'*École Pratique des Hautes Études* à Paris.

AVANT-PROPOS

LA présente étude est un mémoire que nous avons préparé à l'École Pratique des Hautes Études de Paris, à l'exception de quelques pages que nous avons retranchées ou remaniées.

Notre premier mouvement avait été de limiter notre sujet aux Gens de métier. Cependant, la présence de professeurs qui nous initiaient à de nouvelles techniques de recherches nous a amené à élargir le champ de nos préoccupations. C'est donc moins le développement continu de l'analyse d'une question que nous présentons à nos lecteurs qu'une collection d'hypothèses et de points d'interrogation que nous avons réunie sous le titre Économie et Société en Nouvelle-France. Heureux serions-nous si, dans quelques années, l'effort conjugué des chercheurs apportait des éléments de solution à tous ces problèmes.

Nous exprimons notre plus vive gratitude à M. Claude de Bonnault qui a mis à notre disposition sa parfaite connaissance des archives coloniales à Paris; au Dr Marcel Trudel qui nous a fait parvenir des lettres chargées de conseils, de références bibliographiques et d'indications de toutes sortes; à M. Charles Morazé qui a eu l'obligeance de nous guider tout au long de nos recherches; à Messieurs Fernand Ouellet et André Vachon qui ont relu notre manuscrit; à Messieurs Jacques Letarte et Pierre Houde qui ont remanié nos cartes.

J. H.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	5
Table des matières.....	7
Bibliographie.....	9
Table des cartes et des graphiques.....	12
Table des sigles.....	13
Notes de méthodologie.....	13

INTRODUCTION: *L'Évolution économique de la Nouvelle-France*

La colonie en 1672.....	22
La colonie en 1700.....	25
La colonie en 1719.....	27
La colonie en 1740.....	30
La colonie à la veille de la Guerre de Sept ans.....	34

PREMIÈRE PARTIE: *Monnaie, capitaux, revenus*

CHAPITRE PREMIER: *Le Système monétaire*

Le système du troc.....	37
Le problème monétaire de la colonie.....	38
Première expérience de la monnaie de cartes.....	40
Conséquences et liquidation d'un échec.....	42
Deuxième expérience de la monnaie de cartes.....	43
Nouvel échec de la monnaie de cartes.....	45

CHAPITRE II: *Le Rôle du castor dans l'accumulation des capitaux*

Les variations des modalités du commerce des pelleteries.....	48
Les bénéficiaires du commerce du castor.....	51
La répartition des revenus du commerce du castor et ses incidences économiques et sociales.....	56

CHAPITRE III: *Le Blé, fondement du niveau de vie*

Le commerce du blé.....	58
Sources et contrôle de la courbe du blé.....	59
Les mouvements de longue durée.....	62
La réglementation du commerce du blé.....	62
Les crises et le chômage.....	64
Le mouvement des prix du blé et ses conséquences sociales.....	65

DEUXIÈME PARTIE: *Les Gens de métiers*

CHAPITRE PREMIER: *Les Gens de métiers dans l'immigration française*

Position du problème.....	75
---------------------------	----

Caractères généraux de l'immigration	76
Les engagés	79
Les troupes et les recrues	84
Les envoyés par ordre du roi	87
Artisans et ouvriers dans l'ensemble de l'immigration	88
CHAPITRE II: <i>Le Recrutement des gens de métiers dans la colonie</i>	
Le mécanisme du recrutement	101
Inefficacité du recrutement des gens de métier dans la colonie	105
Causes de cette inefficacité	106
CHAPITRE III: <i>Les Gens de métiers et l'économie de la Nouvelle-France</i>	
Le secteur du bâtiment	115
Le secteur minier	117
Le secteur industriel	119
Le secteur des pêcheries	120
Le secteur agricole	121
CONCLUSION: <i>Un Être de raison: la grande bourgeoisie canadienne-française</i>	
• La classe commerçante vue par les intendants	127
La bourgeoisie en 1708	128
La bourgeoisie en 1746	129
La bourgeoisie en 1760	130
Les entraves à l'épanouissement d'une grande bourgeoisie	132
Le drame de l'histoire économique et sociale de la Nouvelle-France	135

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

A — SOURCES MANUSCRITES DÉPOSÉES À PARIS

1 — *Archives des colonies déposées aux Archives Nationales, série B:*

C11 A, fol 1 à 126. Correspondance générale de la colonie avec la métropole. La série contient notamment la correspondance des Intendants et des Gouverneurs avec la Cour, les principaux mémoires présentés par les notables et les missionnaires.

F² B, 11. Tableau des importations et des exportations de la colonie. Ces tableaux n'existent que pour quelques années.

F⁵ B, 39, 48, 56, 57. La série contient des rôles d'équipage, des relevés de contrats d'engagement et la liste des émigrants et des passagers à destination des colonies. Les folios mentionnés renferment des documents relatifs à la Nouvelle-France.

2 — *Archives des colonies déposées au ministère des Colonies.*

G-G1, 460. Cette série contient les recensements annuels de la Nouvelle-France envoyés par l'Intendant.

3 — *Archives conservées au ministère des Affaires étrangères.*

Ces archives contiennent des documents disparates: lettres, mémoires, ordonnances. Nous ne donnons que les cotes des folios qui contiennent des documents intéressants directement notre travail.

6 (Amérique 3) 1693-1732.

5 (Amérique 2) 1661-1690.

B — SOURCES MANUSCRITES CANADIENNES

Ces sources se résument essentiellement aux Cahiers de comptabilité du Séminaire de Québec. Nous avons eu en mains les microfilms de ces cahiers que l'Institut d'Histoire de l'Université Laval, en accord avec le Séminaire de Québec, a bien voulu nous faire parvenir. Nous donnons les titres originaux de ces cahiers:

Grand livre: 1674-1683. 593 p.

Livre des comptes: 1688-1700. 734 p.

Grand livre: 1701-1723. 711 p.

Grand livre auxiliaire: 1712-1724. 450 p.

Grand livre auxiliaire: 1724-1729. 228 p.

Economat: 1730-1735. 30 p.

Economat: 1749-1777. 180 p.

Grand livre: 1730-1747. 533 p.

Grand livre: 1748-1768. 198 p.

C — SOURCES IMPRIMÉES

Bulletin des recherches historiques. Lévis (P.Q., Canada). Depuis 1895.

Ce bulletin publie des documents inédits, des études de détails sur des problèmes concernant tant la période anglaise que la période française.

Édits et Ordonnances. Recueil en trois volumes publiés chacun sous un titre différent.

a) *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada . . . Québec, 1854.*

b) *Arrêts et règlements du Conseil Supérieur de Québec et ordonnances et jugements des intendants du Canada* . . . Québec, 1855.

c) *Complément des ordonnances et jugements des gouverneurs et intendants du Canada* . . . Québec, 1856.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Québec, 1886-89. 6 vol.

Mémoires de la Société Royale du Canada . . . Ottawa. Depuis 1882. Collection renfermant des études et des documents.

Revue d'histoire de l'Amérique française. Montréal. Depuis 1947. Études et documents.

ROY, P.G., *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec.* Québec. Depuis 1921. Études et Documents.

— *Inventaire des Ordonnances des Intendants.* Québec, 1919. 4 vol.

SHORTT, A., *Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français.* 2 vol. Ottawa, 1919.

D — SOURCES IMPRIMÉES RELATIVES À LA POPULATION

Recensement général de 1666. RAPQ, 1935-36: 1-154.

Recensement général de 1667. SULTE, B. *Histoire des Canadiens français.* Tome IV: 64-78.

Recensement général de 1681. Ibid., Tome V: 53-90.

Recensement de Québec en 1716. Publié par l'abbé L. BEAUDET. Québec, 1887.

Recensement de Montréal en 1673. BRH, XXXII (1926): 265-79.

Recensement de Montréal en 1721. RAPQ, 1941-42: 3-163.

Recensement de Montréal en 1741. MSRC, 1921, I: 1-161.

Recensement de Québec en 1744. RAPQ, 1939-40: I-154.

E — ÉTUDES GÉNÉRALES

CHARLEVOIX (le Père F.-X.) *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, 1744. 3 vol.

FAILLON, E. M. *Histoire de la colonisation française en Canada.* Montréal, 1865-66, 3 vol.

GARNEAU, F. X. *Histoire du Canada.* Montréal, 1920, 2 vol.

GROULX, L. *Histoire du Canada français depuis la découverte.* Montréal, 1950. 4 vol.

SALONE, E. *La Colonisation de la Nouvelle-France.* Paris, 1905.

SULTE, B. *Histoire des Canadiens-français.* Montréal, 1882-84. 8 vol.

F — LETTRES, RÉCITS DE VOYAGES

FRANQUET, L. *Voyages et mémoires sur le Canada.* Québec, 1889.

JAMET, dom Albert. *Les Écrits spirituels et historiques de Marie de l'Incarnation.* Paris, 1929-39. 7 vol.

KALM, P. *Voyage de Kalm en Amérique.* Analysé et traduit par L. W. Marchand. Montréal, 1880. Septième et huitième livraisons des *Mémoires* de la Société historique de Montréal.

- LA HONTAN (le baron de). *Nouveau voyage de Monsieur le baron de La Hontan dans l'Amérique Septentrionale*. La Haye, 1715. 2 vol.
Relations des Jésuites. Publié par R. C. THWAITES. Cleveland, 1896-1901. 73 vol.

G — OUVRAGES, ARTICLES DE REVUES RELATIFS
 À DES PROBLÈMES PARTICULIERS

Sur l'évolution économique de la Nouvelle-France:

- FAUTEUX, J. N. *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*. Québec, 1927. 2 vol.
 LUNN, E. *The Economic Development of New France*. Thèse manuscrite déposée à l'Université McGill.
 RENAUD, P. E. *Les Origines économiques du Canada*. Mamers, 1928.

Sur le commerce des fourrures:

- GARNAULT, E. *Le Commerce Rochelais. Les Rochelois et le Canada*. La Rochelle, 1893.
 HARANG-TIERCIN, R. *La Police de l'alcool et de la course des bois au Canada sous le régime français*. Paris, 1941.
 INNIS, H. A. *The Fur Trade in Canada; an Introduction to Canadian Economic History*. New Haven, 1930.

Sur la population:

- DEBIEN, G. *Les Engagés pour le Canada au 17^{s.}, vus de La Rochelle (1664-1714)*. Dans RHAF, septembre et décembre 1952.
 GAUCHER, M. *Carnet d'un Albertain*. Dans RHAF, décembre 1953.
 GODBOUT, A. *Origine des familles canadiennes-françaises. Extrait de l'État civil français*. Lille, 1925.
 — *Corrections au Dictionnaire généalogique de Tanguay*. Voir les RAPQ, 1951ss.
 MONDOUX, Sœur. *Les Hommes de Montréal (1653)*. Dans RHAF, juin 1948.
 TANGUAY, C. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes-françaises*. Montréal, 1888. 7 vol.
 — *A travers les registres*. Montréal, 1886.
 VAILLANCOURT, E. *La Conquête du Canada par les Normands*. Le travail a été revu et annoté par le Père A. Godbout. Montréal, 1933.

TABLEAU DES CARTES ET DES GRAPHIQUES

CARTES

I.— L'Industrie en 1673	22
II.— L'Agriculture en 1698.....	24
III.— L'Industrie en 1700.....	25
IV.— L'Agriculture en 1719.....	27
V.— L'Industrie en 1720.....	28
VI.— L'Agriculture en 1740.....	30
VII.— L'Industrie en 1740.....	31

GRAPHIQUES

VIII.— Courbe du mouvement du prix du blé.....	61
IX.— Qualification professionnelle des engagés, d'après les rôles et les contrats	89
X.— Les Engagés des communautés et des particuliers: 1644- 1659	91
XI.— Les Engagés dans la colonie: 1666.....	92
Les Engagés recrutés par les commerçants rochelais: 1662-1714.....	92
XII.— Les Engagés des communautés et des particuliers: 1662- 1714	93
XIII.— Les Engagés pour la vallée du St-Laurent: 1715-1741..	94
XIV.— Les Émigrants pour le Canada, d'après le rôle du port de Bayonne: 1749-1759	95
XV.— Les Recrues envoyées au Canada: 1757-1758	96
XVI.— Répartition des métiers parmi les recrues envoyées au Canada: 1752-1758.....	97
XVII.— Répartition des métiers parmi les faux-sauniers, frau- deurs, vagabonds déportés en Louisiane: 1719.....	98
XVIII.— La Main d'oeuvre qualifiée dans l'immigration française: 1630-1760.....	99
XIX.— Maîtres et compagnons dans l'immigration française...	100
XX.— Totalité de la main-d'oeuvre qualifiée recrutée parmi les canadiens: 1630-1760.....	109
XXI.— Les Gens de métiers dans la colonie: 1681.....	110
XXII.— Les Gens de métiers à Québec: 1681.....	111
Les Gens de métiers à Québec: 1716.....	111
XXIII.— Les Gens de métiers à Québec: 1744.....	112
XXIV.— L'Hérédité des métiers parmi la main-d'oeuvre cana- dienne: 1630-1760.....	113

SIGLES

- AE.— Archives du ministère des affaires étrangères.
BRH.— Bulletin des recherches historiques.
CC.— Canadian Currency ou Doc. relatifs à la monnaie.
EO.— Édits et Ordonnances.
INV.— Inventaires des Ordonnances des Intendants.
MSRC.— Mémoire de la Société Royale du Canada.
RAPQ.— Rapport de l'Archiviste de la province de Québec.
RHAF.— Revue d'histoire de l'Amérique française.

NOTES DE MÉTHODOLOGIE

Compiler des statistiques est un art difficile. N'a-t-on pas défini cette science: « l'art de faire de l'inexact avec de l'à-peu-près ». C'est pourquoi nous croyons nécessaire d'exposer la méthode que nous avons suivie et les difficultés que nous avons rencontrées.

En ce qui concerne les *Gens de métier*, nous nous sommes heurté à l'inexactitude des sources. Les recensements surtout fourmillent d'erreurs et de lacunes de toutes sortes; nom répété, nom oublié ou mal orthographié, âge et métier absents ou inexacts. Nous avons contrôlé ces sources avec les instruments que nous possédions, à savoir les travaux des généalogistes. Certes, des erreurs et des lacunes subsistent, car les instruments indispensables de contrôle nous manquaient: les registres paroissiaux, les Archives des communautés, les actes notariés. Les statistiques que nous donnons ne sont donc que des ordres de grandeur. Ainsi en est-il souvent en histoire économique et sociale!

Autre difficulté: la divergence de sources. Pour éliminer le plus d'erreurs possibles, nous avons adopté la méthode suivante dans la cueillette des noms et des métiers. Nous avons donné une lettre à chaque source [recensement de 1666: A, recensement de Québec en 1716: J, les rôles: G, le dictionnaire de Tanguay: F (1), etc.] et un chiffre à chaque métier [armurier: 1, menuisier: 2, etc.] Un chiffre souligné indiquait que l'artisan en question était apprenti, un cercle qu'il était compagnon, un astérisque qu'il était maître. Voici comment pouvait se présenter la fiche d'un artisan:

Dans cet exemple fictif, la fiche nous indique que l'artisan en question s'est embarqué pour la Nouvelle-France à l'âge de treize ans. Originaire de Paris, il appartenait à une famille d'armuriers. On le plaça, lors de son arrivée dans la colonie, en apprentissage chez un armurier de Québec. Il devint maître, enseigna son métier à son fils

1. Nous utilisons Tanguay à la fois comme source et comme instrument de contrôle.

X												NOM
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	Sources
1	2	1*			1*				1*			Métier
14	19	29				13			64			Age
					Paris							Lieu d'origine
					1652	1652						Date de naissance
Qué.	Qué.	Qué.							Qué.			Lieu de résidence dans la colonie
Grand-père: ?												
Père : I												
Oncle : I												
Fils : I												

et pratiqua toujours à Québec. Le recensement de 1667 — signifié par la lettre B — jette une note discordante: l'âge et le métier ne concordent pas avec le recensement de 1666 ni les autres sources. Deux explications sont possibles: il s'agit soit d'une erreur, soit d'un homonyme. Si on note que 1667 est la seule source qui fasse mention d'un homonyme pratiquant le métier de menuisier, nous retenons la première explication.

Il est évident que nous n'avons pas trouvé pour chaque nom un tel luxe de données. Nous avons cependant utilisé et critiqué les moindres indices que nous avons trouvés. C'est le résultat de cette compilation que nous présentons dans la deuxième partie de notre travail.

* * *

Dans le tracé de la courbe des prix du blé, des difficultés semblables nous attendaient. Car la question du mouvement des prix pose des difficultés de sources non négligeables. En effet, nous ne disposons pas, à l'instar de la métropole, de ces inépuisables réservoirs de prix que sont les « mercuriales » (2). Force est donc de nous rabattre sur les Archives des communautés religieuses. Ces archives, relativement nombreuses (3), recèlent peut-être des données suffisantes pour élaborer une courbe générale des prix.

2. Des mercuriales auraient été tenues dans la colonie au moins jusqu'en 1677. Voir à ce sujet, l'arrêt du Conseil Supérieur du 21 décembre 1677.

3. A Québec, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu, le Séminaire de Québec possèdent encore leurs livres de comptes. A Montréal, il n'y a guère que les Sulpiciens, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général des Soeurs Grises qui les conservent encore. Il n'existe aucun fonds d'Archives du genre, pour le régime français, aux Trois-Rivières. Les Inventaires des *Magasins Royaux*, que l'on trouve éparpillés dans la correspondance des Intendants, sont de peu d'utilité.

Nous disons *peut-être*, car les archives privées offrent des lacunes fâcheuses. C'est tantôt la date exacte de la transaction, tantôt la notation précise de la quantité ou de la qualité de la marchandise qui sont prises en défaut. Il nous est arrivé, par exemple, de trouver des écarts de 5 sols, à la même date et au même lieu, dans le prix d'un minot de blé. Cet écart réside sans doute dans une différence de qualité: deux minots de blé dont l'un est passé au crible et l'autre mêlé d'impuretés ont forcément une valeur marchande différente. La condition sociale de l'acheteur peut aussi contribuer à fausser les prix. Certains économes se laisseront toucher par la pauvreté de leurs clients et consentiront des rabais. Des expressions comme « baillé à la pauvre veuve X un minot de blé... » émaillent les cahiers de comptabilité du Séminaire de Québec. Il faut compter encore avec les périodes creuses dont les cahiers n'existent plus, comme c'est le cas pour les cahiers du Séminaire de Québec antérieurs à 1674. En outre, une communauté ne vend pas ou n'achète pas nécessairement tous les produits pour lesquels il serait intéressant de relever les variations de prix.

La variété et l'abondance des fonds combleront-elles ces lacunes? Seul un travail critique portant sur l'ensemble de ces fonds d'Archives nous fournira une réponse. Mais, soulignons-le, un appareil critique rigoureux devra présider à l'élaboration de ces statistiques. Une courbe de prix se fonde sur des moyennes annuelles qui sont la résultante de moyennes mensuelles. Des listes concurrentes de prix d'une même denrée pour un même mois permettent d'éliminer d'une manière relativement certaine les prix discordants provenant de l'inexactitude des sources. L'allure générale de la courbe peut être contrôlée par les tests de concordance géographique: dans une région donnée, le prix d'une denrée doit varier dans le même sens et avec le même amplitude; dans des régions circonvoisines, le prix d'une denrée doit varier dans le même sens, mais parfois selon des amplitudes différentes. Dans l'impossibilité d'effectuer ces comparaisons géographiques, on peut avoir recours aux tests de concordance spécifique: les variations des prix des denrées d'une même catégoie — céréales, toiles, légumes — doivent être caractérisées par un certain nombre de solidarités. Ainsi une courbe des prix de l'avoine, à une époque donnée, doit affecter l'allure générale de la courbe des prix du blé (4).

Les discordances que peuvent révéler l'application de ces tests découleront peut-être, si on n'y a pris garde, des fluctuations de la monnaie elle-même. Nous verrons au cours de ce travail comment, à certaines époques, les prix diffèrent selon que l'acheteur paie avec des cartes, des billets à ordre ou des espèces métalliques. Il faut donc se garder d'opérer de dangereux mélanges de nature à fausser

4. Voir sur ce sujet les travaux de F. Simiand et de E. Labrousse qui font autorité dans le domaine des prix.

la courbe. Quant à la distinction entre « valeur monnaie du pays » et « valeur monnaie de France », elle s'estompe si on réduit d'un quart tous les prix non spécifiés « valeur monnaie de France » pour la période 1661-1719. Durant la période 1715-19, pour convertir la valeur monnaie du pays en valeur monnaie de France, il faut diviser le prix par deux et réduire le quotient d'un quart. A ce moment-là, l'Intendant rachetait toutes les cartes à moitié de leur valeur nominale. Cependant, sur notre courbe du blé, nous n'avons pas diminué cette valeur de moitié. Car, durant cette période, la monnaie de cartes continuait à circuler pour sa valeur nominale. S'il est vrai que les marchands et les habitants ont automatiquement doublé le prix de leurs marchandises et les ouvriers celui de leur travail, il reste que les rentiers et les prêteurs dont les revenus n'étaient pas automatiquement doublés, certains fonctionnaires dont le salaire se comptait toujours en valeur nominale et d'autres catégories de la population voyaient réellement doubler les prix.

Notre courbe des variations du prix du blé a été construite à partir des Cahiers de comptabilité du Séminaire de Québec dont la bibliographie donne le détail.

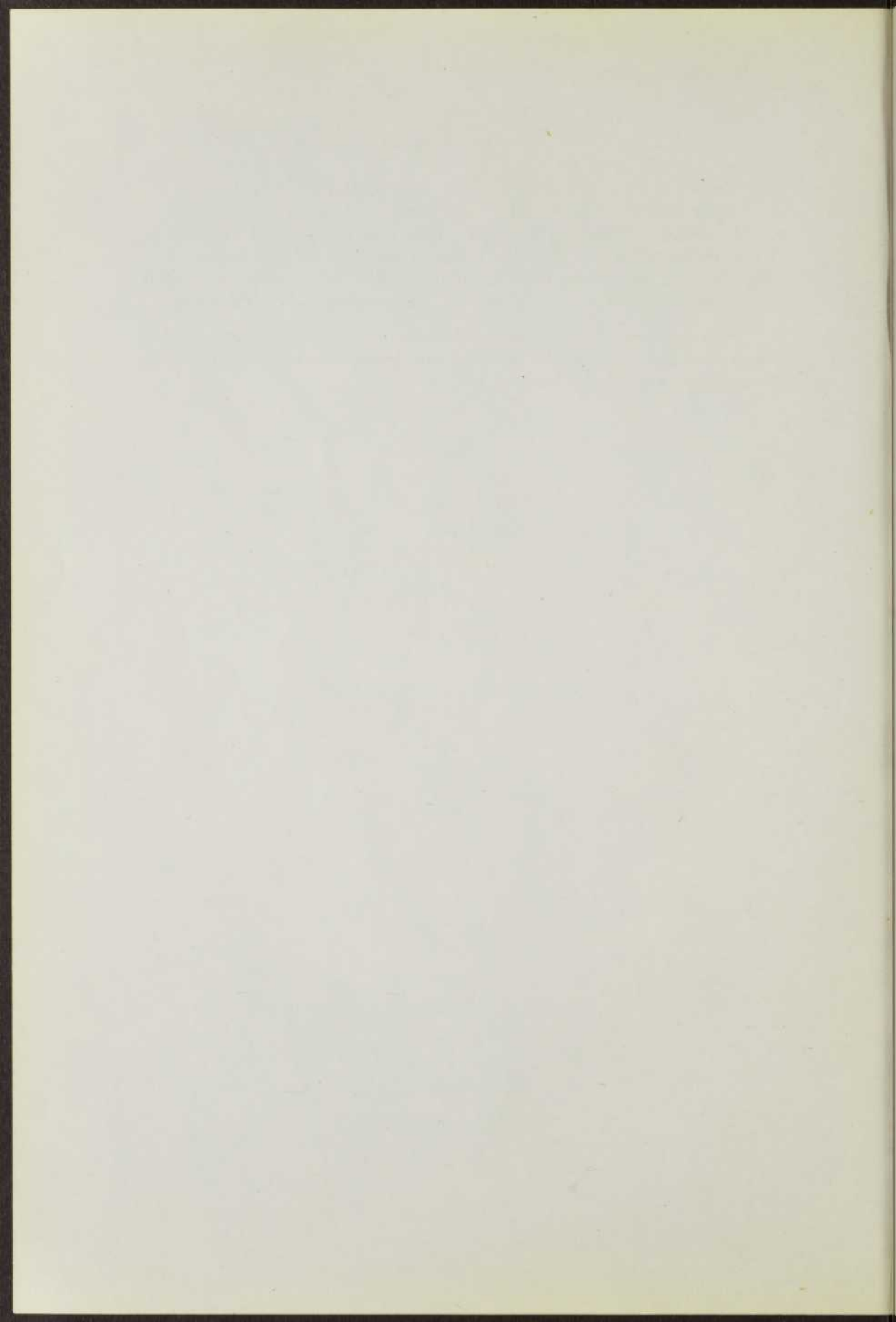
* * *

Les cartes que nous présentons en introduction sont tirées des recensements, en principe, annuels, mais, en fait, discontinus, envoyés par l'Intendant au Roi. Ces recensements mériteraient d'être publiés intégralement et de faire l'objet d'une étude critique qui tenterait de corriger les erreurs les plus flagrantes afin de déterminer leur degré d'exactitude. Pour notre part, nous nous sommes borné à reproduire exactement les données de ces recensements sur nos cartes. Nous prenons pour acquis qu'ils livrent des ordres de grandeur assez représentatifs de la réalité.

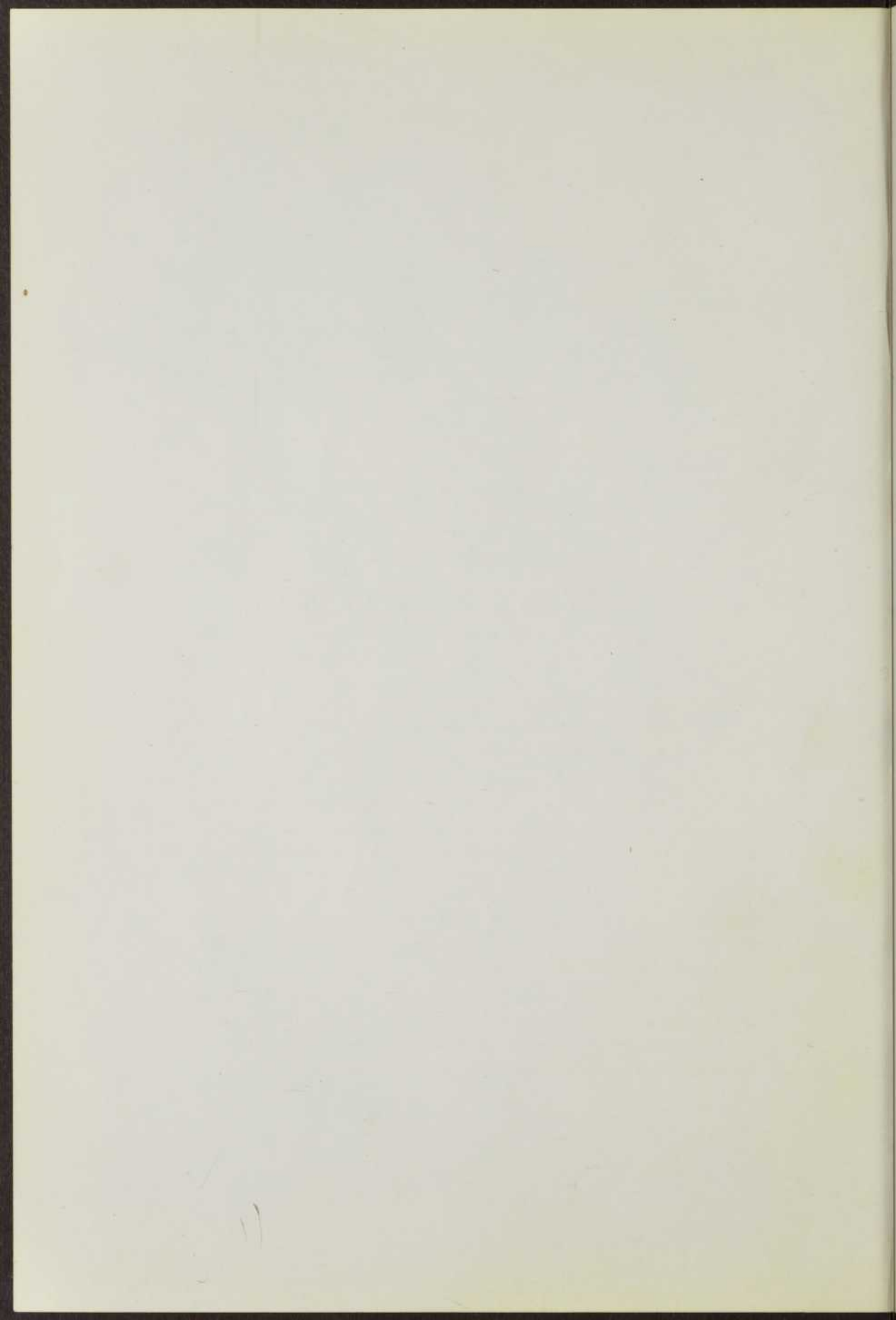
L'arrangement géographique de ces recensements nous a causé nombre de difficultés. Ces recensements sont établis par « gouvernement », mais les statistiques, à l'intérieur de chaque gouvernement, s'appliquent à des groupes de seigneuries. D'où l'impossibilité de présenter des cartes qui auraient comme unité de base la seigneurie. Le problème se complique du fait que les groupes de seigneuries varient d'un recensement à l'autre. Il n'existe pas de groupes de seigneuries qui auraient pu servir d'unité de mesure durant toute la période. Nous avons donc essayé de grouper les statistiques, à l'intérieur de chaque gouvernement, par régions naturelles. Mais il nous a fallu faire des compromis avec l'arrangement géographique des recensements.

Nous avons complété les données des recensements par la correspondance générale des intendants, où nous trouvons des statistiques intéressantes. Ainsi, par exemple, dans une lettre datée de 1724, l'Intendant donne un « État des pêches à Marsouin de la présente année, depuis l'Ile Verte à Grande Pointe ». Ces données éparses nous ont permis, dans une certaine mesure, de compléter les recensements.

Que ces cartes contiennent des lacunes, nous en sommes convaincu. Mais nous espérons qu'elles inciteront les chercheurs à cerner de plus près les réalités qu'elles figurent.



INTRODUCTION
L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA
NOUVELLE-FRANCE



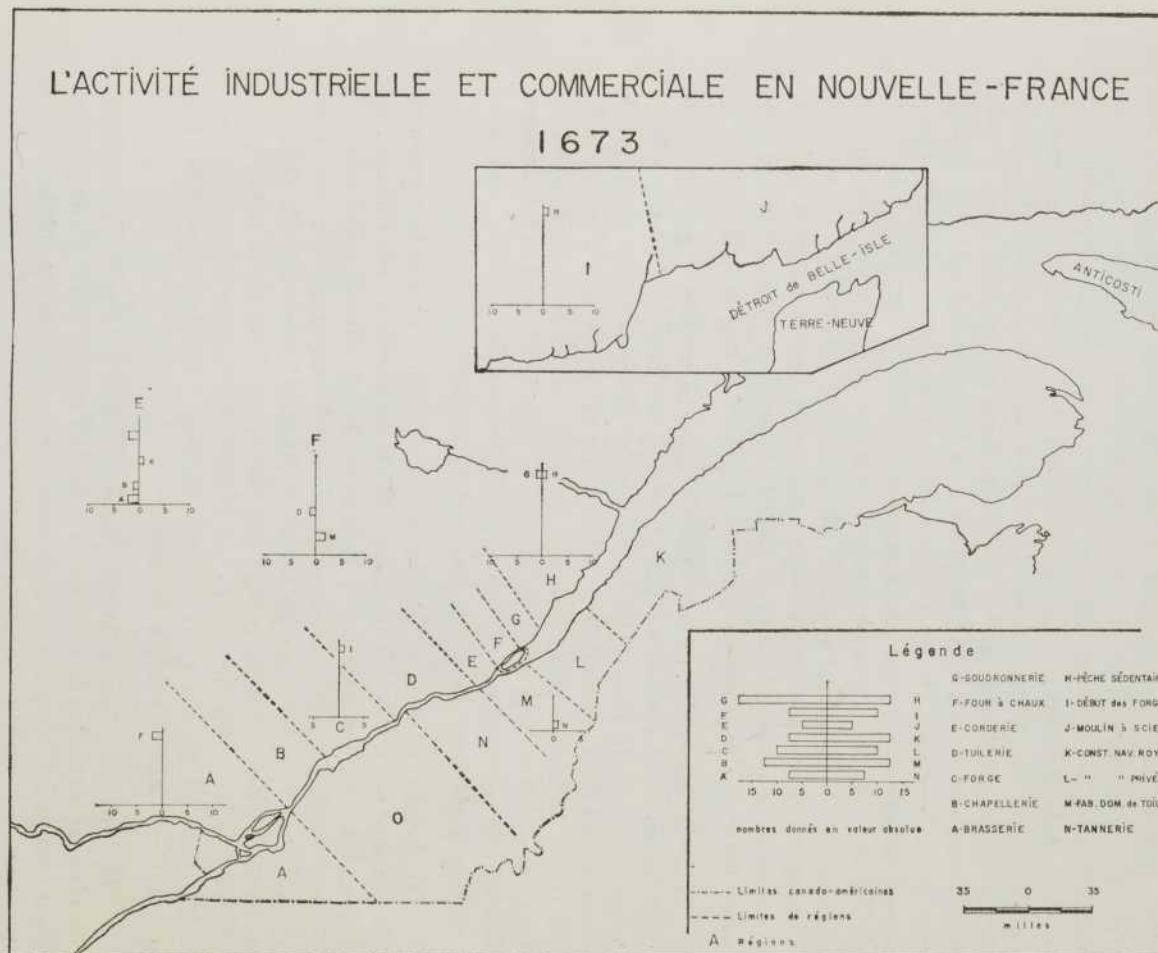
Pêche et traite

Les Cabot ont découvert, au XVIème siècle, la morue sur les bancs de Terre-Neuve et ils ont répandu cette bonne nouvelle en Europe. Dès 1504, des navires de pêche bretons viennent cueillir la précieuse manne. A l'occasion de ces voyages, les pêcheurs bretons entrent en contact avec les Indiens qui leur troquent des peaux de castor. Ce sont donc la morue et le castor qui attirent et retiennent les français en Amérique du nord. Ainsi les expéditions de Cartier, La Roche et Chauvin participent à des préoccupations communes: Cartier note soigneusement les endroits propices à la pêche, La Roche est financé par des négociants de St-Malo et St-Jean de Luz, Chauvin s'intéressait depuis longtemps au commerce de la morue. De Chaste et de Monts, qui s'attachent tour à tour les services de Champlain, songent à établir des comptoirs de pêche et de traite. Cependant Champlain a des vues plus larges que celles de ses patrons. Il rêve d'une colonie de peuplement axé sur le commerce du poisson, du bois, des fourrures, des produits miniers, du chanvre et des toiles.

Dès l'origine, des intérêts économiques stimulent explorateurs et colonisateurs. La mission civilisatrice que se donnaient les rois n'était possible que si le pays et la mer offraient des ressources capables de soutenir cet élan civilisateur. Champlain reconnaissait que « tous les États qui subsistent sont appuyés politiquement sur quatre arcs-boutants, lesquels sont la force, la justice, la marchandise et le labourage ». Mieux que quiconque il réalisait que l'efficacité de son oeuvre civilisatrice était solidaire de la prospérité commerciale.

Richelieu fait siennes les idées de Champlain et charge la compagnie des Cent Associés de les réaliser. Malheureusement, en 1660, on est encore loin d'avoir réalisé le programme de Champlain qui établissait à un million de livres le revenu annuel des produits miniers, à un million de livres celui des pêcheries, à 300,000 livres celui du chanvre, à 400,000 livres celui du bois, à 400,000 livres celui de la potasse et à 400,000 livres celui des toiles. En 1660, la colonie compte au plus 2,500 âmes et les dix mille arpents de terre en culture produisent au maximum 120,000 minots de grain.

Devant cet échec de la compagnie des Cent Associés, le roi décide de prendre en mains le sort de sa colonie et de réaliser le programme de Champlain. Les cartes que nous présentons indiquent les principales étapes vers la réalisation de ce programme.



Carte I: La Nouvelle-France en 1673

but: pêche
et commerce

La première carte indique les industries établies dans la colonie lors du départ de Talon. Elle nous révèle un Talon héritier spirituel de Champlain, continuateur de son oeuvre. Comme son illustre prédécesseur, Talon a voulu fonder le développement de la colonie sur la mise en valeur de ses ressources naturelles.

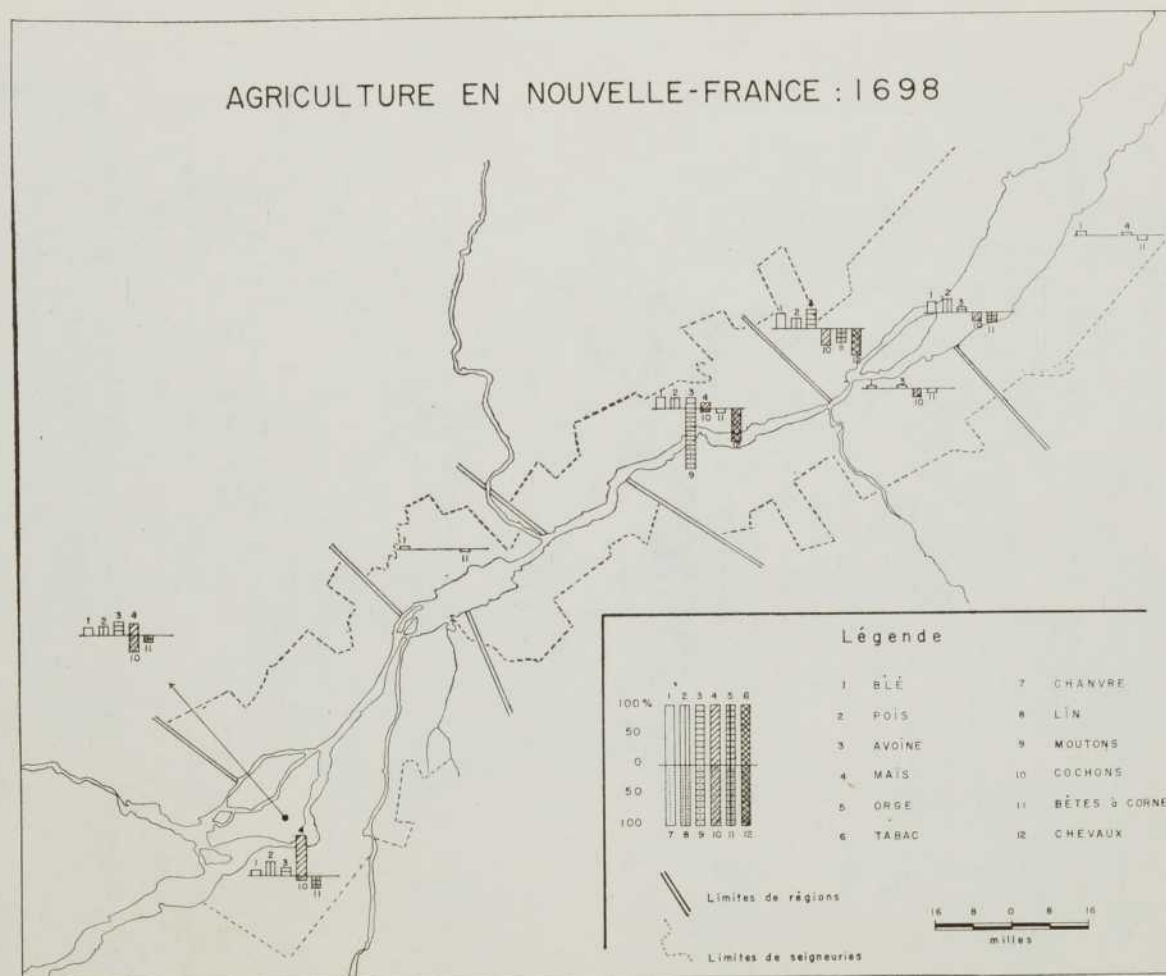
Le chantier de construction navale qu'il établit à Québec apparaît comme la clef de voûte de son édifice. Dans l'esprit de Talon, ce chantier serait lié au développement de plusieurs industries secondaires: la goudronnerie de la Baie St-Paul, l'exploitation des forêts dans la même région, les forges de la région trifluvienne en vue desquelles il fait amasser les premières « pipes » de minerai, les corderies et les voileries qu'alimenteraient le lin et le chanvre dont il introduit la culture. Aux navires qui sortiraient de ce chantier Talon assignait un double but: la pêche et le commerce. Grâce à ces navires, la colonie pourrait entreprendre l'exploitation des pêcheries dont la richesse lui semblait infinie. C'est dans ce but qu'il organisa les établissements de « pêcherie sédentaire », à la fois postes de traite et de pêche; il incita ainsi le Sieur Bissot à tenter une première expérience au Labrador, le Sieur Denys à Canseau, d'autres en Acadie. Les navires de plus fort tonnage serviraient à commercer avec la métropole et les Antilles. En 1667, Talon s'associe à quelques marchands pour envoyer des salaisons, des légumes et du bois aux Antilles « afin d'ouvrir le chemin au commerce que les habitants du Canada n'ont point encore trouvé » (1).

Non moins urgente lui apparaît la tâche de mettre la colonie en état de se suffire à elle-même. Grâce aux fonds de colonisation du roi, il active le défrichement des terres et la construction des habitations. Il favorise l'élevage des porcs, des moutons et des bêtes à cornes. Il installe des métiers dans la côte de Beaupré et dans l'île d'Orléans; il investit de l'argent du roi dans la tannerie de Bissot à Lauzon, de sorte qu'en 1672 la colonie a « des cuirs pour faire huit mille paires de chaussures par année » (2). Pour assurer un débouché aux grains de l'habitant et restreindre les importations, il met sur pied une brasserie qui consomme annuellement 12,000 minots de blé.

Quand il laisse la colonie, Talon n'a pas réalisé son grand rêve, mais les jalons qu'il a plantés indiquent la route à suivre.

1. Talon au Min., 27 oct. 1667: RAPQ, 1930-31, p. 82.

2. Mémoire de Talon, 1673: *ibid.*, 177.



Carte II: La Nouvelle-France en 1700

Trois causes expliquent l'évidente stagnation, qui va jusqu'au recul dans certains secteurs, que la comparaison des deux premières cartes fait ressortir : le départ du dynamique intendant, la guerre iroquoise qui met la colonie en péril et les corsaires anglais qui contrôlent l'entrée du golfe.

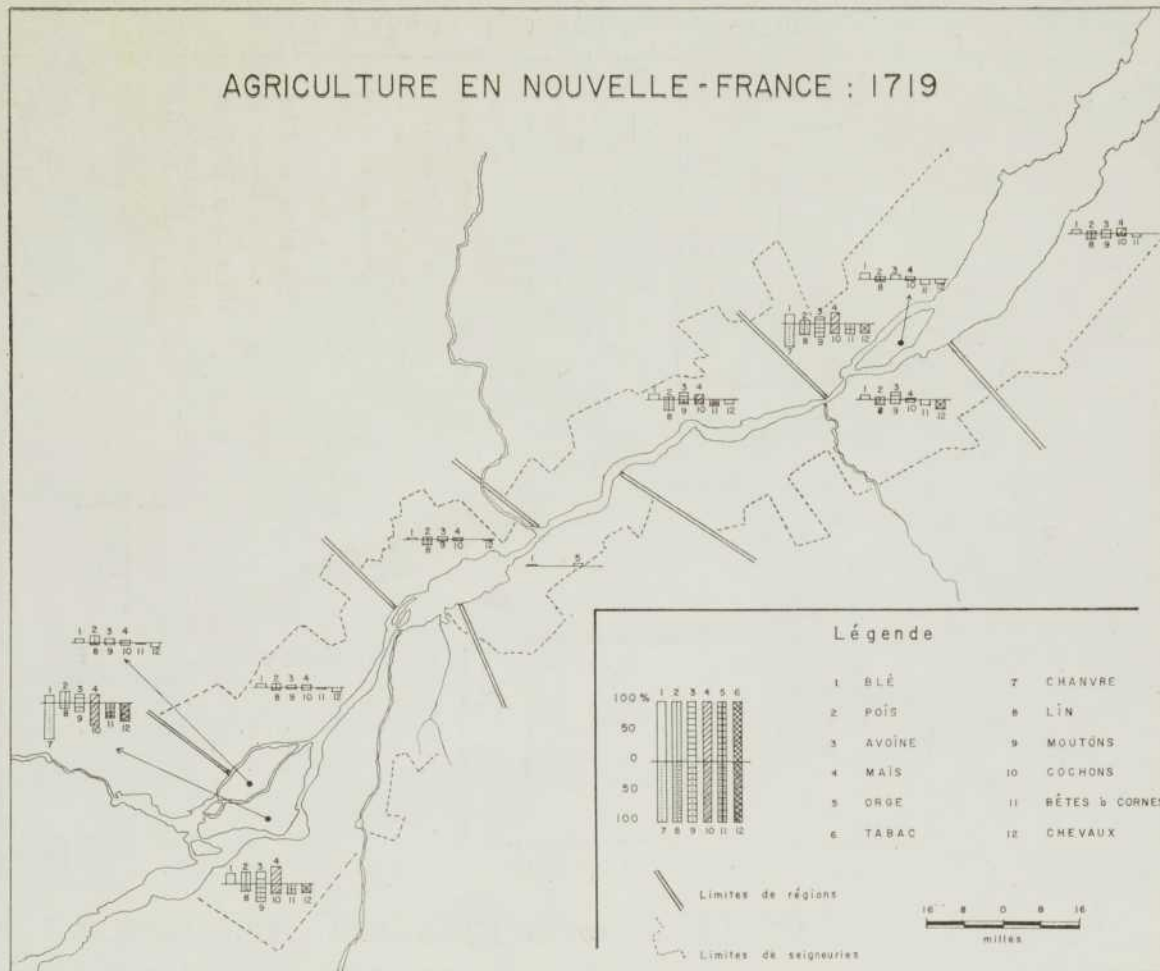
En Talon, la colonie a perdu son plus tenace défenseur à la Cour, le plus entreprenant et le plus hardi de ses intendants. Ses successeurs, qui n'ont ni son cran ni son ingéniosité, ont tôt fait de subir les événements et de plier sous l'ampleur de la tâche qui les dépasse. Une première capitulation devant les difficultés se manifeste dans la fermeture des chantiers de construction navale. Fermeture qui entraîne le déclin de la goudronnerie et de la corderie, l'abandon du projet des forges trifluviennes. Si de louables tentatives sont faites pour organiser la coupe des mâtures et des bordages, à destination de la métropole, le succès ne semble pas compenser les peines. Les trois moulins à scie qui s'élèvent durant cette période connaissent des jours difficiles. La coupe des mâts est des plus aléatoires : on en exporte 100 en 1694, 52 en 1695, et 86 en 1698, date à laquelle le roi se tourne vers les forêts de l'Acadie.

La pénurie de navires, jointe à l'activité des corsaires anglais qui imposent leur loi dans le golfe, entrave l'essor du commerce et des pêcheries. Ces corsaires dévastent les établissements de pêche sédentaire, brûlent une flûte aux Sept-Iles, capturent les navires de la Compagnie du Nord. Paralysés, les marchands n'osent entreprendre le commerce dans ces conditions (3). En vain Frontenac réclame-t-il des croiseurs dans le golfe et le don par le roi à la colonie d'un navire pour commercer. La seule mention d'une liaison commerciale avec les Antilles, pour la période 1674-1700, se situe en 1685, alors qu'on y exporte 6091 minots de pois et 12,400 minots de blé.

Dans le secteur agricole, on enregistre des déboires analogues. Les dépradations et les pillages des Iroquois dans la région de Montréal, dans la vallée du Richelieu et jusque dans l'île d'Orléans arrêtent l'élan des défricheurs. En 1681, il y aurait, au dire de l'Intendant, 24,427 arpents de terre en culture, 28,663 en 1688, 28,110 en 1685 et 32,524 en 1698. Seules l'île d'Orléans et la région québécoise sur la rive nord progressent en dépit de la tourmente.

3. Frontenac au Min., 4 nov. 1694: RAPQ, 1927-28, 188s. Voir aussi Mémoire sur le Canada, 1699: C11A, 17, 157.

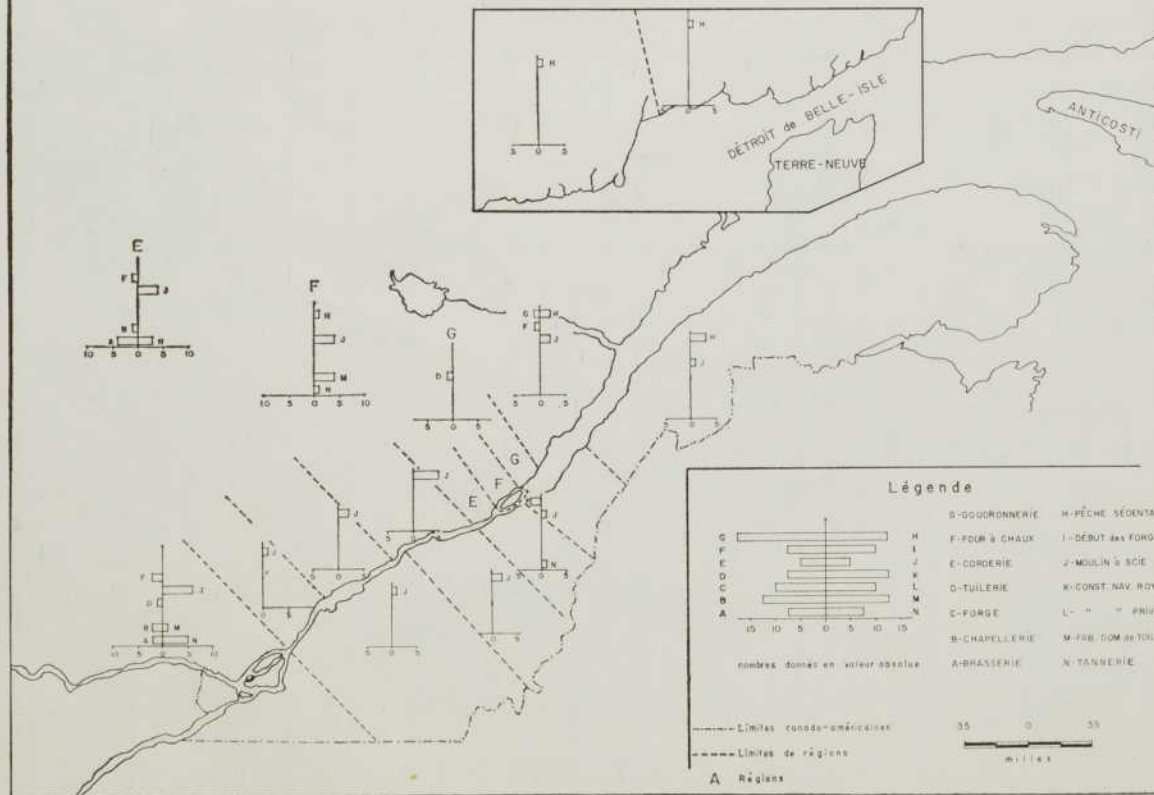
AGRICULTURE EN NOUVELLE-FRANCE : 1719



Carte IV: La Nouvelle-France en 1720

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE EN NOUVELLE-FRANCE

1720



Carte V: La Nouvelle-France en 1720

L'évolution de la colonie durant la période 1700-1719 s'accomplit sous le signe de la guerre de Succession d'Espagne qui entraîne l'interruption des relations régulières avec la métropole, le non-paiement des lettres de change tirées sur le trésorier de la Marine dont les coffres sont vides, l'accroissement des dépenses militaires qui sera à l'origine de la banqueroute de la monnaie de carte, la ruine de la compagnie de la colonie dont les débouchés se ferment en Hollande et dans les pays nordiques.

C'est sur l'industrie d'exportation que s'appesantit surtout cette conjoncture défavorable. Nous voyons les stocks de bois s'accumuler à Québec, faute de flûtes assez grosses pour les transporter. L'exécution des maigres contrats passés entre le roi et le sieur de Lachesnaye, pour la coupe des mâts, et le sieur Ramezay, pour les bordages, est retardée. En 1706, on ne peut exporter plus de 100 barils de goudron; deux ans plus tard 150 barils de goudron et 110 barriques d'huile de poisson restent sur le quai de Québec avec les bois de Ramezay. Des mâts pourriront six ans sur la grève avant d'être embarqués.

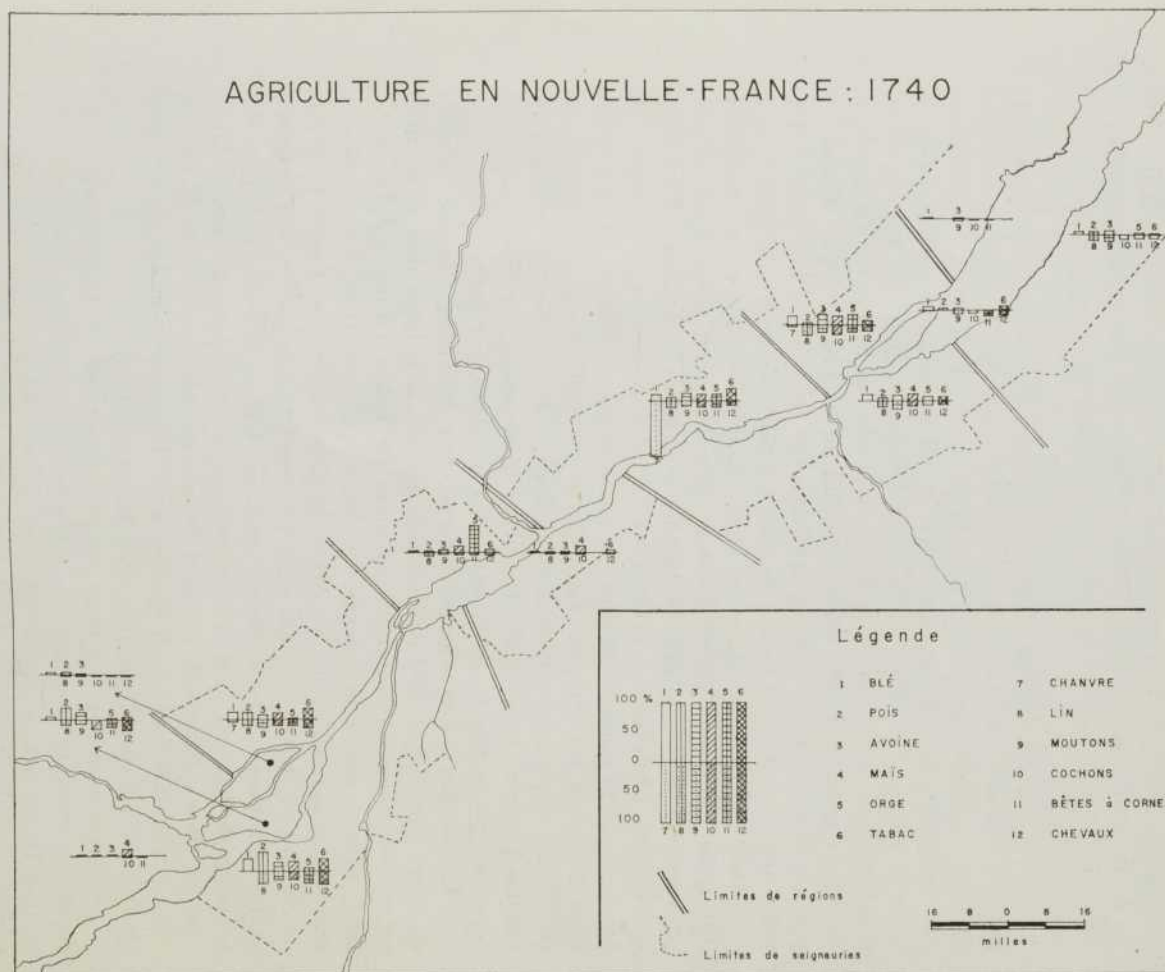
Dans le secteur agricole, une double tendance se manifeste. Jusqu'en 1709, une surproduction agricole qu'on ne sait où écouler provoque la baisse du prix du blé, décourage les habitants. La famine qui étreint l'Europe en 1709 force la métropole à venir chercher les blés canadiens pour ravitailler ses possessions antillaises. Ces possibilités stimulent les énergies: l'aire des terres cultivées triple pour passer de 32,524 arpents en 1698 à 63,032 en 1719. L'élevage connaît les mêmes progrès: le nombre des bêtes à cornes se multiplie par deux, celui des porcs par trois, et celui des moutons par huit.

L'arrêt des communications n'a pas que des effets néfastes. Forcée de vivre périodiquement en économie fermée, la colonie doit s'organiser en conséquence. Un retour aux idées de Talon s'amorce. Les habitants réapprennent la culture du chanvre et remettent les métiers en marche, sous la direction de Mme de Repentigny, des Frères Charron, du Séminaire de Québec qui entreprennent la fabrication des droguets et des étamines. Des brasseries surgissent pour pallier à l'absence des boissons de France. Des corderies font une timide apparition. Quelques hardis commerçants mettent des navires en chantier: sur 12 navires qui entrent dans la rade de Québec en 1716, quatre ont été construits à Québec et totalisent environ 400 tonneaux (4).

Les pêcheries sont encore en pleine période de tâtonnements, en dépit des gratifications royales. L'absence de barques et de goélettes, la disette de sel ne facilitent pas l'effort des pêcheurs. Toutes les pêches sont désorganisées, écrit Bégon en 1712, faute de sel (5). Néanmoins cette industrie est lancée, prête à se développer lorsque la conjoncture sera favorable. L'installation de Brouague au Labrador ne tardera pas à susciter des émules.

4. État des vaisseaux venus à Québec en 1716: C11A, 36, 165.

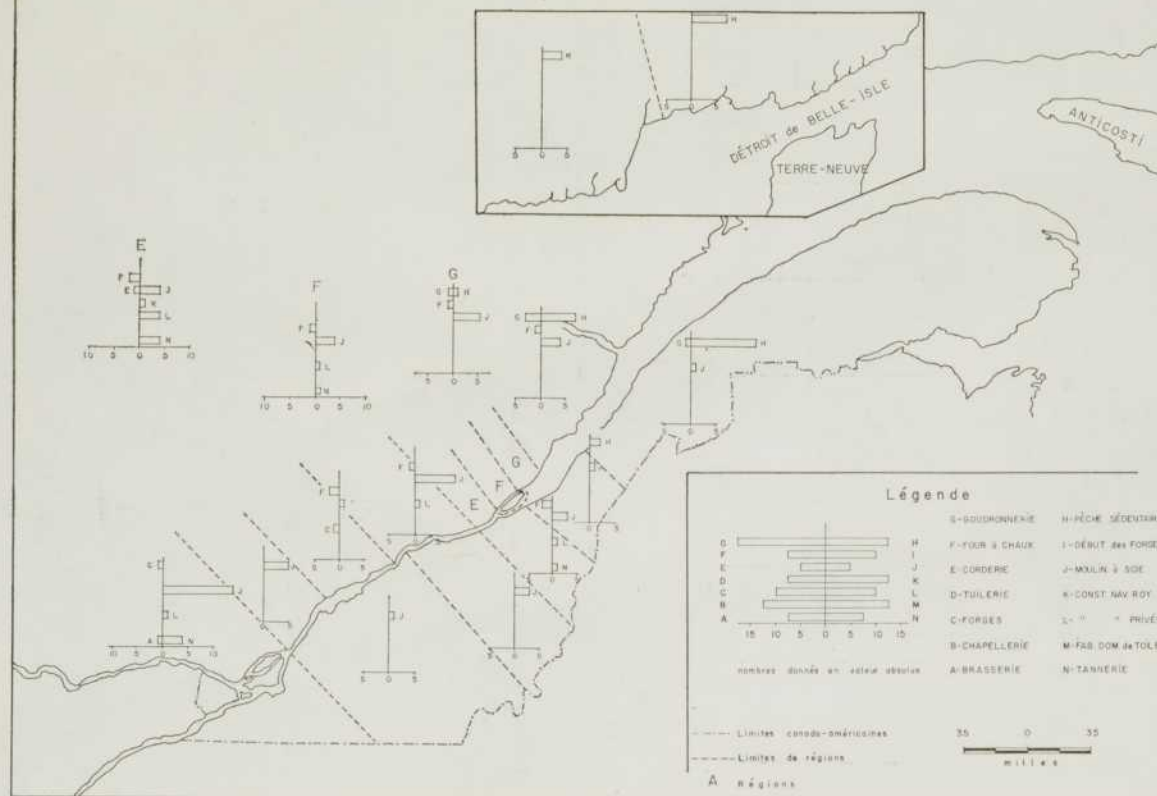
5. Bégon au Ministre, 12 nov. 1712: C11A, 33, 129.



Carte VI: *La Nouvelle-France en 1739-1740*

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE EN NOUVELLE-FRANCE

1740



Carte VII: La Nouvelle-France en 1739-1740

→ La période 1720-40 coïncide avec un intermède de paix. Il en résulte des progrès que constate la dernière carte.

Dans le secteur agricole, le fait caractéristique est le réveil de la région trifluvienne que la route Québec-Montréal, inaugurée en 1735, a tiré de sa torpeur. Au dire du Grand Voyer, dès l'ouverture du chemin on s'arrachait les terres en bordure du lac St-Pierre. Non moins remarquable est l'extension des terres en culture dans les vallées du Richelieu et de la Chaudière. Rien de mieux que la comparaison des recensements pour illustrer les progrès du secteur agricole durant cette période:

Années	Terre	Blé	Avoine	Pois	Moutons	Cochons	Bêtes à Cornes
	Arpents	Minots	Minots	Minots			
1719	63032	234566	50416	46508	8435	14418	18241
1739	188105	634605	162207	92153	26260	27258	38821

Des cultures nouvelles ont fait leur apparition: celle du tabac, introduite en 1721, atteint 215,932 livres en 1739; le chanvre qu'on avait délaissé à la fin de la dernière période connaît de nouveau une ère de vogue dans les années 1730, mais passagère: on en produit à peine 6,000 livres en 1739. Le lin a conquis de nouvelles terres et sa production se chiffre à 127,219 livres. Par contre, des céréales comme le seigle et le sarrasin sont pratiquement inconnues; l'orge dépasse à peine les 8,000 minots. L'élevage, malgré quelques progrès, ne suffit pas entièrement au besoin de la colonie, encore moins à alimenter en salaisons le commerce avec les Iles du Vent et Louisbourg.

(Les forges du St-Maurice et la réouverture du chantier de construction navale royale à Québec figurent au premier rang parmi les réalisations de cette période.) Cependant ces entreprises ne sont qu'à leur début. Ce sont les particuliers, stimulés par les gratifications royales, qui ont fourni le gros effort dans la construction navale. De 1724 à 1741 inclusivement, la correspondance des intendants mentionne la construction d'une centaine d'embarcations totalisant environ 5,500 tonneaux. Production qui demeure toutefois fort inférieure aux besoins du marché, puisque, durant la seule année 1737, l'Ile Royale achète 13 navires aux Anglais (6). (L'essor des constructions navales ressuscite des entreprises secondaires délaissées.) C'est le cas des goudronneries qui se multiplient grâce aux efforts de Savigny. Cependant le tableau des exportations de goudron à Rochefort montre que cette production était loin d'être stable:

6. État des bâtiments achetés aux Anglais: C11A, 95, 352.

PRODUCTION DU GOUDRON, EN BARILS

1716: 100	1730: 128	1740: 100
1717: 100	1731: 60	1741: 132
1719: 148	1732: 108	1742: 132
1720: 148	1733: 252	1743: 400
1721: 120	1734: 104	1745: 80
1722: 160	1735: 400	1746: 158
1723: 124	1736: 128	1748: 200
1724: 180	1737: 160	1750:
1727: 110	1738: 232	

Les succès dans le domaine agricole ne compensent pas les déficiences de l'industrie canadienne: la colonie n'a ni savonnerie, ni briquerie, ni tuilerie, ni manufacture de drap ou de toile, ni fonderie capable de la ravitailler en ustensiles et en outils. La colonie dépend de la métropole pour tout ce qui a trait aux objets manufacturés. Cette discordance entre l'évolution agricole et l'évolution industrielle de la colonie se traduit d'une double façon dans ses relations commerciales. En premier lieu, ses exportations demeurent encore dominées par les pelleteries. En 1739, elles sont évaluées par l'intendant à 1,461,675 livres qui se répartissent ainsi: 70% en pelleterie, 9% en produit de la pêche, 18% en produits agricoles, 0.5% en bois et 1.3% en fer des forges St-Maurice. Ce sous-développement industriel a pour conséquence l'annuel déficit de sa balance commerciale avec la métropole, Il atteindrait 600,000 livres en 1739 (7).

Quant aux pêcheries, elles enregistrent de remarquables progrès. Les postes de pêche sédentaire se sont multipliés. La concurrence qui fait tomber le prix de la barrique d'huile de poisson de 80 à 55 livres en 1735 ne décourage pas les acquéreurs de concession sur la côte du Labrador qui se font de plus en plus nombreux. Ces postes étaient-ils très lucratifs? S'il n'existe pas d'études de détail sur la question, les statistiques sur la production de l'huile de poisson que fournit l'intendant au hasard dans sa correspondance tendent à prouver que ces revenus sont fort aléatoires et peu considérables:

Année:	Production d'huile, en barils
1735:	1,000
1736:	600
1737:	810
1744:	2,218
1745:	1,884
1746:	1,508

7. Nous avons soustrait du total des exportations les 400,000 livres constituées par le retour de plusieurs ballots de toile expédiés les années précédentes et qui sont refusés par l'intendant. C'est pourquoi certains auteurs évaluent le déficit de l'année 1739 à 200,000 l. Voir: F2, B 11, 1739.

Il est certain toutefois que les résultats ne réalisent pas les espoirs que la Cour nourrissait à l'égard des pêcheries. En 1739, les Canadiens ne s'adonnent pas à la pêche à la baleine qui pourtant abonde dans le golfe; celle du saumon varie entre 60 et 80 barriques dans les bonnes années (8); celle de la morue occupe à peine « une trentaine de petits vaisseaux du pays » (9) alors que la flottille de pêche de la Nouvelle-Angleterre occupe 24,354 marins, jauge 123,910 tonneaux et retire un revenu de 759,886 livres sterling (10). Les grandes pêches du golfe et de Terre-Neuve sont aux mains de la métropole, non de la Colonie.

LA NOUVELLE-FRANCE À LA VEILLE DE LA GUERRE DE SEPT ANS

L'absence de statistiques ne permet pas de porter sur une carte les traits de la Nouvelle-France à la veille de la guerre de sept ans. L'on peut cependant affirmer que, exception faite du secteur agricole, il y a régression dans les différentes industries. Les forges St-Maurice sont en plein marasme, les corsaires anglais ont dévasté les deux tiers des installations de pêche sédentaire en 1746-47, les chantiers de constructions navales des particuliers sont abandonnés, les entreprises de goudron fonctionnent au ralenti. Quant aux manufactures de drap ou de toile, Bigot est explicite: il n'en existe aucune. Les habitants auraient tendance à se détourner de leurs métiers pour acheter les toiles de France.

La conclusion qui se dégage de cette esquisse de l'évolution économique de la Nouvelle-France ne saurait être des plus enthousiastes. Si de maigres succès sont à porter à l'actif du secteur agricole — car que représentent exactement 200,000 arpents de terre en culture après 130 ans de colonisation? —, la mise en exploitation des ressources naturelles du pays se solde par un échec. En 1760, la Nouvelle-France n'est encore qu'un embryon de la colonie commerciale rêvée par Champlain, en 1618.

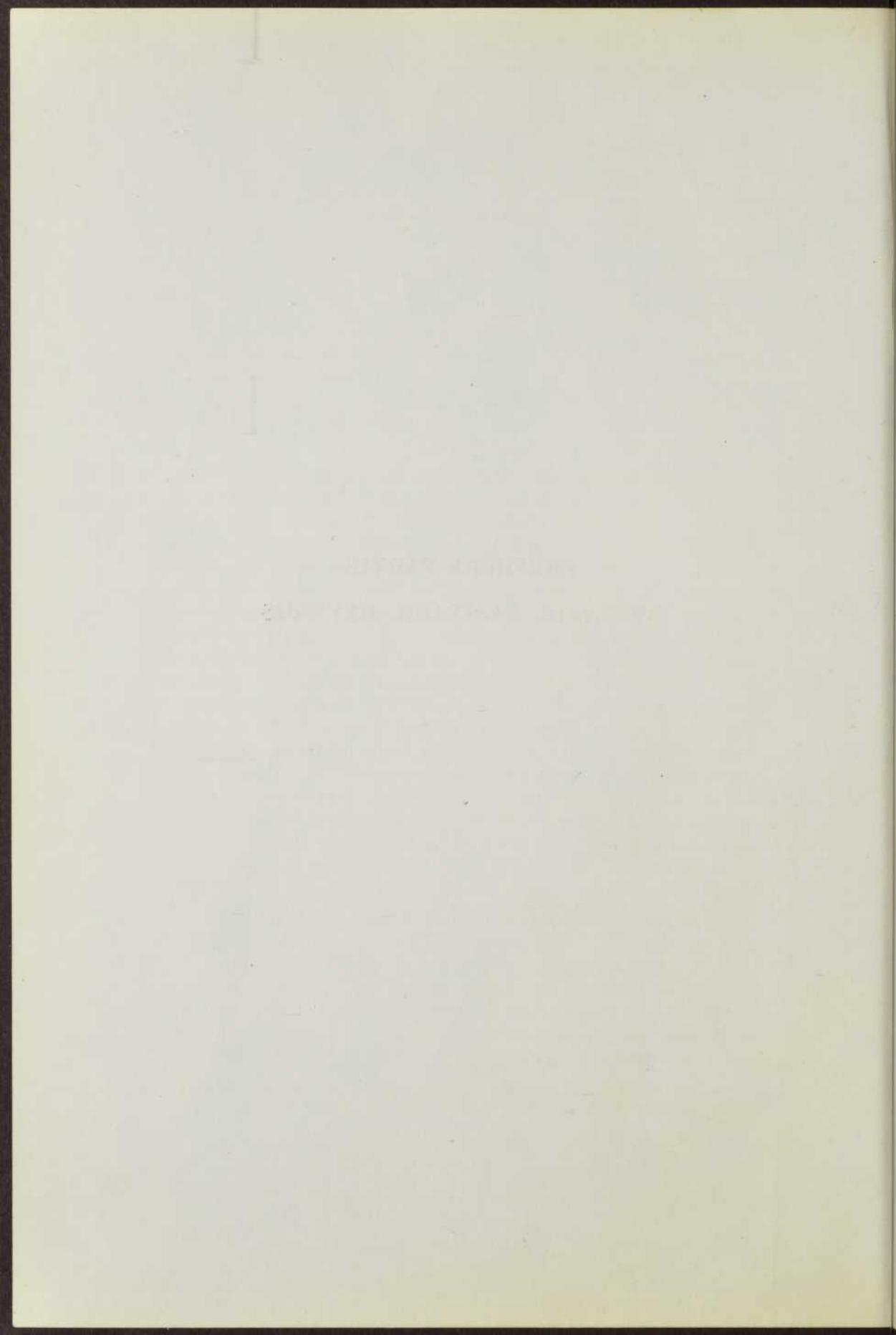
Les circonstances défavorables, dont nous avons rapidement souligné les incidences sur l'évolution de la colonie, seraient-elles seules en cause? N'y aurait-il pas de causes permanentes qui auraient entravé l'évolution économique de la Nouvelle-France?

8. Hocquart au Min., 12 oct. 1744: C11A, 81, 22.

9. Mémoire sur l'État du Canada, par Payès de Montauban: C11A, 96, 298.

10. Mémoire comparatif sur les pêcheries anglaises et françaises: C11A, 99, 218.

PREMIÈRE PARTIE
MONNAIE, CAPITAUX, REVENUS



CHAPITRE PREMIER

LE SYSTÈME MONÉTAIRE

La quantité de monnaie en circulation, son crédit, sa vitesse de circulation, sa répartition sont autant de facteurs qui influent sur le développement économique d'un pays en général et d'une colonie en particulier. Aussi est-il nécessaire pour comprendre l'évolution économique de la Nouvelle-France, d'analyser l'instrument d'échange dont elle disposait et de déterminer dans quelle mesure il créait un climat favorable ou non à son épanouissement (1).

La question monétaire ne se pose pratiquement pas au début de la colonie. Les sommes versées annuellement par la Compagnie des Cent Associés — Renaud les évalue à 40,350 livres (2) — le modeste pécule que certains émigrants apportent avec eux, les dons que la métropole envoie pour subvenir aux dépenses des missions et des communautés ravitaillent la communauté en espèces. Surtout le castor, alors bien coté sur le marché français, assure à la colonie un revenu qui lui permet d'équilibrer sa balance commerciale. Cette vogue du castor sur le marché métropolitain permet une circulation monétaire réduite dans le pays. Car le colon, qui tire sa subsistance de la terre, peut toujours se procurer chez les commerçants les toiles et les objets manufacturés dont il a besoin en échange du castor qu'il a chassé durant la saison morte ou troqué aux sauvages durant le temps des foires. Le castor est une monnaie que l'on thésaurise comme un écu d'or. Quand, en 1672, la compagnie des Indes prétend visiter chaque maison pour contrôler les réserves de pelleteries, le gouverneur s'oppose formellement à ce projet car « ce serait comme si on lui accordait le droit d'aller visiter les cassettes des particuliers » (3). On le thésaurise pour établir ses enfants, acheter des terres, payer ses dettes (4).

Lorsque Talon arrive en Nouvelle-France, il trouve le système du troc bien établi. Il souligne que « l'argent n'y fait pas (à Montréal) pour la subsistance des personnes ce qu'y font les denrées » (5). Un mémoire de 1663 loue les bienfaits du troc qui oblige tout le monde à travailler de ses bras pour subsister (6). En fait, le système ne fonctionne pas sans inconvénients: certains répugnent à cumuler du blé ou des peaux de castor et les refusent en paiement; d'autres spéculent sur la

1. Nous rappelons que les principaux documents qui ont trait à la monnaie sous le régime français sont consignés dans les deux volumes de SHORTT et DOUGHTY, *Canadian Currency*.

2. P.E. RENAUD, *Les origines économiques du Canada*, p. 457.

3. Frontenac au Min., 2 nov. 1672; RAPQ, 1926-27, p. 19.

4. Le même au même, 12 nov. 1690; RAPQ, 1927-28, p. 48.

5. Talon au Min., 4 oct. 1665; C11A, 2, p. 151.

6. Mémoire sur la Nouvelle-France, 1663; C11A 2, p. 37s.

valeur marchande des denrées, en achetant du blé ou des pelleteries de mauvaise qualité à un prix inférieur qu'ils remettent en paiement de leurs créances, sur le pied de denrées de première qualité. D'où, par exemple, cette ordonnance du Conseil Supérieur qui tarife le « blé loyal et marchand » à 4 livres le minot et lui donne cours libératoire (7). En outre, le troc nécessite un milieu social bien particulier. A mesure que se noyautent dans les villes des groupes de fonctionnaires, d'officiers, d'artisans qui ne tirent pas leur subsistance de la terre mais de la rémunération de leurs services, le système du troc se révèle un mécanisme lourd, difficilement maniable. Mais surtout il a le tort de reposer sur la recherche de certaines denrées. Vers 1665, la valeur du blé et du castor s'effondre. Le défrichement des terres permet de plus en plus de se passer des farines de France et provoque une surabondance du blé; en 1664, il y a même un léger surplus qu'on ne sait où écouler (8). Sur le marché européen, les laines de Moscovie concurrencent le castor canadien dont le haut prix et le débouché constituent l'assise du système du troc. La cote du castor baisse, son débit devient aléatoire, de sorte que le revenu que sa vente procure à la colonie ne progresse plus au même rythme que ses importations. Il s'ensuit un déficit de plus en plus grand dans la balance commerciale qu'il faut combler avec des espèces (9). Par le canal des marchands canadiens, qui demandent aux colons de solder leurs achats en espèces, la métropole commence à drainer chez elle tout l'or et l'argent de la colonie, au moment même où la formation des villes, le discrédit du castor et du blé, exigent à l'intérieur de la colonie, comme le souligne le Conseil Supérieur, une circulation monétaire de plus en plus abondante.

Le problème monétaire qui se pose vers les années 1660-65 présente donc un double aspect; attirer des espèces métalliques dans la colonie et les y maintenir. Si les remèdes qu'on propose ne laissent pas de nous surprendre, ils sont bien dans la mentalité de l'époque. Pour favoriser l'entrée des espèces, le Conseil Supérieur décrète en 1661 que les pièces d'or et d'argent vaudront dans la colonie 25% de plus que sur le marché métropolitain. Ainsi « les quarts d'écu se mettront ici à 24 sols, et le surplus de l'or et de l'argent à proportion » (10). D'où l'origine de cette appellation: « valeur monnaie du pays ». Cette majoration du taux des monnaies, croit-on, incitera les négociants rochelais et autres à transporter des espèces et à venir commercer avec la colonie. Pour conserver dans la colonie un stock d'espèces suffisant au commerce intérieur, le roi concède à la compagnie des

7. Arrêt du Conseil Supérieur, 19 mars 1669: CC, I, p. 16.

8. Voir lettre du Conseil Supérieur, 1664: CC, I, p. 12.

9. Talon au Roi, 2 nov. 1671: C11A, 3, 159. « Comme les marchands ne trouvent pas présentement tant d'avantage dans les retours des pelleteries qui n'ont pas un cours fort favorable en France, ils recherchent avec soin l'argent, le transportent hors de ce pays, de sorte qu'il en reste peu pour le commerce ordinaire qui se fait entre les habitants. »

10. Arrêt du Conseil Supérieur, 7 oct. 1661: *ibid.*, 4.

Indes Occidentales le privilège de la frappe de 100,000 écus de menue monnaie qui n'aura cours que dans les colonies d'Amérique (11).

Les conséquences de ces deux mesures furent désastreuses. En effet, le problème monétaire en 1660 est intimement lié au problème de la productivité de la colonie. Pour attirer et conserver des espèces dans la colonie, il faut que la colonie vende autant qu'elle achète. Car le problème monétaire s'est posé d'une façon aiguë au moment même où le castor, qui constituait pratiquement l'unique denrée d'exportation, a vu son prix fléchir et son débouché se fermer. Or, le roi, en donnant à la colonie une monnaie qui n'a pas cours sur le marché métropolitain rend, par le fait même, les échanges commerciaux entre les deux pays plus difficiles. Comment le négociant québécois acquittera-t-il ses achats en France ? Aussi les marchands refusent-ils d'accepter cette monnaie. Quant à la première mesure, elle produit des effets inattendus, par l'invasion de mauvaises monnaies. Une première vague répand dans la colonie une quantité énorme de monnaie de cuivre — liard, sol marqué — déjà mal vue en France parce que sa valeur nominale est trop haute: les Rochelois achètent dans la colonie avec cette monnaie qui bénéficie d'une majoration de taux, mais ils n'acceptent en paiement de leurs marchandises que de l'or ou de l'argent ou, à défaut, « ils survendent leurs marchandises ». Une deuxième vague, en provenance de la France, des Antilles, et sans doute aussi du commerce clandestin avec la Nouvelle-Angleterre, introduit des espèces étrangères, notamment espagnoles, usées et rognées, qui ont cours pour un « tiers en sus de leur valeur nominale » dans la colonie, mais que les Rochelois n'acceptent qu'à la pesée. Il en résulte une perte considérable pour les marchands canadiens. Les balances de précision n'abondent pas dans la colonie, ce qui rend la pratique de la pesée malaisée. Ces deux mesures n'ont donc rien arrangé. La fuite des espèces continue au point de compromettre l'avenir du pays (12).

Colbert ne s'était pas fait illusion sur l'efficacité de ces mesures. Fidèle à ce qu'on appelle le mercantilisme industriel, il écrivait à l'intendant: « Il faut que le commerce, le travail et l'application des habitants attirent de l'argent dans la colonie » (13). En un mot, il faut que la colonie produise plus qu'elle achète. Mais, de toute évidence, les efforts des colons devront être secondés par l'apport d'un capital financier nécessaire pour mettre sur pied ces entreprises qui réduiront les achats de la colonie à l'extérieur et augmenteront ses exportations. Le fonds annuel du roi, qui s'élève en moyenne à 131,500 livres par année durant la période 1684-1700 (14) pourrait jouer ce rôle. Le mal-

11. Lettres patentes du 19 février 1670; CC, I, p. 24.

12. Talon à Colbert, 1671; CC, I, p. 32.

13. Colbert à Duchesneau, 28 avr. 1677; CC, I, p. 42.

14. P.E. RENAUD, *op. cit.*, p. 457.

heur est que, très tôt, la métropole prend l'habitude d'envoyer cette manne royale, partie sous forme de marchandises et partie en espèces, sous prétexte que le bénéfice retiré de la vente de ces marchandises peut servir à défrayer les dépenses extraordinaires de la colonie. Colbert a de bonnes raisons d'être satisfait de ce procédé « qui tenait toujours l'argent au dedans du royaume » (15). En fait, cela ne résolvait en rien le problème monétaire de la colonie. Non seulement le bénéfice se réduisait en définitive à très peu de choses — car les munitionnaires de Rochefort envoyaient souvent des marchandises de mauvaise qualité ou majoraient les prix (16) — mais il fallait deux ans et plus pour liquider ces marchandises: comment alors faire face aux dépenses royales annuelles? « Quand il est question de faire subsister des troupes, écrit de Meulles, il ne faut uniquement que de l'argent comptant parce qu'elles ne donnent pas le temps d'attendre » (17).

La pénurie des espèces va donc toujours s'aggravant. En 1683, « on ne pouvait plus faire aucun paiement en argent » (18). Le peu qu'il en reste est aux mains des commerçants. Cette concentration des espèces entre leurs mains est à l'origine de la tentative pour faire du marchand le centre d'un nouveau système d'échange qui consiste à tirer des billets sur lui. Les cahiers de comptabilité du Séminaire de Québec nous révèlent l'ampleur que prit ce système. Il aurait sans doute été très efficace, si l'avidité des marchands, qui les porte à augmenter leurs ventes au détriment du bénéficiaire du billet, n'était venu le fausser. Ainsi, écrivait De Meulles, « un homme qui devait cinquante écus faisait un billet de pareille somme sur un marchand de cette ville qui disoit n'avoir point d'argent et obligeoit par ce moyen à prendre toutes sortes de marchandises qui ne convenoient nullement à celui à qui il étoit deu » (19). Le peuple murmure. L'intendant qui prend sa défense au Conseil Supérieur se heurte à la coalition des conseillers « qui ont l'intention de servir leurs parens, qui sont les plus forts marchands » (20).

En janvier 1685, les coffres de l'intendant sont vides, alors qu'il doit payer la solde des troupes. Ses amis ne peuvent lui avancer les fonds nécessaires. Les marchands s'offrent à les fournir en valeur argent du pays si le roi les rembourse en valeur monnaie de France. Ils escomptent ainsi un bénéfice de 13,000 livres sur l'opération. L'intendant n'ose consentir à ce prêt usuraire. Il ne lui reste plus qu'une solution: fabriquer de l'argent. Il ramasse donc les cartes à jouer qui sont dans la colonie, les coupe en morceaux sur lesquels il porte les armes du roi,

15. Colbert à Talon, 11 fév. 1671: CC, I, p. 32.

16. Voir la lettre de Vaudreuil du 3 oct. 1717 qui donne quelques exemples de majoration: C11A, 38, p. 133.

17. De Meulles à Arnould, 12 nov. 1684: CC, I, p. 60.

18. De Meulles au Min., 4 nov. 1683: *loc. cit.*

19. De Meulles au Min., 4 nov. 1683: CC, I, p. 62s.

20. *Ibid.*, 60s.

sa signature et la valeur nominale du jeton. Ces cartes sont gagées sur le fonds du roi qui arrivera en automne. Une ordonnance leur donne cours libératoire (21). Effectivement, à l'arrivée des vaisseaux, les cartes sont remboursées par l'agent du trésorier de la Marine. Des émissions semblables se renouvellent les années suivantes. En 1689, l'intendant perfectionne le système: il échange des espèces métalliques aux marchands contre des lettres de change tirées sur le trésorier de la Marine de France. Cette opération présente cet avantage d'éviter les risques de transport par mer: les marchands canadiens fournissent le fonds du roi à l'intendant et, en retour, le trésorier de la marine à Paris solde, pour une somme équivalente au fonds du roi, les achats des commerçants en France.

Remarquons qu'à l'origine la monnaie de cartes n'a pas pour but d'augmenter la quantité de monnaie en circulation — comme Palms-truch l'avait fait, par exemple, avec la banque de Suède —. Le but de ces émissions de cartes est d'assurer la circulation des fonds du roi en temps opportun, de sorte que le fonctionnaire, l'officier, l'ouvrier du roi pourront toucher leurs gages régulièrement. Car le fonds du roi n'arrive qu'en automne et l'exercice de l'année débute en janvier. Si ces émissions ne résolvent pas le problème de la fuite des espèces, elles ont le mérite de répartir la circulation des fonds du roi dans la colonie sur une année entière, et partant elles favorisent le commerce intérieur. Son rôle, la monnaie de cartes ne pourra le remplir que si, chaque automne, les détenteurs de cartes peuvent les convertir en espèces. L'intendant ne doit pas en émettre pour une quantité supérieure au fonds annuel du roi. La même remarque vaut pour les lettres de change que les négociants rochelais détiennent des Canadiens. Elles doivent être rigoureusement acquittées à leur échéance, si l'on ne veut pas qu'elles tombent dans le discrédit. C'est en fait une question de crédit auprès du public, question liée au problème de la couverture métallique ou en marchandises.

Ce principe dicte la conduite de l'intendant dans les premières années. Chaque automne, l'intendant convertit intégralement la monnaie de cartes en espèces. Ce paiement régulier lui vaut toute la confiance du public, dont une partie commence à thésauriser ces cartes. Il arrive donc qu'une fraction de plus en plus grande du fonds royal annuel n'est pas résorbée à l'automne au fur et à mesure que croît la thésaurisation. Or, l'intendant, au lieu de conserver ce surplus dans ses coffres pour servir d'encaisse métallique aux cartes qui demeurent en circulation — ou, ce qui aurait été un trait de génie et aurait pu apporter une solution concrète au problème de la fuite des capitaux, de l'investir dans des entreprises productrices comme des briqueteries, des manufactures de toile — l'emploie à des dépenses extraordi-

21. De Meulles au Min., 24 sept. 1685: CC, I, p. 72s.

naires non productrices, soit à des travaux de fortification, soit à la construction ou à la réparation des bâtiments du roi. Cette tentation est d'autant plus grande que les dépenses entraînées par la guerre iroquoise ne sont pas subventionnées entièrement par la métropole dont la trésorerie, à cause de la guerre, traverse une période difficile. Fait plus grave, les intendants tirent des lettres de change pour une somme supérieure à celle du fonds annuel ou émettent des cartes gagées sur des fonds fictifs. Champigny émet des cartes, en 1700, au nom de la Compagnie de la colonie dont la plupart des actionnaires ne sont pas solvables; l'émission au nom du roi en 1704 ne repose sur aucun fonds; celle de 1705 vient au secours des fermiers du domaine qui sont incapables de faire face à leurs obligations (22).

La totalité des cartes en circulation atteint, en 1714, deux millions de livres (23) environ.

Ces émissions exagérées, plus ou moins voulues par les intendants qui ne savent comment solder les dépenses de la guerre, jettent le pays en plein marasme inflationniste avec toute sa kyrielle de misères. Dès 1700, la trésorerie de la marine retarde le paiement d'une partie des lettres de change. La méfiance s'empare des commerçants français et canadiens, puis du peuple. On court chez l'intendant convertir ses cartes. Il en refuse pour 100,000 livres en 1705 (24). Des ordonnances en établissent le cours forcé, sous peine de 100 livres d'amende. Ce discrédit des cartes tient les marchands métropolitains à l'écart de la colonie: ceux qui viennent commercer exigent des espèces. Partant, une partie du commerce canadien qui s'effectue par des vaisseaux français est paralysée: les farines, les légumes se vendent mal, alors que le prix des objets importés de la métropole monte en flèche. Vaudreuil supplie le ministre, en 1711, de faire acquitter les lettres de change de l'année, car « sans cela, le pays va tomber dans la dernière des misères et personne ne voudra plus nous envoyer de marchandises » (25).

La paix de 1713 permet enfin à la métropole de se pencher attentivement sur le problème monétaire qui est en train d'asphyxier sa colonie. Il apparaît que la meilleure solution est de racheter cette monnaie de cartes à moitié de sa valeur nominale. Le rachat s'effectuera sur une période de cinq ans, à raison de 320,000 livres par année. Les cartes continuent donc de circuler dans la colonie, elles ont cours pour leur valeur nominale et non pour leur valeur réelle (26). Cette période est fort troublée: les commerçants doublent le prix des denrées, les paysans alignent le prix de leurs produits sur ceux des marchands et le salaire

22. Voir CC, I, p. 248s. Un mémoire sur la monnaie de cartes donne le détail de ces émissions.

23. Mémoire de d'Auteuil, 9 déc. 1715: C11A, 34, p. 183s.

24. Ramesay au Min., 12 oct. 1705: CC, I, p. 140.

25. Vaudreuil au Min., 8 nov. 1711: CC, I, p. 218.

26. Les cahiers de comptabilité du Séminaire confirment ce fait.

des artisans suit le mouvement. « Il n'y a que les pauvres et ceux qui sont aux appointements du Roy qui souffrent notablement et qui ne peuvent se donner le quart du nécessaire » (27). En effet, le salaire des fonctionnaires, versé en monnaie de cartes, n'est pas doublé automatiquement comme c'est le cas pour les prix. Cependant une fraction de la population, beaucoup plus nombreuse que ne le laisse entendre l'affirmation de Vaudreuil, est prise dans un étau. Car ces années d'inflation se doublent de crises agricoles. Ainsi beaucoup de modestes « habitants » qui, en temps normal, disposent de quelques minots de blé à vendre, se trouvent, en raison de ces crises agricoles, des habitants acheteurs de blé et, par conséquent, ne sont pas en mesure de bénéficier de la hausse des prix des produits agricoles mais, au contraire, en subissent le contrecoup. Il y a aussi la masse des créanciers qui voient leurs prêts remboursés sur la base de la valeur nominale des cartes (28). Quelle perte encore que cette dévaluation pour les thésauriseurs qui n'ont pu convertir leurs économies dès le début de l'inflation. Ce serait donc une erreur d'affirmer que tous les propriétaires de cartes ont profité de cette dévaluation et d'en restreindre les conséquences néfastes aux fonctionnaires et aux pauvres (29).

On recommence donc à neuf en 1719 (30). Quelle est la situation ? Pratiquement la même qu'en 1665. Il s'agit toujours d'attirer et de conserver les espèces dans la colonie. Le numéraire envoyé en 1717 par le roi est déjà retourné dans la métropole (31). La monnaie de cuivre que l'on propose en 1721 ne sortira pas des coffres de la Compagnie des Indes: elle est incommode et d'une valeur nominale trop élevée (32). C'est un cercle vicieux: la fuite de l'or et de l'argent s'explique par une balance commerciale déficitaire et ce déficit ne peut s'expliquer que par le manque de capitaux pour lancer des entreprises qui réduiraient les importations et augmenteraient les exportations. On manque d'argent pour les constructions navales, les pêcheries, les défrichements, gémissent les marchands dans leurs pétitions (33). Les années qui suivent sont des années de disette monétaire. Chaque envoi d'espèces repasse inévitablement dans la métropole (34). Le commerce intérieur est paralysé. Des marchands forains et quelques domiciliés détenteurs de capitaux profitent de la pénurie monétaire pour se procurer à vil prix les blés des « costes » qu'ils exportent en farine. C'est la disette dans l'abondance au point que les semailles sont compromises (35). Les mémoires affluent chez l'intendant et à la Cour. On réclame une

27. Vaudreuil et Bégon au Min., 1714: CC, I, p. 274s.

28. Origine et développement de la monnaie de cartes, 12 avril 1717: CC, I, p. 390.

29. Mémoire sur le Canada, 1734: CC, 2, p. 666.

30. Notons que le roi abolit, en 1717, la distinction entre monnaie de France et « monnaie du pays ».

31. Vaudreuil au Min., 24 oct. 1718: CC, I, p. 448.

32. Bégon au Min., 14 oct. 1723: CC, I, p. 520s.

33. Mémoire des négociants, 1724: C11A, 46, p. 51s.

34. Ordonnance du roi, 2 mars 1729: CC, II, p. 558.

35. Beauharnois au Min., 10 mai 1729: *ibid.*, 599.

nouvelle émission de monnaie de cartes. Le 2 mars 1729, le roi se rend aux sollicitations des commerçants canadiens et autorise une émission de 400,000 livres (36).

Il faut que la situation soit bien désespérée et que l'on soit bien à court d'expédients pour que le roi autorise la réimpression de ces cartes qu'il n'avait jamais vues d'un oeil favorable. Il est vrai qu'il se propose de contrôler cette émission par une réglementation rigoureuse, mais la correspondance entre le roi et l'intendant laisse deviner que la méfiance reste entière dans la métropole à l'égard du papier. En principe, les cartes seront rachetées chaque année jusqu'à concurrence de 250,000 livres (37) et seront remises en circulation par l'intendant l'année suivante. Il restera donc 150,000 livres de cartes qui ne pourront être retirées de la circulation et qui contribueront à assurer une partie du commerce intérieur. Si on ne rapporte pas une somme égale à 250,000 livres, l'intendant pourra compléter cette somme en rachetant les acquits et les ordonnances en circulation (38). La priorité des cartes sur les ordonnances était de nature à entretenir les craintes du public envers celles-ci: une ordonnance de Hocquart, en 1733, établira l'égalité des cartes et des ordonnances.

L'histoire de cette deuxième expérience de la monnaie de cartes suit un cours parallèle à la première. Le paiement régulier des cartes rétablit la confiance du public qui se met à les enfouir dans les bas de laine. La thésaurisation, qui va de pair avec une augmentation sensible des échanges rythmée sur le peuplement de la colonie, oblige à une deuxième émission de cartes en 1733, puis à une troisième en 1742. Le roi ne les autorise qu'avec hésitation et le ministre ne manque pas de prodiguer les conseils de prudence: « il faut répandre cette monnaie peu à peu », soit pour l'achat du blé pour les troupes de Louisbourg, soit pour l'établissement des forges de St-Maurice (39). On veille, en fait, à ce que la circulation des cartes augmente en fonction du commerce et de la production.

Toutefois il y a une fissure dans l'édifice que le temps mine d'année en année, jusqu'au jour où elle deviendra une porte ouverte à l'inflation... En effet, tout un secteur de cette monnaie fiduciaire échappe au contrôle de la Cour: c'est l'émission des ordonnances et des acquits. Chaque fois que l'intendant a épuisé le maximum des cartes autorisé par la cour, il solde l'excédent de ses dépenses par ce genre de monnaie. Il circule ainsi dans le public une quantité considérable de ces billets que viennent gonfler toutes sortes d'autres papiers signés par des fone-

36. Ord. du roi, 2 mars 1729: *ibid.*, 558.

37. Mémoire du roi, 22 mars 1729: *ibid.*, 582s.

38. Les *Ordonnances* sont des billets à ordre tirés sur la trésorerie par l'intendant ou ses délégués en paiement de services rendus ou d'achats de marchandises. Les *acquits* sont des pièces justificatives des paiements faits par le gouverneur ou l'intendant. La circulation de ces papiers avait commencé durant la période de la disette monétaire.

39. Voir Ordonnance du roi, 12 mai 1733; CC, 2, p. 634s. celle du 27 février 1742; CC, 2, 706s.

tionnaires subalternes. « La confiance du public dans toutes sortes de papiers est si grande icy, écrit Hocquart, qu'il suffit qu'ils soient signés par quelque officier de finance que ce soit, pour que les parties les regardent, je peux dire malgré moi, comme un Effet aussi exigible qu'une ordonnance de paiement en forme » (40). Mal inévitable puisque l'écart entre les revenus et les dépenses subsiste toujours et qu'il faut bien équilibrer le budget.

Un premier symptôme alarmant se manifeste dès 1734; à l'automne, l'intendant reçoit 82,000 livres en monnaie de cartes et 300,000 livres en ordonnances à convertir en lettres de change. Plusieurs ordonnances sont refusées. Les commerçants murmurent et les réactions sont immédiates. Dans le commerce, les prix varient suivant que l'acheteur solde ses achats en espèces, en cartes ou en ordonnances. Et le poids des ordonnances à convertir se fait chaque année plus inquiétant jusqu'en 1747 où, sous la poussée des dépenses de guerre, les commerçants rapportent à l'automne, 2,669,358 livres d'ordonnances et d'acquets à convertir en lettres de change. D'ailleurs, depuis 1745, les rouages de la machine ne fonctionnaient plus, car la trésorerie de la marine se voyait dans l'obligation de reporter de trimestre en trimestre le paiement de ses lettres. Or le non-paiement des lettres, qui prive les négociants canadiens de tout moyen d'échange, entraîne l'arrêt du commerce avec la métropole. La colonie est revenue aux plus mauvais jours de 1711.

La guerre de 1745-1748 a donc porté un dur coup au système monétaire de la colonie. La guerre de Sept-Ans va compléter sa ruine. Dans l'intervalle, la guérilla contre les sauvages qui sévit à l'état presque constant, ne laisse pas le temps de reviser le système; on vit sur des expédients comme le non-paiement d'une partie des dépenses de la dernière guerre et l'échéance de plus en plus éloignée des lettres de change destinées à solder les dépenses courantes. Celles-ci se gonflent outre mesure. De deux millions de livres en 1750, elles atteignent 6 millions en 1755 et, chiffres astronomiques pour l'époque, 30 millions en 1759. La déchéance du papier est consommée en 1755 par l'envoi de troupes aux poches pleines d'espèces métalliques, en dépit des avertissements de l'intendant qui craint l'agiotage. En effet, Bigot est convaincu qu'il importe peu qu'une monnaie soit en papier ou en métal « pourvu qu'elle remplisse bien sa fonction de signes ou de mesures des denrées ». Or, le surplus d'argent dont dispose la colonie provient, non pas d'une production accrue de denrées, mais des dépenses militaires du roi dans le pays. Il s'introduit donc un déséquilibre entre l'offre et la demande que l'envoi d'or ne règlera pas (41). Ses prédictions se confirment. Les espèces métalliques n'enrayent point la hausse des prix et introduisent dans la colonie un agiotage effréné. Cette deuxième tentative d'ins-

40. Hocquart au Min., 3 oct. 1741: CC, 2, p. 696.

41. Bigot au Min., 16 avril 1755: C 11 A, 100, p. 318.

taurer une monnaie de cartes saine sombre dans une banqueroute gigantesque dont les commerçants anglais, qui ont accaparé tout le papier à vil prix pour se faire rembourser par le gouvernement français, semblent avoir été les bénéficiaires.

L'histoire monétaire de la Nouvelle France se caractérise donc par l'alternance de période de restriction monétaire et d'inflation qui jette la perturbation dans le commerce. En aucun moment, la Nouvelle-France n'a joui d'une monnaie saine, adaptée au volume de ses échanges, qui aurait joué le rôle de régulateur dans son développement.

CHAPITRE 2

LE RÔLE DU CASTOR DANS L'ACCUMULATION DES CAPITAUX

Les pelleteries constituaient l'article principal des exportations de la Nouvelle-France. Encore en 1739, nous savons qu'elles englobaient 70% de la valeur des exportations. Première industrie de la colonie par les bénéfices qu'il procure, il importe au plus haut point de rechercher comment le commerce des pelleteries s'intègre dans l'économie générale du pays, quels en sont les bénéficiaires et comment ceux-ci disposent de leurs revenus. La réponse à ces questions permettra de déterminer dans quelle mesure le commerce des fourrures a favorisé une accumulation de capitaux susceptibles d'accélérer la mise en exploitation des ressources naturelles du pays.

Malheureusement la documentation dont nous disposons présentement ne nous permet pas d'aborder le problème dans toute sa complexité, car nous n'avons pas à notre portée les inventaires après décès des négociants canadiens ni les actes notariés susceptibles d'éclairer la question. Car il faut distinguer dans ce problème le cas du castor de celui des pelleteries en général, le cas du commerce licite de celui du commerce illicite.

D'abord le cas du castor. Le castor est soumis au droit du quart payable à une compagnie ou des fermiers qui en détiennent le monopole de la vente. Ainsi le droit du quart joint au monopole de la vente sur le marché européen fait, en principe, la part belle aux métropolitains dans le partage des bénéfices. Les autres fourrures, au contraire, ne sont pas soumises au même droit ni au même monopole: elles peuvent être vendues directement par les canadiens sur le marché métropolitain. La distinction peut paraître sans importance au 17^{ième} siècle alors que la vente du castor domine le marché de la fourrure, mais il n'est plus ainsi à mesure que l'on progresse dans le dix-huitième siècle alors que le castor perd sa prépondérance sur le marché européen (1). Une étude sur le revenu du commerce des fourrures ne doit donc pas se limiter à l'horizon du castor.

La distinction entre commerce licite et commerce illicite est non moins importante dans une étude du genre. Car ce dernier a eu une importance considérable. A l'époque de Talon, Groulx estime à 1,200,000 livres la valeur du castor vendu annuellement sur les marchés

1. Les statistiques données dans la thèse de E. Lunn, à la page 464. Remarquons que ces statistiques ne concordent pas exactement avec celles données par SALONE dans *La Colonisation de la Nouvelle-France*, p. 397.

d'Orange et de Boston (2). Quelle était la part de bénéfice que ce commerce illicite laissait aux mains des Canadiens? C'est ce qu'une étude d'ensemble devrait tenter de cerner, si la chose est possible.

Notre documentation nous oblige donc pour le moment à n'aborder qu'un aspect du problème: le rôle du castor à l'intérieur du commerce licite.

Les variations des modalités du commerce des pelleteries:

On peut distinguer plusieurs périodes dans l'histoire du commerce des pelleteries.

1627-1645: Durant cette période, les sauvages viennent eux-mêmes, à l'occasion des grandes foires annuelles de Québec et des Trois-Rivières, troquer leurs pelleteries contre des marchandises. Tous les habitants de la colonie participent à ces échanges, à la condition expresse de vendre leurs acquisitions au commis de la compagnie des Cent Associés (3). Le mécanisme du commerce des pelleteries pour cette période se résume donc ainsi:

- a) Les sauvages apportent leurs pelleteries dans la colonie.
- b) La population entière peut participer à la traite.
- c) Une compagnie métropolitaine détient le monopole de la vente de toutes les pelleteries sur le marché européen, à la condition expresse de défrayer les dépenses de l'administration de la colonie.

1645-1659: L'arrêt royal du 6 mars 1645 modifie le mécanisme du commerce du castor. La compagnie des Cent Associés, moyennant une redevance annuelle de 1,000 livres pesant de castor, cède ses droits à la Communauté des Habitants, qui prend à sa charge les dépenses de l'administration de la colonie. Le monopole de l'exportation passe donc aux mains de quelques commerçants établis dans la colonie qui vendent leurs pelleteries sur le marché métropolitain par des intermédiaires rochelais. La Communauté des Habitants perçoit, en outre, un droit de 25% sur le castor qu'elle achète dans la colonie. Maintenant les modalités du commerce des pelleteries se résument comme suit:

- a) Les sauvages apportent leurs pelleteries dans la colonie.
- b) La population entière peut participer à la traite.
- c) La Compagnie des Cent Associés prélève un droit sur le castor qu'on peut évaluer à un vingt-cinquième (4).
- e) Les négociants canadiens ont le monopole de la vente sur le marché européen.

2. GROULX, Histoire du Canada-français, I, p. 119.

3. Voir la Charte de la compagnie des Cent Associés, art. VII et VIII: Edits et Ordonnances Royaux, p. 8.

4. En 1645, on apporta 20,000 livres pesant de castor. Le droit de percevoir mille livres pesant de castor que s'était réservé la compagnie se chiffre donc pour 1645 à un vingtième. Comme le commerce du castor durant cette période a connu des fluctuations, on peut évaluer ce droit, année moyenne, à un vingt-cinquième.

f) Les négociants canadiens prélèvent un droit de 25% sur le castor.

1659-1660: La Communauté des Habitants vend son monopole à une compagnie de Rouen, qui achètera tout le castor à six livres. Cette nouvelle compagnie doit verser à la Communauté des Habitants 50,000 livres comme droit sur le castor et payer 10,000 livres à ses créanciers (5).

1661-1663: A la demande du roi, le contrat avec la compagnie de Rouen est annulé. La Communauté des Habitants reprend ses droits. On retourne au système de la période 1645-1659.

1664-1674: L'année 1664 marque l'établissement de la compagnie des Indes. Sa charte, très étendue, sera peu à peu limitée et précisée dans la pratique. Le 8 avril 1666, un arrêt du Conseil d'État donne le droit à la compagnie de prélever un droit de 25% sur le castor et de 10% sur les peaux d'orignal (6). La compagnie, en retour, concède aux particuliers le droit de vendre leurs pelleteries sur le marché métropolitain, par l'entremise de leurs agents Rochelois (7).

Durant cette même période, les sauvages délaissent de plus en plus les foires, alors que les colons vont eux-mêmes cueillir les fourrures parmi les tribus indigènes. Les origines de ce mouvement sont complexes et obscures. Un mémoire d'Aubert de la Chesnaye attribue l'origine de la course des bois aux messagers que le Gouverneur envoie de temps à autre pour ravitailler les missionnaires parmi les nations indigènes et qui reviennent avec d'imposantes cargaisons de fourrures, aux explorateurs qui, à l'occasion de leurs voyages, ne manquent pas de recueillir la précieuse marchandise (8). Si la course des bois existait depuis quelques années, c'est à partir de 1665 qu'elle se généralise. Ainsi nous savons qu'en 1668-69, « plusieurs particuliers, tant soldats et volontaires qu'habitants, ont été dans les bois trente, quarante et cinquante lieues au-devant des sauvages » (9). Les nouvelles caractéristiques du commerce sont donc les suivantes:

a) Les traiteurs vont ramasser la fourrure chez les indigènes. La traite se concentre aux mains de quelques-uns.

b) L'exportation des fourrures est libre.

c) La Cie des Indes prélève le droit du quart sur le castor et le droit du dixième sur les peaux d'orignal, moyennant le paiement des charges du pays.

5. H. A. INNIS, *The Fur Trade in Canada*, p. 41.

6. *Edits et Ordonnances Royaux*, p. 60s.

7. Voir le Mémoire à Monseigneur de Tracy et à Messieurs le Gouverneur et l'Intendant, 1666: *ibid.*, 52ss. Voir aussi le Mémoire sur le commerce en Canada du castor et autres pelleteries, 1699. L'auteur dit que durant la période que nous considérons, les habitants paient le droit du castor, « mais ménagent leurs castors à leur gré ». C11A, 17, p. 153s.

8. *La Relation* de 1648 fait aussi mention de jeunes gens qui se préparent à aller chercher le castor parmi les nations indigènes.

9. Jug. et dél. du C. S., I, p. 558. Arrêt du 26 juin 1669. Cité par SALONE, *op. cit.*, 253.

1675-1700: Les inconvénients du nouveau système ne tardent pas à se faire sentir. La course des bois qui décuple l'aire de ravitaillement en fourrures correspond à un rétrécissement du marché européen, consécutif à la guerre de Hollande et à l'emploi par les chapeliers parisiens du poil de lapin. Une réglementation s'impose. On prohibe la course des bois de 1676 à 1679. En 1681, on institue officiellement le régime des 25 congés annuels (10). Cependant des permis officieux accordés par les autorités rendent la réglementation inefficace. D'autre part, pour assurer un meilleur écoulement des fourrures sur le marché européen, on revient au système du monopole à l'exportation qui est octroyé aux fermiers royaux. La compagnie fermière dispose de la vente de tous les castors, mais elle doit accepter dans ses magasins tout le castor que les traiteurs apportent et assumer « les charges du pays ». On assiste donc durant cette période à une concentration du commerce du castor de plus en plus grande aux mains des privilégiés. Cette situation explique ce passage que l'on trouve dans une lettre de Frontenac: « Cette abondance [du castor] ne réjouit que quelques marchands et un petit nombre de particuliers qui y ont part, mais pour le gros de la colonie elle n'en est ni plus riche ni plus contente » (11). Les modalités du commerce du castor se résument donc ainsi:

a) Les détenteurs de congés et de permis officieux monopolisent la traite (12).

b) Les fermiers métropolitains perçoivent le droit du quart et jouissent du monopole de la vente du castor, moyennant le paiement des charges du pays.

c) La vente des pelleteries autres que le castor est libre et concurrentielle sur le marché européen.

1700-1705: La multiplication des permis officieux, l'extension des territoires de traite vers le nord, le sud et l'ouest, l'impossibilité pour le fermier de baisser les prix d'achat ni de limiter la production, amènent la saturation du marché européen. 850,185 livres pesant de castor sont stockées en 1697, alors qu'on en a vendu à peine 620,669 livres en douze ans (13). Guigues, le nouveau fermier, exige une limitation de la production. Les négociants canadiens refusent et forment une compagnie financée par des banquiers parisiens. Le roi abolit les congés dans l'espoir de rétablir les foires de Montréal. Cependant, grâce à la complicité des autorités coloniales, les coureurs de bois continuent leur activité. La mévente continue sur le marché européen et partant les stocks s'accumulent et provoquent la faillite de la compagnie de la

10. Un congé est une permission donnée à un individu pour aller traiter parmi les nations indigènes.

11. Frontenac au Ministre, 15 nov. 1689: RAPQ, 1927-28, p. 21.

12. A ces privilégiés, il faudrait ajouter les actionnaires de la compagnie du Nord qui traitent à la Baie d'Hudson.

13. Voir le mémoire de Gabon sur le commerce du castor: C11A, 17, p. 159s. Aussi le mémoire de Guigues en 1699: C11A, 17, p. 304.

colonie. Durant cette brève période, on peut dégager ces caractéristiques:

a) La cueillette des fourrures est aux mains des privilégiés ou détenteurs de permis officieux.

b) Une compagnie canadienne détient le droit du quart et le monopole de la vente des fourrures, moyennant le paiement des charges du pays.

1706-1760: Le régime qui s'établit en 1706 demeurera à peu près le même jusqu'à la Conquête. A l'exportation, la vente du castor se concentre dans les mains des fermiers royaux que viendra relayer la compagnie des Indes en 1719. L'exportation des autres pelleteries demeure libre et concurrentielle. Quant à la traite elle-même, on obtient officieusement des congés jusqu'en 1716, date où le roi rétablit les 25 congés annuels. Dans la pratique, leur nombre varie; on en accorde 57 en 1728, 81 en 1739. Mais de plus en plus, ce sont les postes militaires qui fournissent les plus grosses cargaisons de pelleteries. Ces postes sont « afferchés, en régie, donnés ou vendus ». Les détenteurs de ces postes se recrutent souvent dans le cercle intime du gouverneur et de l'intendant ou parmi les négociants aisés. Durant cette longue période, on retrouve les mêmes caractéristiques que durant la période 1675-1700.

Deux faits sont à retenir de cette esquisse des variations des modalités du commerce des fourrures: le monopole presque continu de la vente du castor sur le marché européen, la concentration croissante de la cueillette du castor, à partir de 1665, dans les mains des privilégiés.

Les bénéficiaires du commerce du castor

Durant la période 1630-1645, nous savons que la traite compte parmi les activités régulières d'un colon. C'est une occupation saisonnière, au même titre que le défrichement et les semailles. Les bénéfices que les colons en retirent sont d'autant plus considérables que les Indiens, encore novices dans le commerce, ne se montrent pas trop exigeants. Des études sur la période postérieure évaluent le bénéfice du traiteur à 800% (14). Ce bénéfice atteignait facilement 1000% durant notre période; un mémoire de la Chesnaye dit qu'il n'était pas rare de troquer des pièces magnifiques pour une aiguille, un grelot (15). Si nous acceptons ce bénéfice de 1000% pour la période envisagée, nous pouvons répartir comme suit les bénéfices retirés du commerce du castor:

Répartition des bénéfices par 100 livres de castor vendues aux magasins de la cie des Cent Associés.

10 livres servent à payer la marchandise troquée (16)

14. E. GARNAULT, *Les Rochelais et le Canada*, p. 13.

15. Texte cité par E. SALONE, *op. cit.*, 126.

16. Nous retenons comme bénéfice du traiteur 1000%.

90 livres de bénéfice s'éparpillent dans la colonie
 350 livres (environ) restent dans les coffres de la cie, comme bénéfice de
 la vente sur le marché européen (17).

En principe, 80% environ des bénéfices vont à une compagnie métropolitaine et 20% se répartissent dans la colonie (18). En pratique, il a pu arriver que la compagnie ait payé plus de deux livres la livre pesant le castor que lui apportaient les colons ou que les prix sur le marché européen aient varié, mais il n'en reste pas moins que, durant cette période, le gros des bénéfices provenant du commerce du castor passent directement à la métropole. Cependant tel était le but poursuivi par Richelieu. Selon la Charte de la compagnie des Cent Associés, les deux tiers des bénéfices de la compagnie devaient retourner dans la colonie durant les quinze premières années pour servir au transport et à l'entretien de 4,000 émigrants. Malheureusement le hasard a voulu qu'une conjoncture défavorable ruine dès ses débuts la compagnie des Cent Associés. Mais le projet était viable, puisque le groupe des Cinq Associés qui de 1632 à 1637 hérite des droits de la compagnie réalise un bénéfice net d'au moins 60,000 livres, déduction faite des 10,000 livres que le groupe versait chaque année pour le support de la colonie (19). Durant cette période donc le mécanisme du commerce du castor favorisait, en principe, la concentration des bénéfices dans les mains des métropolitains. Le 20 à 25% qui demeurait dans la colonie se répandait à travers toute la population qui avait accès aux foires.

La période 1645-1659 nous donne une répartition tout autre des revenus, puisque les bénéfices à l'exportation reviennent directement dans la colonie. Le revenu de chaque 100 livres de castor vendues aux magasins de la Communauté des Habitants se répartit comme suit:

Répartition des bénéfices par 100 livres de castor vendues aux magasins
 de la Communauté des Habitants (20)
 10 livres servent à payer la marchandise troquée
 25 livres servent à payer le droit du quart
 4 livres vont à la compagnie des Cent Associés (21)
 65 livres de bénéfice s'éparpillent dans la colonie

17. Par sa charte, la cie s'engageait à payer deux livres la livre pesant de castor. Quand elle achète pour 100 livres de castor, elle obtient 50 livres pesant de castor. Elle revend ces 50 livres à une pistole la livre pesant, d'après la Relation de 1626. Cela lui rapporte donc 500 livres — une pistole égale environ 10 livres —, dont il faut déduire le 100 livres qu'elle a versé pour l'achat de ce castor et environ 50 livres pour les frais de transport, d'entreposage, etc.

18. Nous supposons que la cie des Cent Associés ne prélève pas le droit du quart. Si tel était le cas — ce que nous n'avons pas encore établi — le droit du quart augmenterait la concentration des capitaux aux mains de la compagnie.

19. E. SALONE, *op. cit.*, 64. Notons qu'Innis évalue ce bénéfice à 300,000 livres dans *The Fur Trade in Canada*, 1954, p. 39.

20. Nous gardons les mêmes données que pour la période précédente. Même si ces variables ont changé, nos pourcentages n'en sont guère affectés, car il y a interdépendance entre ces variables: si la cie paie le castor plus de deux livres la livre pesant, c'est qu'elle le revend plus cher sur le marché européen.

21. C'est le droit du vint-cinquième dont nous avons parlé.

346 livres forment le bénéfice à l'exportation, déduction faite du 4 livres que la Communauté des Habitants paie à la cie des Cent Associés (22).

Dans ce système, moins de 1% des bénéfices passe directement dans la métropole et plus de 80% se concentrent dans les mains des actionnaires de la compagnie des Habitants. La balance des revenus se répartit à travers la population. On comprend pourquoi les notables du pays, comme De Repentigny, Giffard et les autres, avaient manœuvré pour s'approprier les droits des Cent Associés. Ils entrevoyaient là un Eldorado. Et leur rêve était justifié. En 1645 le bénéfice de la vente du castor sur le marché européen s'élève, selon Innis, à 320,000 livres (23). Mais, une fois de plus, la colonie jouait de malchance: la guerre iroquoise diminue les approvisionnements de castor (24) et la guerre civile en France rétrécit le débouché des chapelleries. Innis note cette diminution des revenus quand il affirme que les bénéfices de la compagnie seraient tombés à 65,000 livres (25). Autant que la guerre, il semble que ce sont la fraude et les rivalités entre les négociants canadiens qui affectent les revenus, car des habitants s'en retournent clandestinement en France avec leurs castors, des actionnaires et des négociants exportent frauduleusement à La Rochelle leurs fourrures.

Ces difficultés conduisent à la vente des droits de la compagnie des Habitants à la compagnie de Rouen qui, de suite, réalisent d'énormes bénéfices. Le castor coté en 1658 cinq livres sur le marché européen monte à 20 livres et plus en 1659 (26). La colonie a conclu un mauvais marché; elle casse le contrat en 1661 pour revenir à l'ancien système. Il est malheureux qu'une mauvaise conjoncture et les rivalités entre les négociants aient ruiné la Communauté des Habitants. Seul un système de ce genre pouvait assurer l'épanouissement d'une bourgeoisie capable d'assumer le rôle économique et social qui lui était dévolu.

Sous la gouverne de la compagnie des Indes (1664-74), nous trouvons une répartition des revenus qui diffère beaucoup de celle de la période précédente:

Répartition des revenus par 100 livres de castor troquées aux Indiens:

12 livres 10 sols servent à payer la marchandise troquée aux Indiens (27)

22. Pour obtenir le bénéfice net, il faudrait déduire « les charges du pays ».

23. Le bénéfice net serait donc de 271,050 livres. Car les charges du pays s'élèvent à 48,950 livres. Voir *Édits et Ordonnances Royaux*: 53.

24. « Avant la désolation des Hurons, les cent canots venoient en traite tous chargés de Castors. Les Algonguins en apportaient de tous costez, et chaque année on en avoit pour deux cent et pour trois cent mille livres... La guerre des Iroquois a fait tarir toutes ces sources...Le magasin de Montréal n'a pas acheté un seul castor depuis un An. » Voir: R. J., 1653, p. 28. Éd. Thwaites.

25. H. A. INNIS, *op. cit.*, 40.

26. Mémoire sur le commerce en Canada du castor et autres pelleteries, 1699; C11A, 17, p. 152s.

27. Les sauvages sont maintenant plus expérimentés. Les bénéfices de la traite sont moindres que dans la période précédente. On peut accepter le chiffre de 800% donné par E. Garnault.

- dont 4 livres se concentrent dans les mains des négociants canadiens et 8 livres 10s dans celles des négociants métropolitains (28)
 25 livres égalent le droit du quart versé à la compagnie
 63 livres 10 sols composent le bénéfice brut des traiteurs et des négociants canadiens qui les financent (29)
 90 livres 10 sols proviennent de la vente de ces 100 livres de castor sur le marché métropolitain (30). Un tiers environ des bénéfices de l'exportation tombe dans les coffres de la compagnie; les deux tiers reviennent dans la colonie (31).

Ainsi, durant cette période, environ les deux tiers des revenus du commerce du castor se concentrent dans la colonie aux mains des traiteurs et des négociants, alors qu'un tiers passe directement dans la métropole. Ce système est encore avantageux pour la colonie, même si le pourcentage des revenus qu'elle retire est inférieur à celui de la période précédente. Il faut noter cependant que les revenus du commerce du castor ne s'éparpillent plus dans la colonie, mais se concentrent en quelques mains.

Si l'on excepte l'intermède des années 1700-1705 où nous trouvons, en principe, une répartition des bénéfices semblable à celle de la période 1645-1663, on peut dire que la circulation des revenus du commerce du castor demeurera la même de 1675 à la Conquête. Pour analyser la circulation des revenus durant cette période, nous allons prendre une année type: l'année 1685.

Répartition des revenus du commerce du castor en l'année 1685

Les fermiers reçoivent 119,514 livres pesant de castor à environ 4 livres la livre pesant, soit 478,056 livres (32).

	<i>Métropole</i>	<i>Colonie</i>
a) Droit du quart prélevé par les fermiers	119,514	
b) Prix des marchandises troquées: 62,257 (33)		
1/3 constitue le bénéfice du négociant canadien		20,752

28. Dans les périodes antérieures, les sauvages acceptaient le moindre bibelot, des denrées produites sur la ferme ou tout objet nouveau. Maintenant l'eau-de-vie, les toiles, la poudre et les fusils forment le gros des objets troqués. Ces objets proviennent de la métropole et sont vendus par les négociants canadiens qui prélèvent sur leur vente un bénéfice de 33%. Les 4 livres qui demeurent dans leurs mains sont ce bénéfice de 33% et les 8 livres 10s servent à payer les négociants métropolitains qui ont vendu les objets de traite.

29. De ce bénéfice brut, il faudrait déduire les frais occasionnés par la course des bois et le transport des pelleteries.

30. Le prix du castor a baissé sur le marché européen; et partant les bénéfices. Guigues évalue ce bénéfice à environ 3 livres 12 sols 5 deniers la livre pesant pour la période 1685-1699. C'est ce chiffre qui sert de base à nos calculs. Ces 100 livres de castor représentent environ 25 livres pesant, le castor valait environ 4 livres la livre pesant dans la colonie à l'époque. D'où 25 livres pesant qui rapportent un bénéfice net de 3 livres 12 sols 5 deniers chacune nous donnent un bénéfice global de 90 livres 10 sols. Voir le mémoire de Guigues en 1699: C11A, 17, p. 304.

31. Même si l'exportation est libre, la compagnie vend elle-même sur le marché métropolitain le produit de la ferme de Tadoussac et les castors des particuliers qui n'ont pas d'agents à La Rochelle. C'est pourquoi nous répartissons de la sorte les bénéfices de la vente du castor sur le marché européen.

32. D'après la mémoire de Guigues en 1699, Fauconnet aurait reçu cette quantité de castor en 1685: C11A, 17, p. 304.

33. Nous gardons le bénéfice évalué par E. Garnault, soit 800%.

2/3 servent à payer ces marchandises aux négociants métropolitains	41,505	
c) Bénéfice brut aux mains des traiteurs et des négociants: 294,285 livres		
Déduction du prix des 25 congés (34)		25,000 * (35)
Déduction des pots de vin aux autorités (36)	60,000	
d) Bénéfice net aux mains des commerçants et des traiteurs: 211, 285 (37)		
soit 40% aux négociants (38)		84,514
soit 60% aux traiteurs. (126,771)		
e) Circulation des bénéfices du traiteur:		
la moitié s'éparpille dans la colonie		63,885 *.10
1/3 constitue le bénéfice pris par les négociants sur la vente de eau-de-vie, habits, etc.		21,128
2/3 servent à solder les achats d'eau-de-vie, habits, dans la métropole (39)	42,257 .10s. Métropole	Colonie
f) Bénéfice de la vente du castor sur le marché européen: 432,250 livres (40), dont il faut déduire environ 40,000 livres pour les charges du pays, soit:	392,250	40,000

De 1675 à 1760, on peut dire qu'environ 72% du revenu du commerce du castor s'en va dans la métropole, que 14% se concentre dans les mains des négociants canadiens, que 9% s'éparpille dans la colonie, que 5% sert à défrayer les charges du pays. Cette répartition des revenus qu'un schéma théorique fait ressortir a pu se traduire différemment selon les années. Ainsi, il semble que les fermiers aient subi des pertes assez élevées entre 1685 et 1700, à cause de la mévente du castor,

34. Les congés de traite sont octroyés à de pauvres gens en guise de gratification royale. Ces détenteurs de congé vendent mille livres leur permis à des traiteurs.

35. Un astérisque indique que l'argent s'éparpille dans diverses mains, non pas seulement dans les mains des négociants.

36. En plus des congés officiels, le gouverneur émettait des congés officieux. Renaud en dénombre 120 pour l'année 1680. En retour, les détenteurs de permis officieux paient grassement les autorités. Cet argent défraie le train de vie des autorités qui achètent directement leurs marchandises en France, car les hauts fonctionnaires jouissent du fret gratis sur le « Vaisseau du Roi ».

37. Les traiteurs ne paient leurs marchandises aux négociants qu'au retour de la traite. Ces derniers chargent donc un intérêt élevé, puisque c'est un prêt à la grosse aventure. Renaud dit qu'on partage les bénéfices moitié-moitié; E. Garnault estime l'intérêt à 40%. C'est ce dernier chiffre que nous avons retenu.

38. Il faudrait déduire les frais de transport.

39. Il est de notoriété publique que les coureurs de bois ne sont pas des amateurs du bas de laine. Tous les textes s'accordent pour affirmer que le jeu, l'ivrognerie, « les habits galonnés d'or » et les femmes consomment leur fortune. De retour à Montréal, l'argent du coureur de bois s'engouffre dans les coffres du négociant pour payer les habits et l'eau-de-vie ou s'éparpillent dans la colonie pour défrayer la chambre et la pension, les dépenses de toutes sortes. C'est le petit nombre des coureurs de bois qui utilisent leurs revenus d'une façon rationnelle.

40. Guigues dans un mémoire de 1699 assure que le « castor assorti » se vend 10 livres la livre peant sur le marché européen, qu'il a coûté, frais de transport compris, 6 livres 7 sols 7 deniers et qu'il reste un bénéfice net de 3 livres 12 sols 5 deniers la livre pesant. Ce bénéfice est une moyenne répartie sur une douzaine d'années. C11A, 17, p. 309.

alors que les négociants canadiens voyaient leur situation assurée par la clause du contrat des fermiers qui obligeait ces derniers à acheter tout le castor recueilli dans la colonie. Retenons cependant qu'abstraction faite des variations dues aux circonstances, le commerce avoué du castor assure, en principe, environ 72% des revenus à la métropole et 28% à la colonie.

*La répartition des revenus du castor
et ses incidences économiques et sociales*

Le mécanisme de la traite du castor entre 1630-1664 assure environ de 15 à 20% des revenus à l'ensemble de la population. Les foires procurent à l'ouvrier qui ne travaille que huit mois par année, à l'habitant qui commence à défricher sa terre, au fonctionnaire dont les émoluments sont insuffisants, un revenu d'appoint qui lui permet de boucler son budget. Les incidences sur le défrichement et la culture des terres sont des plus heureuses. Le colon peut subsister, grâce aux revenus de la traite, durant la période où il défriche sa terre; il peut, par la suite, consacrer le revenu de la traite à améliorer sa ferme ou grossir son cheptel ou étendre ses emblavures. En outre, il trouve dans le citadin — qui lui aussi profite de la traite — un client solvable. On peut supposer que le développement agricole de la colonie aurait été beaucoup plus rapide et plus intensif si ce système de traite était demeuré en vigueur.

La course des bois et le monopole de l'exportation détenu par des métropolitains, qui deviennent les constantes du commerce du castor à partir de 1675, jouent dans un sens contraire aux intérêts de la colonie. D'abord le droit du quart et le monopole à l'exportation font la part trop large à la métropole, de sorte que trop peu de capitaux se concentrent dans les mains des négociants canadiens. Les bénéfices d'une expédition servent essentiellement à couvrir les revers possibles, car les aleas de la traite sont nombreux. Les intendants dans leur correspondance notent qu'il n'est pas rare de voir des fortunes s'édifier en un jour et s'écrouler le lendemain. Ainsi, en 1748, Bigot signale que les traiteurs se sont ruinés durant la guerre, parce que les sauvages n'ont pas voulu régler leurs dettes (41). Seule une organisation du commerce du castor comme celle en vigueur durant la période 1645-1663 aurait pu amener une concentration de capitaux assez importante dans la colonie pour permettre aux négociants d'investir de l'argent dans des industries ou des manufactures, dans des commerces autres que celui des fourrures. Les négociants ont certes essayé de développer les ressources naturelles de la colonie avec les moyens dont ils disposaient, mais toujours la pénurie de capitaux entravait leurs projets.

41. Bigot au ministre, 20 oct. 1748; C11A, 92, 114.

Non moins néfaste aux intérêts de la colonie est l'apparition d'une classe de vagabonds professionnels qu'on appelle les « coureurs de bois ». De ce point de vue, trois griefs peuvent être formulés :

a) La course des bois qui absorbe les éléments les plus dynamiques de la population prive la colonie d'une main-d'œuvre précieuse et freine l'accroissement démographique.

b) Le coureur de bois — ou le concessionnaire d'un poste de traite qui souvent témoigne de la même mentalité — gaspille sa fortune dans des dépenses somptuaires et dans la consommation des liqueurs fortes. Si la colonie produisait ces denrées, l'argent ne sortirait pas du pays et créerait une certaine prospérité. Mais ce sont là des produits d'importation dont la consommation profite à la métropole. Il y a là un gaspillage d'argent dont la colonie ne pouvait se payer le luxe.

c) L'accaparement de la traite par une catégorie sociale déterminée a privé une foule d'individus marginaux d'un revenu d'appoint qui leur permettait de solder leurs achats chez l'habitant ou le commerçant. Maintenant ces individus pour subsister, particulièrement en temps de crise, s'endettent chez le commerçant qui se voit alors incapable de solder ses achats dans la métropole. Voilà donc que maintenant une importante partie des profits de la traite se consomme en achats, au dehors, d'articles de luxe qui grossissent les importations, alors que ces mêmes profits dans la période 1630-1663 servaient à payer les importations absolument nécessaires à la colonie.

Il ressort de cette brève étude que le commerce avoué du castor n'a pas joué le rôle qu'on pouvait en attendre. Le monopole de l'exportation, détenu la plupart du temps par une compagnie métropolitaine ou par les fermiers royaux, joint au droit du quart du castor, empêchait l'accumulation des capitaux dans la colonie. D'un autre point de vue, l'accaparement de la traite par les coureurs de bois provoquait le gaspillage d'une importante partie des revenus de la traite en dépenses inutiles qui privaient les individus marginaux d'un revenu d'appoint qui aurait assuré la bonne marche du commerce.

CHAPITRE 3

LE BLÉ, FONDEMENT DU NIVEAU DE VIE

Le commerce du blé avec la France, Louisbourg, l'île Saint-Jean et les Îles du Vent n'a sans doute que très peu contribué à concentrer des capitaux dans les mains des négociants. Car ce commerce s'inscrit sur une période assez brève: 1702-1750. Antérieurement à 1702, on ne relève que quelques exportations de farine et de biscuits aux Îles du Vent ou ailleurs; après 1750, chaque année des ordonnances défendent la sortie des blés qu'on réserve au ravitaillement des armées. La période est courte et les envois peu volumineux: 9,000 quintaux de farine et 12,000 quintaux de biscuits figurent parmi les exportations annuelles maxima (1).

La circulation du blé à l'intérieur de la colonie, par contre, a sans doute rapporté plusieurs beaux écus aux négociants. Ceux-ci avaient l'habitude de s'accaparer des récoltes à l'automne et de stocker les blés et les farines qu'ils revendaient soit sur les marchés extérieurs, soit sur les marchés urbains. Ainsi un document daté de 1729 nous révèle que 11 commerçants de Québec ont en stock 478 quarts de farine, 438 minots de farine, 987 minots de blé, 1668 quintaux de biscuits, 676 quintaux de farine, 12 quarts de blé (2). En temps de crise, ces stocks devaient rapporter des bénéfices substantiels aux négociants... à moins que l'intendant ne fit main basse sur ces provisions comme ce fut le cas, en 1715, pour P. Piron qui dut remettre les 500 minots de blé qu'il avait stockés (3). Cependant la structure agraire de la colonie, caractérisée par le grand nombre de petits propriétaires, ne permettait pas une spéculation très étendue sur le commerce du blé. Les commerçants, tout compte fait, ne pouvaient spéculer sur le blé que pour l'approvisionnement des Villes qui, à cette époque, ne sont pas très peuplées. Le commerce intérieur des blés était sans doute lucratif, mais il n'était pas assez considérable pour servir de base économique à une classe de gros capitalistes.

(Ce n'est donc pas par le biais des bénéfices que ce commerce procure aux négociants que nous allons aborder le problème du blé, mais par celui des variations de prix qui nous permettront de cerner les conditions matérielles de habitants et, partant, les conditions du commerce intérieur en général.)

1. Voir les chiffres donnés par E. LUNN, dans *The Economic Development of New-France*, p. 449. Ces chiffres ne tiennent pas compte des exportations frauduleuses.

2. APQ, coll. de pièces judiciaires et notariales, 811. Ce document nous a été indiqué par M. Fernand Ouellet.

3. *Inventaire des Edits et Ordonnances*, Tome I, p. 148. Ordonnance du 16 avril 1715.

Sources et contrôles de la courbe des variations des prix du blé

La courbe que nous présentons ne repose pas sur une documentation variée et abondante, partant elle n'est pas garantie par cette appareil critique dont nous rappelions dans nos notes de méthodologie les principes de base. En effet, nous n'avons à notre disposition que les microfilms des cahiers de comptabilité du Séminaire de Québec (4). Les lacunes, inhérentes à ce genre de sources, sont bien représentées dans ces cahiers, dont la principale faiblesse — outre la perte des cahiers antérieurs à 1764 — est de se tarir subitement vers les années 1724-25. Les ventes et achats de la période postérieure se limitent en gros aux farines et aux blés ou à quelques marchandises dont il importe peu de connaître le prix, alors que des produits assez bien représentés dans la période antérieure à 1724 subissent une éclipse dissipée momentanément par des apparitions sporadiques. Dans l'ensemble, cependant, ce fonds est loin d'être négligeable. Il s'agirait de l'étoffer par des données complémentaires tirées des Archives des autres communautés de Québec.

Nous sommes donc réduit pour le moment à ne pouvoir présenter pour la période 1674-1750 que la courbe du blé. Le fait que nous ne pouvons pas dresser la courbe des autres céréales ne doit pas étonner: la faible production de ces céréales en Nouvelle-France explique le silence des Archives du Séminaire.

S'il nous est impossible de vérifier l'allure de la courbe du blé par comparaison à celles de l'orge et du seigle, les variations du prix des pois pour les années où nous avons cueilli une statistique suffisante tendent à la confirmer.

TABLEAU COMPARATIF DU PRIX DES POIS ET DU BLÉ EN « VALEUR MONNAIE DU PAYS »

Années	Pois (minot)	Blé (minot)
1674:	50 sols	60 sols
1690:	80	115
1692:	100	125
1694:	55	58
1700:	105	125
1710:	60	69
1712:	55	50
1715:	108	160
1718:	220	240

La correspondance des intendants, qui se fait l'écho des crises périodiques qui frappent la colonie, confirme aussi l'allure de notre courbe du blé. Nous avons noté, en marge de notre courbe, les années de bonne

4. Voir la description de ces cahiers dans la bibliographie.

ou de mauvaise récolte dont fait mention cette correspondance. La concordance est remarquable si nous considérons qu'une mauvaise récolte se traduit sur le graphique par une pointe durant l'année qui suit cette mauvaise récolte. Il y a toutefois une discordance intéressante pour les années 1727-1733 et 1709-1710. C'est la fuite du blé hors de la colonie qui est en cause ici: l'abondance des récoltes en 1709 et 1710, qui contraste avec la crise européenne, favorise l'extension du marché canadien dans les Antilles que la métropole ne peut ravitailler (5). La pointe de 1730 trouve son explication dans le contexte monétaire où nous voyons la raréfaction des moyens de paiement favoriser la concentration du blé dans les mains de quelques marchands (6).

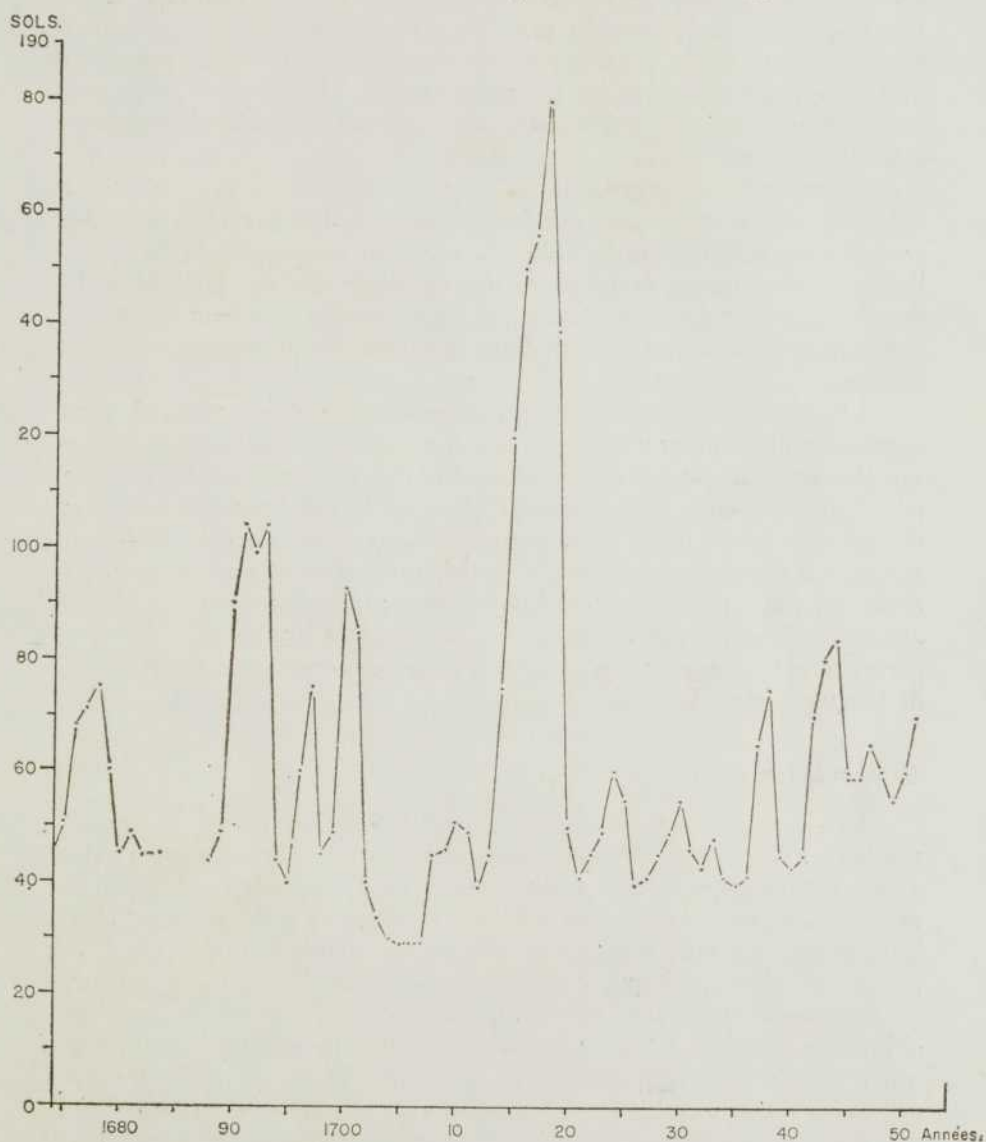
Voilà donc de fortes présomptions en faveur de l'exactitude générale de cette courbe du blé. Mais caractérise-t-elle uniquement la région québécoise? Si la correspondance des intendants nous signale des régions plus éprouvées, certaines années, par les chenilles ou par la pluie que d'autres, elle ne signale aucun cas de paroisses qui vivent dans la disette tandis que d'autres sont dans l'abondance. Le réseau fluvial, en effet, permet d'approvisionner les régions les plus frappées et de répartir les récoltes. Il n'existe donc pas d'écarts extrêmes en temps de crise entre les diverses régions. Mais des écarts subsistent tout de même, car l'intendant ne réquisitionne que le surplus dans les régions favorisées, lequel ne permet pas toujours d'enrayer la rareté du blé qui sévit dans les régions défavorisées. Celles-ci, en plus, voient le prix du blé grevé par les frais de transport. Il s'ensuit donc des discordances appréciables dans le prix du blé entre les différentes régions de la colonie. Une étude comparée des variations du prix du blé entre Québec et Montréal serait donc très révélatrice. Car, dans quelle mesure la grande paix iroquoise de 1700 qui établit la sûreté des communications l'extension des voies de communication terrestre, l'amélioration ou la multiplication des moyens de transport fluvial, tend à rendre les marchés régionaux solidaires et à établir un prix commun du blé? En résumé, si nous appliquons cette courbe du blé à l'ensemble de la colonie, son allure générale est valable tandis que les amplitudes des variations sont plus ou moins faussées. Cependant, notre courbe nous autorise à poser quelques problèmes, à tirer certaines conclusions qui valent pour l'ensemble des régions de la vallée du Saint-Laurent.

5. Mémoire pour le rétablissement du commerce: C11A, 31, p. 278.

6. Voir le chapitre I, p. 43s.

MOUVEMENT DU PRIX DU BLÉ.

(Prix de détail au minot, en monnaie de France).



D'après les Archives du Séminaire de Québec.

Les mouvements de longue durée

La courbe du blé que les Archives du Séminaire permettent d'esquisser laisse percevoir deux mouvements de longue durée. Un premier mouvement de baisse se dessine nettement jusqu'en 1708. La date de 1674 — imposée par l'état des documents — montre ce mouvement en pleine progression. Il semble bien qu'il faille remonter aux années 1660-65 pour en trouver l'origine. Le premier texte que nous ayons rencontré qui signale une surproduction de blé remonte à 1664 (7).

Selon les recensements annuels de l'intendant, la production en blé de la colonie, qui aurait été de 11 minots de blé par tête en 1694, se chiffrerait à 19 minots en 1706 (8). Comme le manque de capitaux l'absence de navires, la présence des corsaires anglais dans le golfe empêchent le développement parallèle du commerce extérieur, il s'ensuit une mévente du blé qui se traduit sur la courbe par un mouvement descendant.

Le mouvement de hausse qui s'amorce brusquement en 1708, sous la pression du commerce extérieur que favorise la crise européenne, brise son élan dans la commotion inflationniste des années 1718. La pénurie monétaire qui sévit jusqu'en 1733, date où le roi double la monnaie fiduciaire officielle, tend à maintenir le mouvement au même niveau. L'augmentation des moyens d'échange, qui coïncide avec l'extension du marché intérieur — augmentation des troupes, entretien des sauvages alliés dans les partis de guerre, arrivée des émigrés acadiens — permet aux prix de gravir un nouveau palier et accentue le mouvement de longue durée à la hausse.

La circulation du blé

Le blé, à cause des perturbations que ses variations de prix pouvaient provoquer dans la vie économique et sociale de la colonie, était l'objet d'une surveillance attentive de la part de l'intendant. Il y avait, peut-on dire, une politique du blé dont Raudot, en 1709, énonçait ainsi le principe: « il faut dans cette affaire, accomoder l'intérêt de l'habitant, du marchand qui, en achetant, produit la sortie et procure du commerce au pays, et de ceux qui ne recueillant point de bled sont obligés de l'acheter » (9). C'est donc une politique souple, empirique, qui s'adapte à la conjoncture du moment. Dans ce texte, Raudot exprimait davantage les vues des intendants que celles de la Cour qui ne voyait pas toujours d'un bon œil l'intendant réglementer le commerce. La Cour mit du temps à sanctionner cette intervention. Le roi ne l'entérine que dans son mémoire en 1718 quand il écrit: « dans un temps

7. Lettre du Conseil Supérieur, juin 1664: CC, I, p. 12.

8. Archives coloniales, G-G1, 461: voir recensement de 1706 et 1709.

9. Raudot au Min., 14 nov. 1709: C11A, 30, p. 291s.

où la colonie pourrait souffrir, sa Majesté se remet à leur prudence d'en permettre ou d'en défendre la sortie » (10). Ce mémoire autorise donc une pratique déjà courante. En effet, chaque année, l'intendant, que ses agents tenaient au courant des espoirs qu'on fondait sur les récoltes, permettait, limitait ou défendait par des ordonnances la sortie des blés.

Ces ordonnances se heurtent au mécanisme du commerce du blé. En effet, les habitations, s'échelonnent en bordure du fleuve, dans ce qu'on appelle les « costes ». La moisson terminée, des négociants les parcourent pour acheter ou échanger les blés. Leur tâche est d'autant plus aisée que les habitants « cherchent à s'en défaire par la nécessité d'avoir des marchandises pour pouvoir s'habiller » (12). Ainsi s'opère la concentration des blés dans les mains de quelques marchands qui « cherchent à en faire la sortie » (13). Souvent les habitants convertissent eux-mêmes leur blé en farine ou en biscuit qu'ils troquent directement aux forains ou aux capitaines de navire. Il y a un système de cabotage en aval de Québec que les officiers contrôlent difficilement. Il s'agit donc pour les négociants d'acheminer leur blé dans la région du « bas du fleuve » pour être pratiquement assurés d'en pouvoir faire la sortie. Par contre, la site exceptionnel du port de Québec permet à l'intendant de contrôler les blés en provenance de Montréal d'autant plus que les navires français et autres ne remontent pas au-delà de Québec. Le moyen qu'on emploie est d'ordonner aux « maîtres de barques », qui font la navette entre les deux villes, de remettre à l'intendant ou à ses subordonnés un état détaillé de leur charge ainsi que les noms de l'envoyeur et du destinataire (14). Les contrevenants sont passibles d'amende (15).

Quand il a pris les mesures pour enrayer la sortie des blés et des farines, l'intendant doit assurer le ravitaillement des villes en cas de disette. A cette fin, des ordonnances défendent aux marchands d'acheter du blé nouveau et aux meuniers de le moudre; on appose les scellés sur les bluteaux. Seuls les boulangers peuvent acheter et faire moudre le blé. Des émissaires sont envoyés par l'intendant pour recenser les récoltes et les provisions de chaque particulier (16). Sur leur rapport, l'intendant prescrit la quantité de blé que chacun doit apporter aux magasins royaux, selon un prix établi par lui. En septembre 1714, l'intendant réquisitionne le cinquième de la récolte des habitants de Neuville et des Écureuils (17). Les habitants ne s'exécutent pas

10. Mémoire du Roi, 1718: RAPQ, 1947-48, p. 304s.

12. Raudot et Vaudreuil au Min., 14 nov. 1709: RAPQ, 1942-43, p. 418.

13. *Ibidem*, 419.

14. Voir à titre d'exemple: Inv. III, p. 156; Ord. du 22 mars 1751.

15. Le capitaine du Ste-Anne a payé 100 livres d'amende pour avoir chargé 15 quarts de pois et 8 quarts de farine sans permission. Ordonnance du 3 sept. 1716.

16. En mars 1715, une ordonnance oblige les marchands et les habitants du gouvernement de Montréal à laisser les huissiers visiter leurs magasins, granges et greniers. Ordonnance du 20 mars 1719.

17. Voir Inv. I, p. 142 ss. Le lecteur trouvera une série d'ordonnances sur le blé.

toujours de bonne grâce: il faut alors faire appel aux milices. Une ordonnance de 1744 permet au Sieur Estèbe, munitionnaire des troupes, de prendre ce moyen pour intimider les habitants récalcitrants (18). Mais l'intendant préfère toujours la douceur et la persuasion à l'emploi de la force.

C'est à l'occasion des semailles que l'intendant usera le plus souvent de son autorité. Car on ne badine pas sur ce chapitre. Il est de toute nécessité que toutes les terres propres à la culture soient emblavées. En effet, une année d'abondance donne des provisions jusqu'au Noël de l'année suivante. Ces provisions amortissent donc les répercussions que peut avoir une première année de crise. Si le hasard la fait suivre d'une seconde année, c'est la catastrophe, car alors tous les moulins sont vides (19). D'où la diligence de l'intendant à faire ensemençer tous les guérêts lors d'une année déficitaire, pour assurer à la colonie le maximum de récolte. C'est pourquoi, au printemps de 1738, par exemple, Hocquart « fait vider d'autorité les greniers de quelque habitants aussy avares qu'aisés » (20). Ce blé est remis directement aux capitaines de milice qui en assurent la répartition et l'ensemencement.

Les crises et le chômage

On sait quelle relation étroite existe dans la France de cette époque entre le blé et le textile. Une crise du blé provoque automatiquement le chômage dans l'industrie textile, car le paysan qui n'a pas de blé à vendre, ou l'ouvrier agricole qui voit la presque totalité de son revenu se consumer dans l'achat de céréales panifiables, ne peut pas acheter les toiles du colporteur. Les manufactures ferment leurs portes. Le chômage sévit. Si cet enchaînement ne se produit pas dans la Nouvelle-France — car l'industrie textile n'y est pas implantée — nous assistons néanmoins à un phénomène analogue.

Une crise, en premier lieu, frappe le commerce de la colonie avec les Iles du Vent et Louisbourg. Ce commerce, à base de farine, de biscuits, de blé, de pois, de salaisons, voit ses sources tarir lors d'une mauvaise récolte. La crise de 1737-38 entraîne « une réduction d'un tiers sur le fonds du commerce » (21). De ce fait, une fraction appréciable de la population des villes, comprenant les manoeuvres, les tonneliers, les charretiers, les maîtres de barques, se trouve ainsi sans travail. En outre, les commerçants, dont les perspectives de bénéfices sont compromises, n'investissent plus de fonds dans des activités secondaires.

18. Ord. du 3 juillet 1744: Inv., III, p. 59.

19. Notons que ce sont les moulins qui servent de greniers. En dépit du désir des intendants qui voulaient que l'on construise des « greniers d'abondance », la colonie n'en fut jamais pourvue, faute de capitaux. Voir le Mémoire du Roi de 1718: RAPQ, 1947-48, p. 304.

20. Hocquart au Min., 12 mai 1738: C11A, 69, p. 197.

21. Hocquart au Min., 29 mai 1738: C11A, 69, p. 201.

En 1736, il y a six bateaux en construction; il n'y en a que deux en 1737 car, déplore l'intendant, « la disette a tellement appauvri ce pays qu'aucun particulier ne s'est trouvé en état de faire des travaux » (22).

La paralysie gagne bientôt les entreprises qui exigent de grosses provisions de farine et de biscuits. Ainsi, le Sieur Coton ne peut fabriquer, en 1744, les quelques milliers de tuiles qu'il s'est engagé, par contrat, à fournir à l'intendant, à cause des difficultés que suscite le ravitaillement en blé de ses ouvriers.

La pêche devient impossible ou non rentable à cause de la rareté ou de la cherté du blé (23). L'exploitation des forêts, qui occupe l'hiver quelques centaines d'hommes, s'arrête pour les mêmes raisons. En 1737, il est impossible, écrit l'intendant, à deux particuliers de fournir 15,000 pieds cubes de bordage « par la raison seule de l'embarras où ils se trouvent de fournir des vivres à leurs ouvriers » (24). La même raison empêche le Sieur Desaulniers de faire exploiter les bois pour construire un navire de 150 tonneaux (25).

Voilà donc les principales activités de la colonie compromises, en temps de crises. En 1733, Hocquart note « cette suspension de presque tous les travaux, consécutive à la petite vérole et à la cherté des blés » (26). Il s'ensuit un chômage général de la population des villes qui ne laisse pas de compliquer la tâche de l'intendant. Ce dernier écrivait en 1738: « les habitants des villes, particulièrement les journaliers et les artisans, sont dans une situation fâcheuse, manquant tous de travail. Ils continuent à être à charge au public » (27).

Le mouvement du prix du blé et ses incidences économiques et sociales

Les incidences du mouvement du blé sur la vie quotidienne sont tellement profondes qu'elles conditionnent le niveau de vie et le bien-être de l'ensemble de la population. Les descriptions que nous ont laissées les intendants sur les conditions de vie à différentes époques s'éclairent vivement si on les rapproche de la courbe du blé:

1683: « On vit icy fort doucement, la nourriture y est bonne... » (28).

1691: « Les deux méchantes récoltes, faites en 1689 et 1690 ont beaucoup contribué à l'extrême misère où le Canada est réduit aujourd'huy » (29).

22. Mémoire 1737: C11A, 67, p. 120.

23. Hocquart estime que le déficit enregistré par les pêcheurs en 1733 et consécutif « au prix excessif des vivres » les a détournés des entreprises de pêche en 1734. Hocquart, 7 oct. 1734: C11A, 61, p. 72s.

24. Hocquart au Min., 30 oct. 1737: C11A, 67, p. 73.

25. *Loc. cit.*

26. Hocquart au Min., 3 oct. 1733: C11A, 60, p. 41s.

27. Le même au même, 12 mai 1738: C11A, 69, p. 193.

28. De Meulles au Min., nov. 1683: C11A, 6, p. 183s.

29. Mémoire de Champigny, 1691: C11A, 11, p. 262s.

- 1699: « les artisans vivent assez commodément... et il en est de même de tous ceux qui veulent travailler... » (30).
 1706: « L'on peut dire que dans ce pais cy il n'y a personne de riche et à qui tout ne soit nécessaire pour subsister » (31). Le blé alors se vend mal et les denrées de France sont chères.
 1732: « La culture des terres peut fournir aux habitants des Costes de quoy vivre aisément et l'Industrie procure les mesmes avantages aux artisans des villes » (32).
 1738: « Je ne puis vous exprimer, monseigneur, la misère causée par la disette qui se fait sentir dans toutes les campagnes » (33).
 1743: « le peuple a vécu misérablement... » (34).

Ce rôle déterminant du blé s'explique par le fait que les Canadiens d'alors, comme leurs frères de France, sont de gros consommateurs de pain. « Un ouvrier, écrit l'auteur de la Relation de 1636, mange par semaine, deux pains de six à sept livres » (35). Raudot affirme, en 1706, que « le colon mange deux livres de pain par jour et six onces de lard » (36). Le pain est donc l'élément de base dans la nourriture de la population. Mais fait déconcertant, c'est surtout le pain de froment. Quand une crise éclate dans la métropole et que le prix du blé atteint un niveau trop élevé pour la bourse du peuple, une grande partie de la population se rabat sur l'orge et le seigle qui sont des céréales panifiables. Le prix de ces céréales, en raison d'une forte demande, monte aussi en flèche, mais il atteint des niveaux inférieurs à celui du blé. Les céréales panifiables secondaires amortissent donc le choc des crises du froment. Rien de tel en Nouvelle-France où ces céréales sont peu cultivées. L'alimentation repose sur une céréale unique: le blé. D'où son importance vitale.

Certes, d'autres denrées permettent à la population de subsister. Mais on devine quelle souffrance c'est pour elle de se voir privée de pain. Parmi ces denrées, notons les pois qu'on cultive environ à un sixième par rapport au blé. Quantitativement, c'est une denrée d'appoint relativement faible, surtout si on considère que les mauvaises récoltes de pois coïncident avec celles du blé. Il y a aussi le poisson, particulièrement l'anguille, qu'on pêche sur « les devantures » du fleuve et que Frontenac appelle « la manne des habitants (37) qui alterne sur la table avec le gibier. Hocquart précise en 1744 que les « habitants se sont procurés les moyens de vivre par leur industrie, la chasse, la pêche, les herbes et les laitages » (38).

30. Champigny au Min., 2 oct. 1699: C11A, 17, p. 72.

31. Raudot au Min., 27 nov. 1706: C11A, 24, p. 336.

32. Hocquart au Min., 27 oct. 1732: C11A, 58, p. 118s.

33. Le même au même, 12 mai 1738: C11A, 69, p. 191s.

34. Le même au même, 12 oct. 1744: C11A, 81, p. 15.

35. JR, 1636: Q 45, CIX, p. 152s.

36. Raudot au Min., 27 nov. 1706: C11A, 24, p. 336.

37. Frontenac au Min., 15 sept. 1692: RAPQ, 1927-28, p. 111.

38. Hocquart au Min., 12 oct. 1744: C11A, 81, p. 15.

Le problème intéressant est de déterminer dans quelle mesure chaque catégorie de la population est affectée par ces mouvements du blé. Car, sans aucun doute, certains secteurs de la population offrent une plus grande vulnérabilité que d'autres à ces crises périodiques. Nous savons, par exemple, que le chômage frappe durement les villes et, dans les villes, les artisans et les journaliers. Ces catégories de la population sont privées de leurs gains au moment où elles en auraient le plus besoin en raison de la montée des prix. Quant aux habitants, il serait illusoire de croire que leur lopin de terre les immunise contre ces crises. Des distinctions s'imposent, car il faut se méfier des étiquettes qui réunissent sous la même rubrique des gens de conditions très différentes. Un homme qui cultive 100 arpents de terre et un autre qui en cultive 6 sont dits tous deux « habitants », mais quelle différence dans leur perméabilité aux incidences des crises.

Il faut établir trois catégories d'habitants:

— *L'habitant consommateur*: c'est celui qui consomme plus qu'il produit. Ce doit être le cas de tous ceux qui commencent à se tailler une terre à même la forêt.

— *L'habitant producteur-consommateur*: c'est celui dont la production équilibre la consommation. Cet habitant devient donc acheteur en temps de crise, car sa production baisse et sa consommation reste la même.

— *L'habitant surproducteur*: C'est celui qui produit plus qu'il consomme. En temps de crise, cet habitant demeure habitant vendeur s'il a en temps normal un gros surplus de production ou il ne réussit alors qu'à équilibrer sa production et sa consommation.

Il ressort donc qu'une crise ne produit pas les mêmes effets sur ces différentes catégories d'habitants. Les premiers, souvent, se découragent et désertent leur terre pour devenir « ces coureurs misérables des costes » dont parle la correspondance des intendants (39). Les seconds doivent soutirer du bas de laine leurs épargnes péniblement amassées: il leur faudra quelques années pour se « remettre » de la crise. Les troisièmes voient leur revenu soit diminué s'ils ne réussissent alors qu'à équilibrer production et consommation, soit augmenté s'ils peuvent continuer à vendre du blé sur le marché, car il leur est plus avantageux de vendre 100 minots de blé à six livres que 150 à 3 livres. Ces derniers seront les bénéficiaires de la crise, tandis que les autres en seront des victimes.

Ces catégories bien délimitées *in abstracto*, comment se présentent-elles dans la réalité? Peut-on déterminer le pourcentage des habitants qu'elles englobent? Question fondamentale si on veut comprendre

39. Voici ce qu'écrivait l'Évêque en 1742: « .. il est constant que déjà les mendiants se sont multipliés dans le Canada et j'en ay vu cette année une grande quantité venue à Québec même de 60 lieues: il est à craindre que bien loin que ce nombre diminue, il ne fasse qu'augmenter ». Lettre du 22 août 1742: C11A, 78, 405s.

l'ampleur des crises. La capitation de 1754 classe les habitants en quatre groupes (40).

1500 habitants aisés sont taxés à 40 livres.

1500 habitants moins aisés sont taxés à 25 livres

200 habitants moins aisés sont taxés à 15 livres

29909 chefs de familles, enfants, femmes à 20 sols.

Ces chiffres représentatifs pour la dernière décade de notre période, ne sauraient s'appliquer à une longue période. N'oublions pas que nous sommes dans un pays neuf où la condition d'un colon se modifie chaque année, grâce au défrichement des terres: tel habitant réduit à courir dans les « costes » lors de la crise de 1733 pouvait subsister peut-

Arpents en valeur *	Ile Orléans			Montréal		
	Nombre de propriétaires					
	1667	1681	1725	1667	1681	1731
1 à 4	26	12	0	24	44	56
5- 9	41	26	5	28	61	123
10-14	17	18	6	14	48	73
15-19	11	27	5	9	25	18
20-24	3	17	27	8	14	86
25-29	6	8	13	4	13	102
30-34	1	5	35	14	15	82
35-39			6	4	5	92
40-44		2	62	7	3	45
45-49			3		1	50
50-54	2	4	57		3	40
55-59	1				1	16
60-64		1	58		6	18
65-69		2				4
70-74		25	2	1	1	7
75-79		11				1
80-84		15	11			3
85-89		3				
90-94			6			4
95-99						
100 et plus	1		13			2

* Les arpents en valeur ne comprennent pas les prairies.

40. Voir le rôle de capitation de 1754. C11A, 99, 529ss.

être en 1744 grâce aux ressources accumulées dans son bas de laine et être bénéficiaire de la crise en 1751. Ce perpétuel mouvement de la classe agricole, les premiers recensements de la colonie et les Aveux et Dénombrements permettent de le photographier. La carence de ces sources à Paris nous oblige à ne donner que quelques statistiques pour l'île d'Orléans et Montréal (41).

Ce tableau, qui fait ressortir les inégalités qui existent entre les habitants, témoigne de leur ascension continue vers un sort meilleur. Ce fait est particulièrement patent pour l'île d'Orléans qui, en raison de sa surface réduite, est tôt défrichée: en 1725, il n'y a plus de propriétaires de quatre arpents de terre en culture et il y en a seulement seize qui possèdent moins de 20 arpents, contre 83 en 1781. La même progression se remarque à Montréal, même si les petits propriétaires augmentent sans cesse à cause des défrichements; en 1731, il y a encore 120 concessions sur lesquelles il n'y a aucune terre en valeur. La première crise postérieure à 1667 a donc trouvé des victimes de choix dans l'agglomération des petits propriétaires de l'île d'Orléans; celle de 1738, par contre, se butait à un ensemble de paysans aisés, solidement établis, dont la plupart en sortaient bénéficiaires, alors que l'île de Montréal, présentait un front moins homogène, moins résistant.

On devine combien révélatrices seraient de semblables statistiques faites à différentes époques pour l'ensemble de la colonie. Des recherches dans les archives des communautés et dans les archives notariales permettraient sans doute de préciser quel est le nombre d'arpents de terre en valeur qui détermine l'appartenance d'un habitant à telle ou telle catégorie; partant on pourrait établir les pourcentages de la population agricole que chaque catégorie inclut, à différentes époques. Ces recherches nous conduiraient au coeur du grand problème agraire du XIX^e siècle qui plonge ses racines dans la période française. Car, la diminution des paysans aisés, conséquence de l'arrêt du défrichement et du partage des terres, le surpeuplement rural sont des réalités durant la période française pour certaines régions. En 1681, l'île d'Orléans compte 56 propriétaires détenteurs de plus de 65 arpents de terre contre 32 seulement en 1725.

Voilà donc des problèmes que seules des études de détail peuvent résoudre. Nous savons, pour le moment, qu'une fraction plus ou moins grande de la classe agricole est victime des crises. Cette fraction vient alors grossir les chômeurs des villes ou les vagabonds des campagnes. Hocquart écrivait en 1738 que les « habitants de la Côte Sud ont erré pendant tout l'hyver dans les Costes du Nord qui ont été moins maltraitées pour y cueillir des aumônes... Les villes ont été remplies tout l'hyver de ces coureurs misérables qui venoient chercher quelques

41. Voir: SULTE; *Histoire des Canadiens*, T. IV, recensement de 1667 et 1681. Aussi Aveux et Dénombrements de l'île d'Orléans en 1725 et de Montréal en 1731 dans RAPQ, 1945-46 et 1941-42.

secours de pain ou d'argent » (42). Ces crises sont donc éminemment propres à créer des tensions psychologiques génératrices de troubles, voire d'émeutes. En 1714, les habitants des paroisses circonvoisines de Québec viennent y faire leurs remontrances et demander qu'on oblige les marchands de cette ville de leur fournir des marchandises à meilleur marché » (43). L'intendant répond que les denrées agricoles se vendent à proportion et qu'ils gagnent d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre. Mais ces habitants sont-ils des habitants vendeurs en temps de crise ? Au même moment, on murmure à Montréal pour s'en prendre bientôt aux marchands (44). En 1717, Longueuil accueille le gouverneur en armes : les fortifications servent de prétexte à l'émeute. En 1751, « les émeutes dans le peuple » forcent Bigot à distribuer des farines dans les villes (45).

L'intendant s'efforce tant bien que mal, par une assistance vigilante aux miséreux, de calmer les esprits et de limiter les mauvais effets des crises. La priorité est donnée aux boulangers dans l'approvisionnement des farines. Des distributions quotidiennes de pain, de pois, de viande sont organisées aux dépens du roi. Des travaux publics luttent contre le chômage : en 1733, Hocquart envoie un contingent de chômeurs québécois travailler aux fortifications de Montréal tandis que d'autres équipes élèvent une digue sur la rivière St-Charles (46). L'intendant n'hésite pas à faire répandre de fausses rumeurs, comme l'arrivée imminente de blé en provenance de la métropole, pour apaiser les esprits et faciliter les réquisitions (47). Toutes ces mesures enrayerent le mal en partie et permettent aux plus pauvres de subsister. Aussi n'est-ce pas sans une légitime fierté que l'intendant déclare au roi : « personne n'est mort de faim ».

* * *

La conclusion qui se dégage de cette étude rejoint en partie celle où nous a conduit l'analyse du commerce des pelleteries. Le blé n'a pas produit dans la colonie une classe de capitalistes. Le volume des exportations du blé n'est pas assez important pour servir de base économique à une bourgeoisie. Les capitaux provenant du commerce intérieur du blé s'éparpillent dans les mains des commerçants et des habitants aisés qui sont vendeurs en temps de crise. Ainsi que le souligne un mémoire de 1696, les capitaux accumulés dans le bas de laine des habitants aisés, « c'est de l'argent mort pour le pays et qui ne court pas dans le commerce ». Par contre, le mouvement cyclique des prix

42. Hocquart au Min., 12 oct. 1738: C11A, 70, p. 20.

43. Vaudreuil et Bégon, 20 oct. 1714: RAPQ, 1947-48, p. 277.

44. Bégon au Min., 7 nov. 1715: C11A, 35, p. 132s.

45. Bigot au Min., 8 mai 1752: C11A, 98, p. 111s.

46. Hocquart au Min., 18 oct. 1733: C11A, 60, p. 131.

47. Le même au même, 30 oct. 1737: C11A, 67, p. 74.

du blé avec ses hauts et ses bas, ses années de disette et ses années d'abondance, tend à garder la masse des habitants, qui ne possède pas une étendue de terre en culture suffisante, parmi la population marginale de la colonie. Les années de disette dévorent régulièrement les épargnes accumulées durant les années d'abondance ou encore, chez certains, détruisent le précaire équilibre établi entre les dépenses et les recettes. Ces habitants doivent donc périodiquement s'endetter pour vivre. Nous rejoignons alors le cycle ébauché à l'occasion du commerce des pelleteries: l'habitant s'endette et le négociant qui lui a fait crédit ne peut solder ses achats dans la métropole.

Les mouvements cycliques du blé introduisent un élément de précarité dans les conditions commerciales qui est tout à fait nuisible à l'essor de la classe commerçante.



DEUXIÈME PARTIE
LES GENS DE MÉTIERS

THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON

CHAPITRE PREMIER

LES GENS DE MÉTIERS DANS L'IMMIGRATION FRANÇAISE

Position du problème

Nombre d'historiens se sont attachés à décrire les modalités et les caractères de l'immigration française en Nouvelle-France. La date d'arrivée, le lieu d'origine, la valeur morale, tels sont les principaux caractères qui retenaient l'attention. Aucun n'a tenté de dresser un tableau d'ensemble de la qualité professionnelle de ces immigrants. Cette lacune s'explique en partie par la carence des sources: ce n'est que depuis quelques années que les chercheurs ont mis à jour un nombre suffisant de contrats d'engagement permettant de cerner le problème de la qualité professionnelle. Ces documents joints au dictionnaire de Tanguay — complété par les travaux du Père Godbout — rendent possible aujourd'hui un tel travail.

Cette masse de documents, toutefois, ne nous livre pas tout de suite la réponse à notre problème. S'il nous est assez facile de classer les immigrants selon leur métier, la question se complique dès que nous tentons d'évaluer leur compétence professionnelle. Car il y a charpentier et charpentier. Une chose est d'être capable de scier et de clouer des planches et une autre de les agencer avec art. Est-il besoin d'insister sur l'importance de ce problème? Voici des émigrants qui partent coloniser un pays différent du leur. Force leur sera d'adapter leur manière de vivre et de travailler à des conditions géographiques différentes. Ils devront s'ingénier à tirer leur subsistance d'une matière première qui offre des caractéristiques nouvelles. On s'apercevra que certaines essences forestières sont plus « liantes » que celles connues en France, d'autres auront le grain plus gros, d'autres seront inconnues; le chanvre poussera « gros et cassant »; le boeuf illinois offrira un poil malaisé à filer; le gel fera éclater les tuiles et lézardera les maçonneries; il faudra analyser les gisements de fer, de charbon, de cuivre pour en déterminer la richesse. D'où la nécessité de gens initiés et rompus à leur métier pour adapter les méthodes de travail pratiquées en France à cette matière première un peu différente et aux exigences du climat. Mais comment estimer cette valeur professionnelle? Sur quels indices se baser? Les titres de maître, compagnon, apprenti, offriraient une hiérarchie facile, si ces étiquettes apparaissaient plus souvent sur les contrats. Le problème n'est pas pour autant insoluble. Un certain nombre d'indices permettent de cerner le problème d'assez près:

- a) *L'âge*: On l'indique souvent sur le contrat. Il doit être relevé avec soin. Les engagés de 15 à 18 ans ne peuvent *a priori*, être considérés comme des immigrants qualifiés. Il serait faux, par contre, d'affirmer que les engagés de plus de vingt ans le sont. Il est plus probable, sans plus.
- b) *Le salaire*: La diversité des salaires dans une même « levée » d'hommes ou dans des « levées » successives permet souvent de présumer de la valeur professionnelle de l'immigrant. Surtout quand deux engagés d'un même métier ont des salaires qui varient du simple au double.
- c) *L'exercice du métier*: Un bon ouvrier exerce son métier, rendu dans la colonie. Cette pratique du métier peut être relevée grâce aux recensements, aux archives notariales, aux rôles de paie envoyés par l'intendant.
- d) *L'hérédité des métiers*: Indice non négligeable. La règle veut, quoiqu'elle souffre des exceptions, que le bon ouvrier enseigne son métier à un ou plusieurs de ses fils. Tanguay est un instrument précieux pour la recherche de cette filiation. Notons que ces deux derniers critères ne nous livrent pas d'une façon absolument sûre le métier de l'immigrant à son départ. Tel a fort bien pu apprendre un métier au Canada, l'exercer et l'enseigner à son fils. Ce phénomène ne nous semble pas courant. Dans ce cas, il faut se reporter au contrat d'engagement, s'il existe, ou comparer des recensements successifs.

Voilà donc une collection d'indices qui nous permet de classer un immigrant par rapport à son métier et d'évaluer *grosso modo* sa compétence. Aucun indice pris séparément n'autorise à formuler un jugement, c'est de leur concordance ou de leur discordance que peut se dégager une opinion. Cette opinion ne se traduira pas par une classification rigoureuse des immigrants en « très compétent », « compétent », « passablement », mais par le dénombrement des représentants de chaque métier, auxquels les textes permettent d'attribuer une compétence professionnelle assez poussée pour justifier leur titre de « gens de métiers ».

Pour garder à notre analyse un caractère concret, nous esquissons les traits généraux et les modalités de l'immigration française en Nouvelle-France.

Caractères généraux de l'immigration

On estime généralement à dix mille le nombre de Français qui passèrent en Nouvelle-France de 1630 à 1760. C'est un ordre de grandeur dont il ne faut pas trop forcer l'exactitude. Il s'applique surtout

à la population stable, enracinée. Combien sont-ils ceux qui sont venus et sont retournés au terme de leur contrat ? L'état de la recherche ne permet pas d'avancer de chiffres. Le roi, en 1672, attribuait à ces retours le retard de la colonisation (1).

Ces dix mille dont on retrouve trace en Nouvelle-France comprennent : 3,500 soldats, 1,100 filles, 1,000 prisonniers, 3,900 engagés, 500 hommes libres (2). En les répartissant par périodes chronologiques, nous avons : (3)

1608-1640: 296	1680-1700: 1092
1640-1660: 964	1700-1720: 659
1660-1680: 2542	1730-1740: 1008
1740-1760: 3565	

Le roi avait pris une série de mesures pour alimenter ce courant d'immigration. L'une d'entre elles obligeait les armateurs de navires marchands, à destination de la Nouvelle-France, à transporter un nombre d'engagés proportionnel au tonnage de marchandises. Des ordonnances royales rappelaient périodiquement leurs obligations aux capitaines de ces navires. Nous résumons l'ordonnance de 1716 qui nous révèle les modalités du système (4):

- 1.— Tous les Capitaines de navires marchands qui iront aux colonies seront tenus d'y porter des Engagés: savoir trois engagés pour les bâtiments de 60 tonneaux, 6 pour ceux de 100 et plus.
- 2.— La condition de porter les dits engagés sera insérée dans les congés de l'Amiral (qui sont les passeports de l'époque).
- 3.— L'Inspection en sera faite par les Officiers de l'Amirauté des ports où les Bâtiments seront expédiés.
- 4.— Le signalement de l'engagé sera mentionné dans le rôle de l'équipage.
- 5.— Les gens de métiers compteront pour deux.
- 6.— Gouverneurs et intendants contrôleront les arrivants sur les listes des rôles.
- 7.— Les dits engagés seront âgés de 18 à 40 ans, de quatre pieds au moins et en état de travailler.
- 8.— Le prix des engagés sera débattu librement entre habitants et capitaine, sous l'arbitrage de l'intendant.

1. Le Roi à Frontenac, 5 juin 1672: RAPQ, 1926-27, p. 8.

2. P. RENAUD, *Les Origines économiques du Canada*, p. 284s.

3. P. Renaud, *loc. cit.*

4. AE, 6 (Amérique 3) 1693-1732, p. 197-202. Règlement au sujet des engagés, 16 nov. 1716.

- 9.— Les intendants donneront un visa de la remise des engagés au capitaine.
- 10.— Les capitaines remettront ces déclarations aux officiers de l'Amirauté.
- 11.— Une amende de 200 livres sera perçue par engagé manquant.

Réglementation minutieuse, bien dans le goût de l'époque. Fut-elle efficace ? Le simple fait qu'on retrouve sept ordonnances du genre, de 1663 à 1714, en fait douter. Ces doutes deviennent certitude lorsqu'on regarde les effectifs passés au Canada. Et, à défaut de chiffres, les témoignages de Raudot, Ruette d'Auteuil, Hocquart, sont là pour confirmer la chose. En fait, les capitaines savaient utiliser les moyens qu'il y avait d'éluder les prescriptions. Ainsi l'article IV les incitait à enrégistrer leurs engagés sous une étiquette professionnelle. La lecture des rôles d'embarquement nous fait voir souvent, accolé au nom du métier, « compte pour deux ». Certains capitaines organisaient même de fausses levées que les officiers des ports passaient en revue. Les capitaines les renvoyaient, en secret, puis allaient porter plainte. Ils recevaient alors des certificats de désertion qui les exemptaient de faire une autre levée (5). Les ordonnances restaient donc, en pratique, lettre morte. Il y a lieu de nous demander si les capitaines ne tiraient pas parti de la négligence des officiers des ports et des autorités coloniales. Comment auraient-ils passé outre à leurs obligations si les amendes eussent été appliquées et si les autorités coloniales eussent exigé un contrôle rigoureux ?

Le roi sut-il mieux se faire obéir par les compagnies à charte, dont une clause stipulait toujours qu'un certain nombre de passagers serait transporté chaque année ? La compagnie des Cent Associés vit son enthousiasme tomber quand son premier convoi fut pris par les Anglais. Elle ne transporta pas le quart des 4,000 hommes qu'elle s'était engagée à transporter en quinze ans (6). La Compagnie des Indes Occidentales fit des efforts plus soutenus, plus efficaces, grâce à Colbert qui la stimulait. Et encore ! Lorsque Colbert annonce à Talon en 1667, que le roi envoie par les soins de la Compagnie « quatre cents bons hommes » (7), ce dernier de lui répondre qu'il n'en a reçu que « cent vingt sept, très foibles, de bas âge et de peu de service » (8).

Cette inertie des compagnies et des armateurs fut quelque peu compensée par l'initiative privée des seigneurs, des communautés, des bourgeois ou des habitants, des commerçants rochelais. On lui doit les meilleures levées. C'est à l'appel de Robert Giffard de Mortagne,

5. BRH, 10, 1904, p. 321ss.

6. Acte d'établissement pour la Cie des Cent Associés: *Edits et Ordonnances Royaux*, p. 6.

7. Colbert à Talon, 5 avril 1667: RAPQ, 1930-31, p. 69.

8. Talon à Colbert, 26 août 1667: *ibid.*, 81.

seigneur de Beauport, que répondent les Percherons vers les années 1632 et 1633 (9); c'est Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, qui recrute les engagés pour Montréal dans l'Anjou, le Maine, la Touraine en 1641, 1653 et 1659 (10). Les Associés de Montréal voulaient dans leur programme de colonisation « augmenter d'année en année, selon leur pouvoir, le nombre des ouvriers » (10). Les marchands rochelais, eux, n'avaient pas été sans y flairer quelques moyens de faire fortune. Aussi vit-on naître des entreprises d'émigration, formées par des marchands et des capitaines dont le but était d'écouler sur le marché de la Nouvelle-France cette précieuse denrée qu'était la main d'œuvre (11). La Rochelle devint leur centre d'opération. Ces entreprises montrèrent du zèle, de l'application, car n'était-il pas de leur intérêt de transporter tout leur monde sain et sauf? Ils supplantèrent les navires royaux. Denonville les recommande au roi, disant qu'il est « averty de tous costés » que les passagers sont « maltraités » sur les navires royaux (12). Un mémoire précise: « il faudrait se servir des marchands soit de la Rochelle, soit de Normandie, qui ont toujours bien réussy lorsqu'ils ont eu le soin de faire passer des hommes en Canada. Ils y ont esté rendus plus promptement ny maladie » (13).

Qu'il soit engagé par des associations ou par des marchands, l'engagé doit signer, avant son départ, un contrat devant notaire qui varie suivant l'engageur. Un marchand faisait signer un contrat pour un maître hypothétique; les agents des colons ou des communautés pouvaient indiquer sur le contrat le nom du maître et spécifier clairement ses obligations. Aussi G. Debien a-t-il remarqué que leurs contrats étaient plus précis, plus minutieux que ceux des marchands. Le contrat indique habituellement le nom de l'engagé, la durée de son engagement, le salaire, l'avance fournie. Le contrat complet comporte, en outre, le nom de l'engageur, le métier, l'âge et le lieu d'origine. Le hasard veut que le notaire néglige toujours l'un ou l'autre de ces éléments. Malgré leurs lacunes, les contrats cernent assez bien la condition des immigrants à leur départ. Que vont-ils nous révéler?

Les engagés vus d'après les contrats et les rôles (14)

Les rôles des immigrants, relevés au port d'embarquement, présentent un caractère plus laconique encore que les contrats: la plupart

9. E. de Lorie, *Quelques notes sur les émigrants Manceaux*, Annales Fléchoises, Janv. 1908, p. 8ss.

10. *Ibid.*, mars 1908, p. 81ss.

11. G. Debien, *Les engagés Rochelais au XVII*, RHAF, sept. et déc. 1952.

12. Denonville au Min., 20 août 1685; C11A, 7, p. 55.

13. Mémoire anonyme: « Pour le Secours qu'il plait au Roi de donner au Canada », 1664; C11A, 2, p. 95ss.

14. Pour les contrats d'engagement, nous renvoyons le lecteur aux articles de G. Debien, de M. Gaucher et de Soeur Mondoux dans RHAF. On y trouvera l'inventaire des contrats qu'on a relevés dans les archives notariales françaises, précédés d'avant-propos et de commentaires très judicieux et très suggestifs. Nous nous sommes borné

ne nous donnent que le nom et le métier, sauf ceux de Bayonne qui sont plus détaillés. Ils complètent heureusement les contrats de la dernière décade qui n'ont pas encore été retrouvés. Nous avons résumé les données de ces sources.— rôles et contrats — dans des tableaux qui nous permettront de dégager quelques conclusions.

Le tableau IX donne une vue générale des métiers recensés dans ces sources (15). A priori, la valeur de ce tableau semble relative, même si nous donnons des chiffres bruts qui lui confèrent un cachet d'absolu. Rappelons que notre enquête ne porte que sur le quart des contrats. Le tableau, en outre, paraît faussé par les 250 métiers inconnus. Et la période 1662-1714 est très peu représentée; pourtant elle a connu sous Talon l'une des deux plus grosses vagues du courant migratoire en Nouvelle-France. Vague importante puisqu'elle est à l'origine de la majeure partie de la population canadienne-française. Notre tableau, à première vue, projette donc autant d'ombre que de clarté. Nous allons essayer de dissiper ces ombres avec les éléments que nous donnent les sources.

Les dates qui divisent notre tableau n'ont pas été choisies d'une façon arbitraire. Elles correspondent assez bien aux différents stades de l'immigration. La période 1630-1660 est la période des tâtonnements et des expériences. Il s'agit de montrer que la colonie est viable en dépit des sauvages et du climat rigoureux. C'est la période d'implantation où seuls les forts, les plus expérimentés et les plus travailleurs ont leur place. Le roi n'a pas encore pris la colonie en mains. Ce sont les communautés et les seigneurs qui recrutent, et à leurs frais. Leur intérêt est de n'engager que des hommes utiles. La deuxième colonne du tableau IX témoigne bien de ce souci d'adapter le recrutement aux besoins. Souci que le tableau X nous montre dans le détail. La préférence est accordée aux défricheurs, aux laboureurs, aux métiers de base: charpentiers, menuisiers, maçons. Les autres métiers ont leurs représentants dans la mesure où leur présence est indispensable. La levée de 1653, destinée à s'établir à Ville-Marie, frappe par sa composition judicieuse: 41 défricheurs, 20 laboureurs, 7 maçons, 6 charpentiers, 4 scieurs de long, 2 armuriers, 2 boulangers, 2 chirurgiens, 3 cordonniers, 3 couvreurs, 2 maréchaux, 2 menuisiers, 3 meuniers, 3 tisserands, 1 brasseur, 1 chapelier. La levée a de quoi se suffire à elle-même, à faire face à tous les besoins premiers d'une cité naissante.

pour notre part, à n'analyser que les contrats des engagés pour la vallée du St-Laurent, délaissant les engagés pour l'Acadie et l'Ile Royale. La nécessité de suivre nos engagés dans les recensements nominatifs et les travaux de nos généalogistes nous ont obligé à faire ce choix.

15. Nous donnons les cotes des rôles des engagés que nous avons dépouillés aux Archives Nationales à Paris:

F^oB, 48: Rôles du port de Honfleur: 1749-59; F^oB, 57: Rôles du port de la Rochelle: 1749-59; F^oB, 39: tome I et II: Rôles du port de Bordeaux: 1749-59; F^oB, 56: Rôles du port de Rochefort: 1749-59.

Notons que ces rôles s'étendent sur des périodes plus longues mais ils ne contiennent aucun nom d'engagés ou de passagers pour Québec en dehors des dates données.

La rationalité dans le choix des métiers s'ajoute au choix judicieux des recrues. La valeur physique et la compétence technique des engagés sont attestées par les salaires et par l'âge (16). La courbe des salaires du tableau X nous montre combien le salaire est quelque chose de personnel. Nous sommes loin des salaires tarifés de la période suivante où une cristallisation s'opère autour de 75 livres. Ici le salaire est plus diversifié. La lecture des contrats nous montre qu'il est en fonction, non seulement du métier, mais de la valeur individuelle de l'immigrant. L'âge conduit aux mêmes constatations. Nous sommes loin des flèches gothiques des années 1665 et 1666 reposant sur 18 et 20 ans. Sans doute, il y a des jeunes, mais ils sont encadrés par des éléments plus âgés, plus expérimentés. Cette impression d'un choix judicieux qui se dégage des contrats est confirmée par un texte des Relations qui nous décrit les engagés de 1653 comme des gens « tous scavans dans les métiers qu'ils professent et tous gens de coeur pour la guerre » (17).

Non moins rationnel est le tri fait par les marchands. Pour eux, les engagés sont une denrée à écouler sur un marché qui a ses exigences. La loi de la demande les guide dans leur choix. Aussi, jusqu'en 1656, la qualité des immigrants amenés par les marchands ne le cède en rien à la qualité des immigrants engagés directement en France par des particuliers. Nous disons jusqu'en 1656, car cette année-là marque un tournant regrettable dans le choix de leurs recrues, tournant que les 129 métiers inconnus du tableau IX (deuxième colonne) soulignent avec évidence. Ces immigrants dont le métier n'est pas indiqué semblent être pour la plupart des journaliers et des garçons de service. Ce glissement des marchands vers le transport d'émigrés d'une qualité professionnelle douteuse a été favorisé par la croissance des besoins de la colonie. Ils augmentaient proportionnellement à son développement. A cette époque la preuve est faite que la colonie vivra. Des terres sont défrichées, des seigneuries concédées. Il faut des bras. Mais alors que la demande augmente, décuple peut-être, le désir d'aller aux colonies ne s'accroît pas. Faute d'un produit de première qualité, les commerçants se tournent vers des succédanés: des adolescents, des gens sans métier, des journaliers forment la masse des nouveaux arrivants.

L'année 1656 marque le départ d'une deuxième vague d'immigrants (1656-1713). Les contrats témoignent du changement par leur caractère bâclé, insolite. Le salaire, comme le montre le tableau XI, s'uniformise à 75 livres. Quelques exceptions ont plus. Celui de 120 livres est donné à un tonnelier, dont la qualification professionnelle est attestée sur le contrat. Pour les autres, les contrats gardent un silence qui inquiète. Ces doutes deviennent plus persistants si on regarde le

16. L'âge de ces immigrants est rarement attesté par les contrats. Nous l'avons trouvé par les recensements de 1666, 1681 et par le Dictionnaire de Tanguay.

17. JR, vol. XL, année 1653, p. 84.

recensement de 1666 qui indique l'âge des engagés. Le graphique des âges du tableau XI, tiré de ce recensement, nous révèle le bas-âge des engagés recensés en 1666. En outre, le graphique atténue ce caractère, puisque plusieurs engagés en sont à leur troisième ou deuxième ou première année dans la colonie.— Nous rappelons qu'un contrat d'engagement est signé pour trois ans.— Pour saisir l'âge exact des engagés à leur arrivée, il faudrait déplacer ce graphique vers la gauche où nous verrions surgir quelques pointes au-dessus de 17 et 18 ans. Courbe intéressante quand même, car elle nous révèle l'âge d'une partie de ces engagés dont nous regrettons de ne pas avoir les contrats. D'ailleurs les engagés de cette période ont-ils toujours signé un contrat avant de laisser la France? Un acte du Conseil Souverain signale des engagés qui ne veulent pas travailler pour un maître parce que, au départ, aucun laps de temps n'avait été fixé pendant lequel ils devaient servir comme engagés (18). Autre détail intéressant de ce recensement: il indique le métier des engagés; très peu en ont un et rarement un métier de base. Ils ne sont d'ailleurs pas recensés comme engagés dans leur métier, mais comme domestiques.

Faut-il s'étonner des commentaires désabusés du Conseil Supérieur ou des intendants sur les immigrants de cette période? Une lettre du Conseil, en 1664, nous les décrit « la plupart Jouvenceaux et escolliers dont la majeure partie n'avait jamais travaillé (19) ». Talon, en 1667, écrit à Colbert qu'il en a reçu 127 « très foibles, de bas âge et de peu de service (20) ». Sept ans plus tard, Denonville parlera d'une soixante d'engagés de 12 à 15 ans, des « petits enfants qui ne sont bons que pour garder les vaches ». Voilà de quoi expliquer nos métiers inconnus de la période 1662-1713 et nous donner une idée d'un certain courant d'engagés. Nous disons d'un courant: car les contrats, pour la même période, en laissent percevoir un autre d'une qualité professionnelle plus intéressante. Ces engagés rappellent ceux de la période précédente. Le tableau XII nous donne le détail de ces levées: ce sont celles des communautés ou des particuliers; le salaire, la qualification professionnelle, autant d'éléments qui nous permettent de discerner un courant d'immigration différent.

La période 1714-1741 est une période creuse. C'est la Louisiane qui attire alors les Français en Amérique du Nord. Vers la Nouvelle-France se dirigent surtout des envoyés par ordre du Roi: fils de famille, faux-sauniers et prisonniers. Dès 1714, Bégon, alors intendant, disait préférer les soldats aux engagés et, à défaut de soldats, les faux-sauniers (21). Le tableau XIII qui nous en donne le détail (22) permet

18. BRH, 10, 1904, p. 321ss.

19. Lettre du Conseil Souverain, au Min., 1664: AE, 5 (Am-2) 1661-90, p. 125s.

20. Talon à Colbert, 26 août 1667: RAPQ, 1930-31, p. 81.

21. Bégon au Min., 12 nov. 1714: C11A, 31, p. 26.

22. Ce tableau est donné par M. Gaucher, dans l'article signalé au début de cette partie de notre chapitre. Il comprend, en outre, les engagés pour l'Ile Royale. Nous reproduisons les données qui concernent les engagés pour Québec, pour les lecteurs qui ne pourraient pas consulter l'article.

de déceler les mêmes tendances que dans la période précédente: un fort courant de journaliers, soit disant laboureurs, et un autre, moins prononcé, de gens qualifiés.

Les chiffres de la dernière décade du tableau IX ont été établis d'après les rôles dressés dans les ports d'embarquement. La fantaisie dans la répartition des métiers est frappante: 123 cordonniers, 39 perruquiers, 44 tailleurs. La répartition déconcerte davantage si on se rappelle que Bigot, en 1749, réclamait urgemment 150 charpentiers pour les constructions navales, que la mise sur pied de la colonie en état de défense exigeait des maçons, des armuriers, des boulangers pour les fortifications, l'entretien des armes, la nourriture des troupes. Il serait intéressant de déterminer la valeur professionnelle d'un chacun dans le métier qu'il annonce. Ce métier de cordonnier ou de perruquier, est-ce une simple étiquette qu'on accole à son nom pour traverser plus facilement ou correspond-il à une expérience réelle du métier? Nous n'avons sur cette question que de maigres indices. Essayons tout de même de discerner les compétences.

Les métiers de base comprennent des éléments qualifiés, envoyés sur l'ordre du ministre. La plupart de ces gens s'embarquaient à Bayonne. Le tableau XIV, tiré des rôles de Bayonne, qui donnent l'âge et le métier, atteste leur valeur. Sauf quelques tailleurs et cordonniers envoyés sans doute faute de mieux, notons l'absence des métiers secondaires. Tous sont choisis en fonction des besoins de la colonie. L'âge, le titre de maître et l'hérédité du métier donnent de fortes présomptions en faveur d'un choix judicieux. Quant aux métiers inconnus, tout laisse supposer que ce sont des charpentiers ou des menuisiers. D'autres éléments qualifiés peuvent être discernés dans le courant d'immigration de cette dernière décade, grâce au rôle de paie de l'intendant sur lesquels nous voyons figurer parmi les ouvriers attachés au service du roi des immigrants de la dernière heure. Et les autres? Un réflexe de méfiance s'impose. Les désignations de maçon, cordonnier et autres sont des indications imprécises, comme le laisse supposer le tableau XV. Ce tableau est tiré des rôles des recrues envoyées au Canada en 1757-58. Il nous donne l'âge et le métier de quelques soldats. Nous ne pouvons conclure que nos engagés sont aussi jeunes, nous ne voulons qu'attirer l'attention sur le fait qu'on affirme posséder un métier dès l'âge de 15 ans. Il ne faut donc pas conclure à la compétence professionnelle d'un engagé par le seul fait qu'il se dit ouvrier en telle ou telle spécialité.

Un document inédit, publié récemment, est de nature à faire la lumière sur cette question. Il s'agit des *Témoignages de liberté au mariage* (23). L'immigrant qui voulait se marier dans la colonie devait

23. Ce document est publié dans RAPQ, 1951-53, p. 5-159. Il reproduit des témoignages pour la période qui s'étend du 15 avril 1757 au mois d'août 1763.

prouver sa liberté devant le représentant de l'Évêque. Cette preuve reposait sur le témoignage, sous serment, de compagnons qui avaient connu en France le candidat au mariage et pouvaient témoigner de sa condition de célibataire. Nous trouvons dans ce document des dépositions fort intéressantes pour notre sujet, dont voici quelques exemples. M. Daguerre, charpentier, âgé de 20 ans à son arrivée, cite deux témoins qui disent le connaître très bien, car ils ont fait tous les trois leur apprentissage à St-Jean de Luz. Le témoin de Joseph Poulin dit avoir connu ce dernier comme apprenti pâtissier chez Ozou à Paris, alors qu'il était lui-même apprenti tapissier. Pierre Rouault, âgé de 19 ans à son arrivée, a été vu apprenti perruquier dans sa ville natale pendant deux ans. Denis Fayet, armurier, 18 ans à son arrivée, a connu René Dumont, chaudronnier, alors que ce dernier était apprenti chez sa tante. Trois apprentis plâtriers, âgés de 19 à 21 ans, étaient apprentis à Lucques quand ils décidèrent de passer en Nouvelle-France. Nous pourrions multiplier les exemples. Il semble donc que, dans de très nombreux cas, ce soient des apprentis qui immigrèrent ou s'engagèrent dans les troupes. La dureté de leur condition pourrait en être la cause. La légende dorée du bon maître n'a pris corps qu'au XIX^e siècle. Ces apprentis, mis en pension dès l'âge de 13 ans parfois, devaient se lasser assez vite de cette tutelle si elle était rigoureuse. La durée même de cet apprentissage pouvait en décourager plusieurs, d'autant plus que l'accession au titre de maître devenait difficile, que les débouchés pour les compagnons se fermaient à mesure que la poussée démographique faisait sentir ses effets sur l'offre de la main-d'oeuvre. Comment s'étonner que l'aventure aux colonies parut à l'apprenti la porte ouverte sur la liberté. Un bref séjour en compagnie d'un maître lui donnait prétexte à se qualifier professionnellement : chose qui devait faciliter son engagement.

Les données des contrats et des rôles nous ont donc permis de distinguer deux courants dans la qualité professionnelle des engagés : un courant d'engagés qualifiés dont l'amplitude, relativement grande jusqu'en 1656, va diminuant jusqu'en 1760 et un courant de journaliers, garçons de service, apprentis qui se développe à partir de 1656 et fait passer le premier courant au second plan jusqu'à la fin. En a-t-il été de même pour les autres catégories d'immigrants ?

Les troupes et les recrues

Elles ont joué un rôle fondamental dans la colonisation de la Nouvelle-France, et dans la formation de la population canadienne-française. Le soldat travaillait dans les villes et les campagnes et obtenait, s'il le désirait, la permission de s'établir sur une terre. Le problème de la qualification professionnelle de ces troupes nous intéresse

done au plus haut point. Mais, plus encore que chez les engagés, l'absence de documents complique notre enquête.

D'une façon générale, on peut dire qu'à parmi les recrues il y avait des gens de métiers d'une certaine expérience. Et ce, tout au long de la période française. Ce fait est attesté par la correspondance des Intendants. En 1665, Talon se fait donner les rôles des troupes afin de donner « à chaque soldat de métier quelque occupation qui lui convienne » (24). En 1695, Frontenac nous montre les soldats qui travaillent chez l'habitant ou le bourgeois payés environ « un tiers moins que les habitants qui leur sont égaux en travail, ceux qui ne savent aucun métier ont un supplément à leur solde » (25). En 1706, Raudot les dépeint: « très propres pour un nouvel établissement sachant presque tous bûcher, écarir, bâtir des maisons » (26). De même Beauharnois loue la qualité des recrues en 1728 (27). Les troupes et les recrues fournissent donc des éléments qualifiés. Mais dans quelle proportion? Car nous pourrions citer autant de textes qui déplorent la mauvaise qualité des soldats et des recrues. Essayons de cerner de près cette proportion.

Les rôles des troupes envoyées au Canada après 1750 nous sont en partie conservés (28). Ils nous donnent le métier, le lieu d'origine, le nom des parents, exceptionnellement l'âge. Le tableau XVI reproduit la répartition des métiers chez 650 soldats environ. La concordance de cette répartition avec celle des engagés donnée dans la dernière colonne du tableau A est remarquable. Les cordonniers, les perruquiers, les tailleurs poussent une pointe du même genre que chez les engagés. D'autres métiers, comme les maçons et les boulangers, offrent des pointes qui ne diffèrent que peu dans l'amplitude avec celles des engagés. La principale discordance réside dans la flèche des laboureurs qui ne retrouve pas son équivalent chez les engagés. Dans l'ensemble, deux courbes fort semblables dans la répartition des métiers. La qualification technique de ces soldats est mise en doute par le tableau XV qui donne l'âge d'une partie d'entre eux. En fait, dans cette dernière décade, qu'il s'agisse d'engagés ou de soldats, nous nous trouvons en face des mêmes catégories d'immigrants où les compétences professionnelles semblent rares. Ajoutons que si nous dressions les courbes de la répartition des métiers chez les soldats envoyés aux Antilles où dans les autres colonies françaises durant cette période, nous retrouverions la même diversité et aussi la prépondérance de certains métiers. Il y a concordance parfaite entre les recrues et les troupes de toutes les

24. Talon au Min., 21 mai 1665: RAPQ, 1930-31, p. 26.

25. Frontenac à Champigny, 6 nov. 1695: C11A, 13, p. 265.

26. Mémoire de Raudot au Min., 1706: C11A, 6, p. 8.

27. Beauharnois au Min., 1 oct. 1728: C11A, 50, p. 114.

28. Pour les rôles des soldats voir: (il n'y a pas de pagination) F^oB56: Levées de Gignoux et Boucher; F^oB39: Signalement de 150 hommes pour Québec; F^oB56: Levée du 21 juin 1756 (l'âge est indiqué); F^oB39: Levée de Bordeaux en 1758.

colonies, quant à l'âge, aux métiers et au lieu d'origine. Il n'y a que les ordres de grandeur qui varient selon le chiffre des effectifs envoyés.

Il était important de relever cette concordance avec les autres colonies: elle peut nous être utile pour éclairer la période 1700-1740, où nous n'avons pas retrouvé les rôles des soldats envoyés en Nouvelle-France. Mais il en existe pour d'autres colonies. Nous avons relevé quelques rôles pour l'Orient et la Louisiane (29). Les données sont portées au tableau XVI. Elles nous indiquent que nous sommes en présence d'un recrutement identique à celui de la période postérieure. Notons la concordance de la courbe qui concerne la Louisiane avec celles des recrues pour le Canada en 1752-58: même mouvement en flèche qui repose sur les mêmes assises. Serait-il dangereux de conclure que les troupes envoyées au Canada durant la période 1700-1740 étaient formées des mêmes catégories professionnelles que celles de la période suivante? Cette hypothèse semble confirmée par l'identité du courant d'immigration en Louisiane et en Nouvelle France durant cette période 1700-1740: nous retrouvons les mêmes vagues de faux-sauniers, de prisonniers, de garçons de service et d'autres plus petits éléments qualifiés. Là encore seules les amplitudes varient proportionnellement aux effectifs globaux.

Avec la période 1660-1714, nous entrons en pleine obscurité. Nous n'avons que peu d'indices. A peine quelques lumières sur le fameux régiment de Carignan. Il semble bien que ce fût un régiment d'élite: il avait fait ses preuves contre les Turcs. Nous ne mettons pas en doute la valeur physique de ces soldats. Mais ce régiment comptait-il beaucoup d'ouvriers qualifiés? Rien ne le laisse supposer. Ces soldats furent de bons coureurs de bois. Plusieurs étaient établis en 1681; le recensement de cette année-là, qui indique le métier des colons, laisse supposer que très peu étaient des gens de métiers. Quant aux recrues des années suivantes, nous n'avons que des témoignages disparates. Champigny les trouve mauvaises en 1698 (30). Frontenac, en 1696, avouait qu'elles « étaient alertes mais en réalité fort jeunes » (31). Un rôle des recrues pour Plaisance, en 1695, en énumère 50% au dessous de 20 ans et 33% de 20 à 24 ans (32). Ce rôle n'indique que trois hommes de métier: un perruquier, un bottier, un jardinier.

Il semble bien que tous ces indices nous mettent en présence de catégories professionnelles indistinctes à celles relevées chez les engagés: fort courant d'ouvriers agricoles et d'apprentis, faible apport d'éléments qualifiés.

29. Voir pour ces rôles: F⁵B 57: Signalement des soldats de la Nouvelle Levée des troupes de la Cie d'Occident; D²A, 4: Rôle des soldats pour Lorient, 1723. Nous avons relevé les 100 premiers noms.

30. Champigny au Min., 14 oct. 1698: C11A, 15, p. 38.

31. Frontenac au Min., 26 oct. 1696: C11A, 14, p. 125.

32. D²C, 47: Rôle des soldats qui composent la levée embarquée sur le vaisseau « Le Francois », 14 avril 1697.

Les envoyés par ordre du Roi.

Ce groupe comprend, en fait, plusieurs catégories: faux-sauniers, contrebandiers, braconniers, fils de familles, prisonniers. Ils sont représentés environ par 1,000 individus qui arrivent de 1720 à 1750.

Les fils de famille et les prisonniers étaient dans l'ensemble des indésirables. Les premiers, écrit Hocquart, font des vols et des larcins pour vivre, car ils sont peu rompus au travail (33). Il demande d'obliger leurs familles à leur verser une pension de 200 livres. Quant aux prisonniers arrivés vers 1723 et 1724, ils causèrent plus de scandales et de méfaits qu'ils ne contribuèrent aux progrès de la colonie. Ils ne pensaient qu'à voler en attendant l'occasion de retourner en France. L'intendant et l'évêque firent pression pour faire cesser ces envois. Ce dernier, en 1725, suppliait le ministre de « ne plus envoyer de tels gens qui sont sans foy et sans Religion, capables des plus affreux crimes et vices, la continuation de ces envois pourrait faire perdre la foy à ceux qui la composent (colonie) et les rendre semblables aux Anglais et aux infidèles » (34). Cet argument dut faire réfléchir le ministre, car ces envois cessèrent.

Les faux-sauniers forment donc la très grosse part de cette catégorie. Nous n'avons pas trouvé le rôle de ces émigrants. Le tableau XVII donne la répartition des métiers chez leurs collègues de la Louisiane (35). Cette courbe pourrait aussi bien s'appliquer à ceux envoyés au Canada. Il n'y a pas de sélection spéciale pour le Canada. Bégon, en 1720, confirme au ministre qu'il a reçu la lettre qui lui donne les ordres « de recevoir des capitaines des navires qui arrivent icy des prisonniers qui avaient été destinés pour la Louisiane » (36). La correspondance des intendants nous les montre, vers les années 1730, très appréciés des habitants. Hocquart spécifie que les « quinze faux-sauniers envoyés en 1730 réussissent parfaitement » (37). En 1731, la colonie en reçoit 60 au grand dépit de l'intendant qui en aurait voulu quatre cents (38). Quelques-uns étaient mariés ce qui les incitait à désertir. L'intendant recommande de les faire rejoindre par leurs familles: il serait facile de les établir sur des terres. En fait, la plupart de ces faux-sauniers et braconniers se sont engagés comme garçons de service. C'est pourquoi Hocquart insiste pour qu'on envoie seulement des « laboureurs, gens de journée, peu de gens de métiers et seulement de ceux de charpentier, forgeron, tonnelier, charbonnier. Les marchands, tisserands et autres ouvriers des manufactures sont des hommes absolument inutiles » (39). Texte qui nous montre bien que

33. Hocquart au Min., 15 oct. 1730: C11A, 52, p. 86.

34. L'évêque au Min., 24 oct. 1725: C11A, 47, p. 462.

35. Voir le rôle contenu dans la liasse F^b, 57.

36. Beaumarchais au Min., 26 oct. 1720: C11A, 42, p. 90.

37. Hocquart au Min., 15 oct. 1730: C11A, 52, p. 83.

38. Le même au même, 5 oct. 1731: C11A, 54, p. 77.

39. Hocquart au Min., 28 sept. 1742: C11A 77, p. 34.

ces émigrants appartiennent aux mêmes catégories professionnelles que les engagés et les troupes. Le texte est de 1742. Soulignons que, depuis 1735, la correspondance est moins élogieuse à leur sujet. Il en vient des infirmes ou des trop jeunes. Les désertions se multiplient car les gens mariés en France viennent sans leur famille. En 1739, l'intendant écrit que « les habitants ont marqué peu d'empressement cette année pour les avoir; ainsy il suffira que vous en destiniez une trentaine pour ce pays l'an prochain ».

Ces faux-sauniers, mieux choisis, auraient pu fournir un apport appréciable. L'irrationalité de leur recrutement a dégoûté habitants et bourgeois qui ne veulent plus les engager. Dans cette catégorie d'immigrants, nous relevons encore un fort courant de journaliers et de garçons de service; peu d'éléments qualifiés.

Artisans et ouvriers dans l'ensemble de l'immigration

Les contrats et les rôles que nous avons étudiés ne nous ont permis d'atteindre qu'une partie des immigrants. Peut-on se faire une idée de l'ensemble? Les recensements, les rôles de paie de l'intendant, les recherches des généalogistes le permettent. Voici comment nous avons formé le tableau XVIII qui donne une vue générale. Nous avons retenu:

- a) Les immigrants pour lesquels le contrat et les recensements concordent sur l'étiquette professionnelle.
- b) Les immigrants qui figurent sur les rôles de paie de l'intendant.
- c) Les immigrants dont les généalogistes ont relevé le métier dans les archives notariales ou d'autres documents.
- d) Les immigrants dont le fils pratique le même métier que le père.
- e) Les immigrants qualifiés gens de métiers par les recensements de 1681, 1716 et 1744 — les deux derniers ne concernent que Québec.

Nous avons donc délaissé:

- a) les immigrants signalés par les contrats mais dont on ne retrouve aucune trace dans nos archives ou nos recensements. Car plusieurs ont déserté dans les ports ou sont morts en mer. Il en reste toutefois qui nous auront échappé.
- b) le recensement de 1666 a été utilisé avec soin. Il donne souvent le métier pratiqué en France ou que l'engagé disait avoir pratiqué.

Nous n'avons gardé que les noms des individus sur lesquels nous étions renseigné par ailleurs.

Telle est la méthode suivie pour l'élaboration du tableau XVIII. Qu'en ressort-il? Environ un dixième des immigrants présente une qualification professionnelle garantissant leur expérience d'un métier. Un dixième, c'est-à-dire environ 1130. Un millier d'ouvriers et d'arti-

sans répartis sur plus d'un siècle de colonisation en Nouvelle-France. Et ces chiffres sont plutôt au-dessus de la réalité. Si nous cernons de plus près le recrutement de ces immigrants, nous trouvons 140 maîtres et compagnons dont quelques-uns ne le sont devenus que dans la colonie. Environ une centaine d'autres ont transmis leur métier à l'un ou plusieurs de leurs enfants. Symptôme inquiétant, car la règle veut que les bons ouvriers se succèdent de père en fils.

S'étonnera-t-on alors des difficultés qu'on a eues à implanter des manufactures en Nouvelle-France. Il nous semble que nous touchons l'explication de bien des échecs dont l'histoire économique de la Nouvelle France est jalonnée.

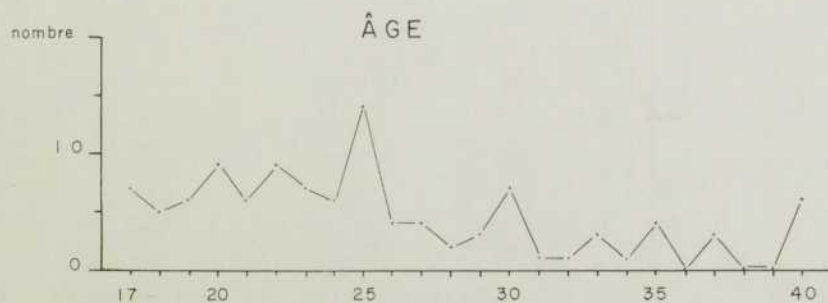
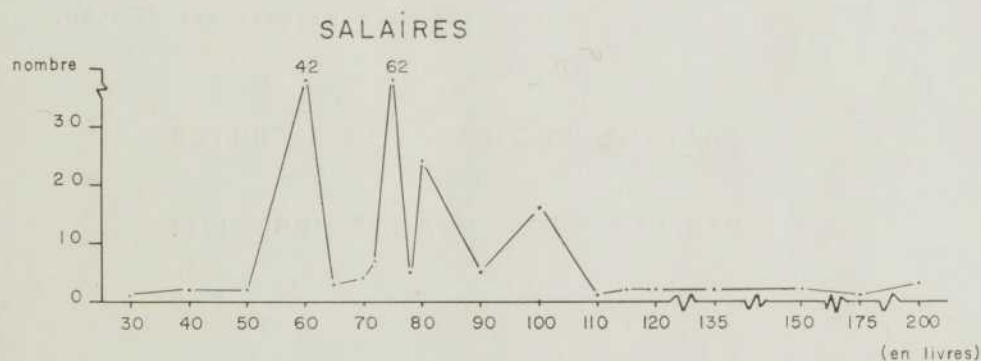
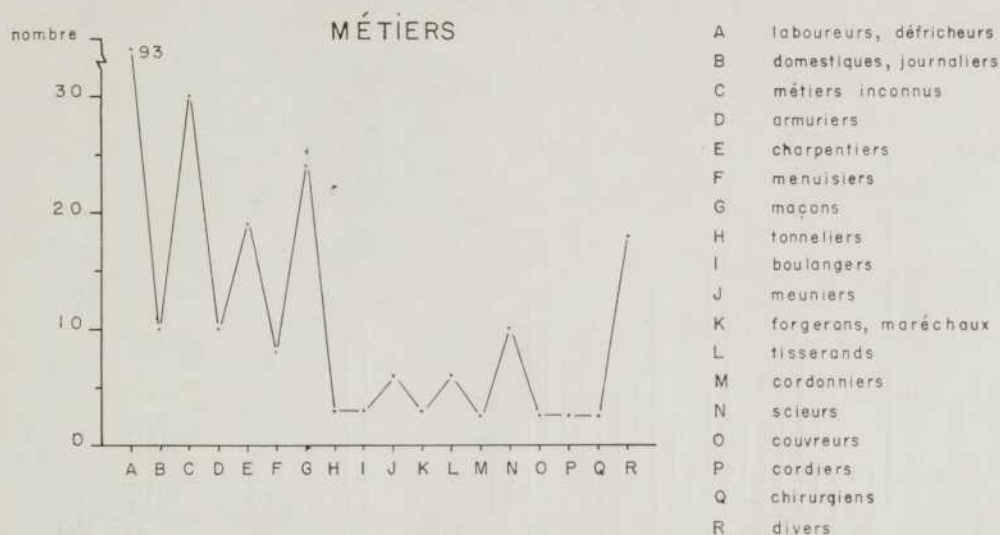
Tableau IX

Qualification professionnelle des engagés, d'après les rôles et les contrats					
Métiers	Total	1644-59	1662-1713	1714-41	1749-59
Sans indication	250	129	101	2	18
Journalier, domestique	31	14	5	1	11
Armurier	13	4	5		4
Serrurier	21				21
Taillandier	11	1	4		6
Forgeron	10	1			9
Maréchal	2	2			
Cloutier	8	1			7
Charpentier	42	18		2	22
Char. de navire	4	4			
Menuisier	57	6	1		50
Charron	2				2
Tonnellier	13	1	3	3	6
Scieur de long	6	4			2
Tailleur	49	2	1	2	44
Tisserand	6	3		1	2
Chapelier	2	1			1
Tessier	3	3			
Boulangier	35	3	2	4	26
Meunier	10	7	2		1
Farinier	17	5	9	3	
Laboureur	93	65	24	4	
Bêcheur	13	13			

Qualification professionnelle des engagés, d'après les rôles et les contrats					
Métiers	Total	1644-59	1662-1713	1714-41	1749-59
Jardinier	9	3		2	4
Défricheur	41	41			
Maçon	38	25	1	2	10
Tailleur de pierre	6	1			5
Couvreur	4	4			
Cordonnier	129	6			123
Sellier	7				7
Tanneur	10	2	1	2	5
Chirurgien	18	4	1	2	11
Perruquier	41			2	39
Orfèvre	6				6
Soldat, matelot	18	18			
Cuisinier,	8	2			6
pâtissier					
Garçon de service	25		13	12	
Boutonnier	11				11
Divers	53	11	7	7	28
Total	1122	404	180	51	487

Figure X

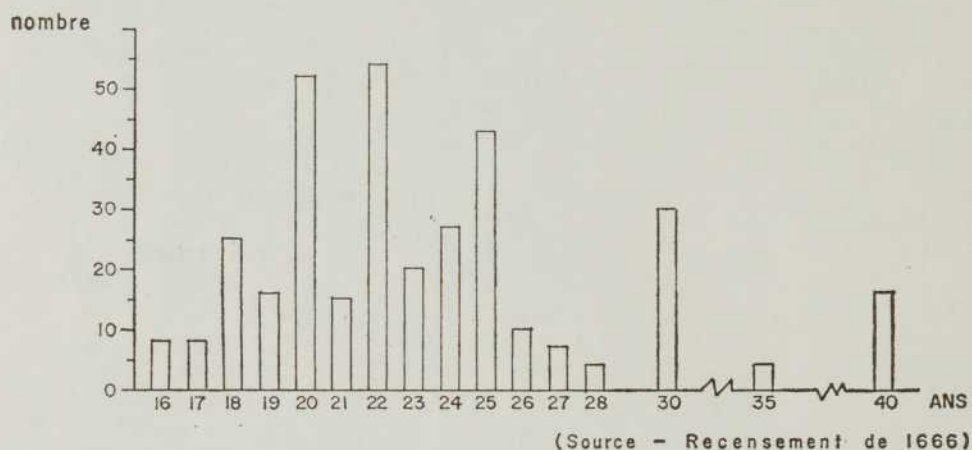
LES ENGAGÉS DES COMMUNAUTÉS ET DES PARTICULIERS 1644-1659



. Figure XI

LES ENGAGÉS, d'APRÈS L'ÂGE

-I-



SALAIRE DES ENGAGÉS RECRUTÉS

PAR LES COMMERÇANTS: 1662-1714

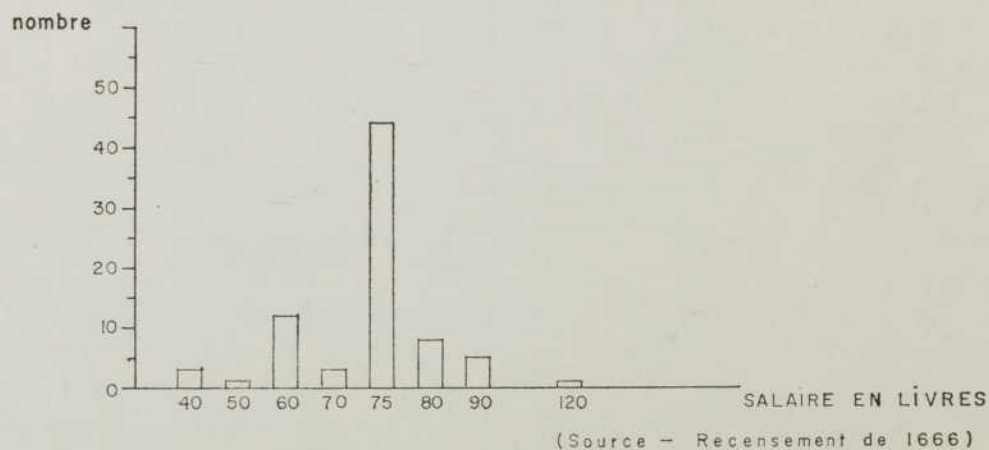
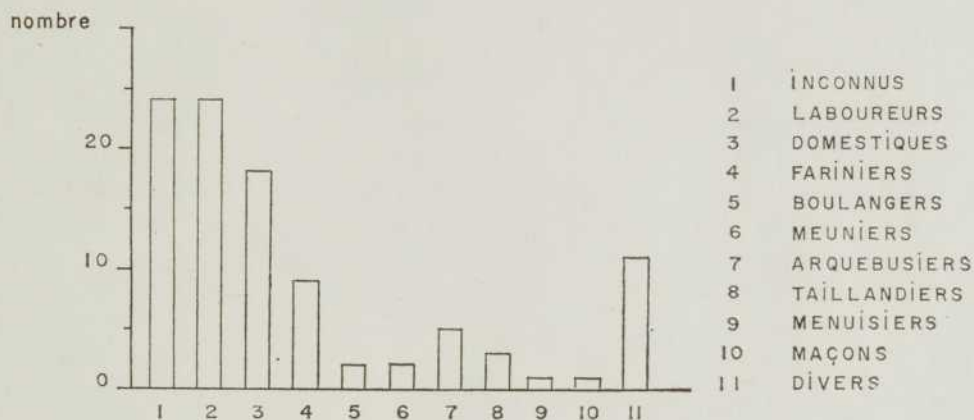


Figure XII

LES ENGAGÉS DES COMMUNAUTÉS ET DES PARTICULIERS 1662 — 1714

RÉPARTITION DES MÉTIERS



RÉPARTITIONS DES SALAIRES

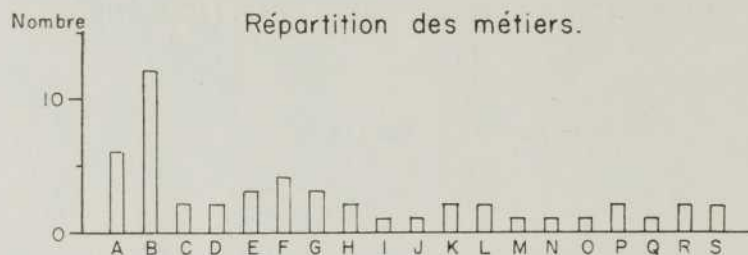
(en livres)

MÉTIERS INCONNUS	: 50 l., 60 l., 80 l.,
LABOUREURS	: 50 l., 75 l., 80 l.,
GARÇONS DE SERVICE	: 50 l., 60 l., 90 l., 140 l.,
FARINIERS	: 170 l.,
BOULANGERS	: 100 l., 150 l.,
MEUNIERS	: 100 l.,
4 ARQUEBUSIERS	: 100 l., 160 l., 200 l., 300 l.,
TAILLANDIERS	: 100 l.,
MENUISIERS	: 150 l.,
TONNELIERS	: 120 l., 150 l.,

Figure XIII

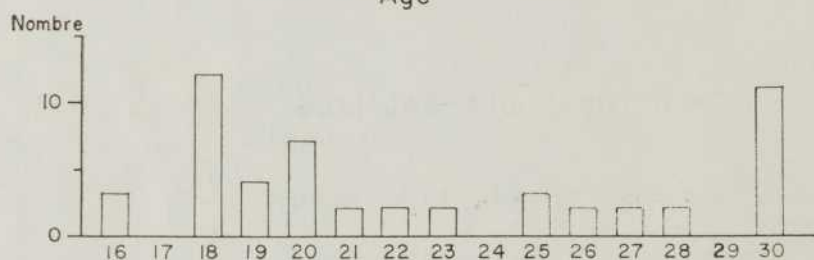
LES ENGAGÉS À DESTINATION DE LA
NOUVELLE-FRANCE: 1715-41.

Répartition des métiers.



- | | | |
|--------------------------|---------------------|------------------------|
| A. Laboureur, jardinier. | H. Tanneur. | O. Besson |
| B. Garçon de service. | I. Tireur de laine. | P. Chirurgien. |
| C. Charpentier. | J. Tisserand. | Q. Retailleur de roue. |
| D. Maçon. | K. Tailleur. | R. Vachier. |
| E. Tonnelier. | L. Perruquier. | S. Inconnu. |
| F. Boulanger. | M. Cordier. | |
| G. Farinier. | N. Cardeur. | |

Âge



Salaire en livres tournois (≠)

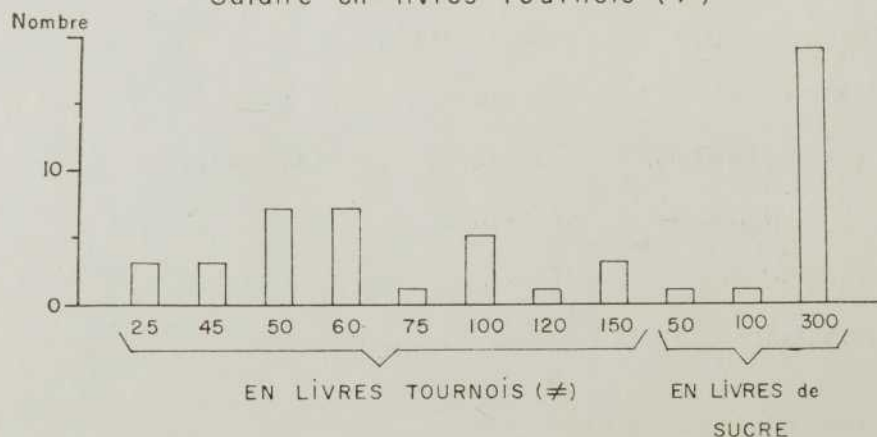


Figure XIV

LES ÉMIGRANTS POUR LE CANADA
D'APRÈS LE RÔLE DU PORT DE BAYONNE: 1749-59

RÉPARTITION DES MÉTIERS



Â G E

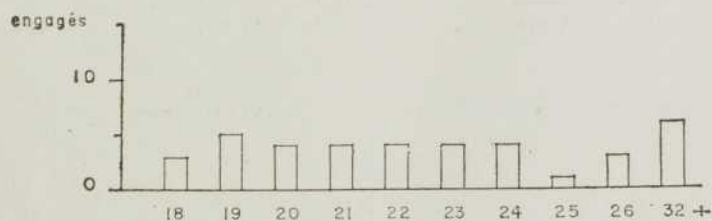


Figure XV

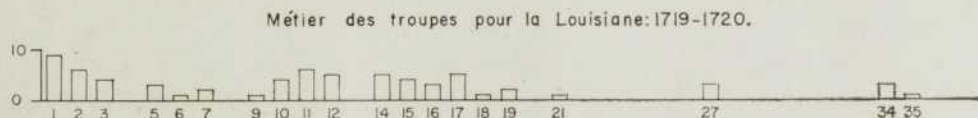
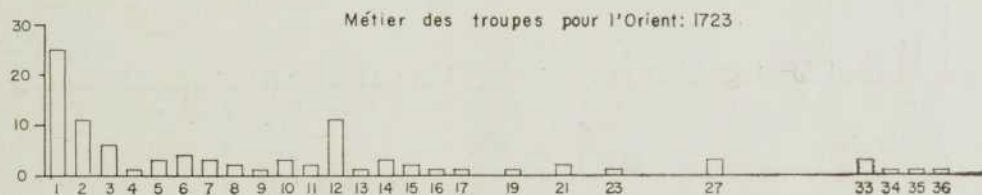
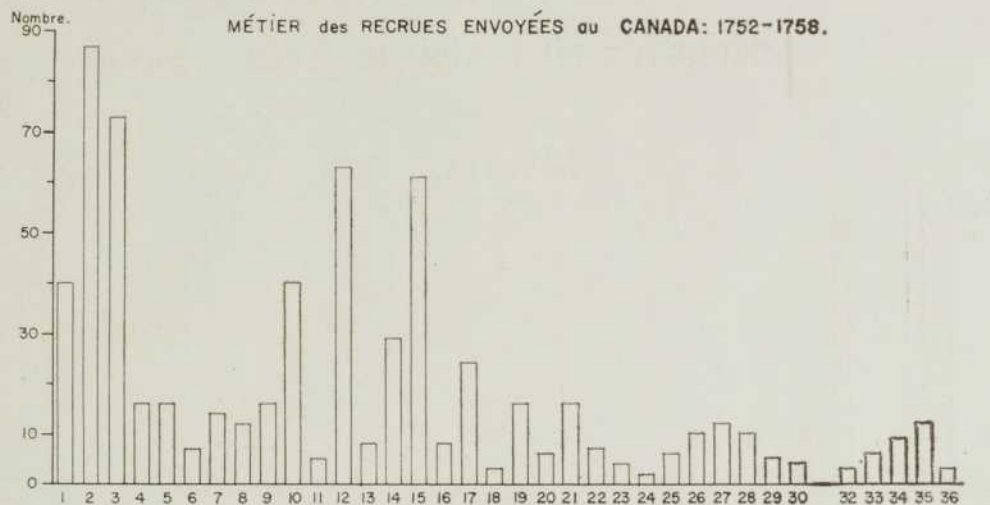
LES RECRUES ENVOYÉES AU CANADA 1757-58



Les 3 orfèvres ont 18 ans, les 3 charrons de 16 à 18 ans

et les 4 perruquiers ont 16 ans

FIGURE no. XVI



1. Inconnu.
2. Divers.
3. Laboureur
4. Vigneron
5. Tailleur et serrurier.
6. Charpentier.
7. Menuisier
8. Tourneur et charron.
9. Cloutier et coutelier.
10. Maçon.
11. Maréchal et forgeron.
12. Cordonnier.

13. Tanneur
14. Tailleur
15. Tisserand et drapier
16. Tonnelier.
17. Perruquier
18. Meunier
19. Boulanger
20. Boutonnier
21. Bonnetier et chapelier
22. Couvreur
23. Cordier
24. Fondeur

25. Imprimeur
26. Orfèvre et horloger.
27. Pâtissier.
28. Peigneur.
29. Corroyeur
30. Vannier.
32. Tondeur
33. Chirurgien
34. Boucher.
35. Marchand.
36. Tapissier.

Figure XVII

FAUX-SAUNIER, FRAUDEURS, VAGABONDS
DÉPORTÉS EN LOUISIANE: 1719.

Métiers.



- | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|
| A. Inconnu. | J. Maçon. | S. Couvreur. |
| B. Divers. | K. Cordonnier. | T. Fondeur. |
| C. Laboureur, jardinier. | L. Tanneur. | U. Imprimeur. |
| D. Vigneron. | M. Tailleur. | V. Orfèvre. |
| E. Taillandier. | N. Tisserand. | W. Pâtissier. |
| F. Charpentier. | O. Perruquier. | X. Chirurgien. |
| G. Menuisier. | P. Meunier. | Y. Marchand. |
| H. Tourneur. | Q. Boulanger. | |
| I. Cloutier, coutelier. | R. Cordier. | |

Âge

15 — 19	20 — 24	25 — 29	30 — 39	40 et plus	
9	3	1	16	17	Faux-sauniers.
10	9	7	2	3	Vagabonds.
2	1	5	11	6	Fraudeurs.
5	11	8	4	1	Individus.

Tableau XVIII

LA MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE DANS L'IMMIGRATION FRANÇAISE:
1630-1760

Métiers	1630-49	1650-81	1682-1709	1710-49	1750-
Armurier } Arquebusier } Serrurier } Taillandier }	3 9	21 25	6 14	3 2	2
Cloutier	2	4			
Forgeron	1	6	3	10	3
Maréchal		3			
Fondeur		2	1	2	
Ferblantier	1	6	2	7	2
Charpentier	36	66	21	43	13
Menuisier	9	36	23	13	17
Charron	4	5			
Tourneur		4	3	2	1
Sculpteur		2	2	1	
Tonnelier	3	16	10	6	
Scieur		6	1		
Maçon	18	45	18	5	1
Couvreur	1	7	4		
Voilier		1		5	
Tailleur de } pierre }		3	1		
Corroyeur		1			
Tapissier		1	2	4	
Cordier		5		5	
Calfat				1	
Tailleur	7	39	12	25	1
Tisserand	4	10		2	
Bonnetier }					
Chapelier }	1	8	3	1	
Gardeur }		1		1	
Boulangier	4	13	14	14	10
Farinier		2	1		
Meunier	3	20	7	5	1
Cuisinier }					
Pâtissier }		3	5	11	1
Cordonnier	3	29	15	18	
Sellier		1		3	

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

LA MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE — suite

Métiers	1630-49	1650-81	1682-1709	1710-49	1750-
Tanneur		8	3	6	3
Sabotier		8			
Brasseur	2	1		1	1
Orfèvre					
Horloger			2	8	2
Perruquier			1	17	
Pouleur				40	
Divers		4	3	21	
Total	111	422	177	282	58

Il faudrait ajouter environ 80 ouvriers qu'on a recrutés en France vers 1737-42 pour travailler aux forges St-Maurice.

MAÎTRES ET COMPAGNONS DANS L'IMMIGRATION FRANÇAISES

Armurier:	5	Cordiers:	2
Arquebusiers:	2	Tailleurs:	19
Taillandiers:	11	Chapelier:	1
Serruriers:	3	Boulangier:	5
Forgerons:	2	Cordonnier:	1
Fondeurs:	4	Sellier:	1
Ferblantiers:	2	Tanneurs:	2
Charpentiers:	29	Perruquier:	2
Menuisiers:	14	Pouleur:	1
Charron:	1	Divers:	3
Tourneurs:	4		
Tonnelier:	1	Total:	137
Maçons:	16		
Voiliers:	2		

FILS D'ÉMIGRANTS QUI ONT PRATiqué LE MÉTIER DE LEUR PÈRE

Charpentiers:	22	Tonneliers:	4
Serruriers:	3	Ferblantiers:	2
Couvreurs:	2	Taillandiers:	2
Maçons:	10	Tanneurs:	3
Boulangers:	3	Charrons:	2
Menuisiers:	14	Forgeron:	1
Perruquier:	1	Tailleurs:	2
Arquebusiers:	2	Voiliers:	1
Cordonniers:	6		

3103101.000
309.112-TMA2

CHAPITRE 2

LE RECRUTEMENT DES GENS DE MÉTIERS DANS LA COLONIE

Le mécanisme du recrutement

La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée a retenu l'attention des intendants qui désiraient établir des manufactures dans la colonie. Ce recrutement fut considéré comme une nécessité vitale, comme l'un des principaux problèmes économiques de la colonie. Leur correspondance se fait l'écho de leur inquiétude, de leur désarroi devant ce problème qui les dépasse et aussi de leurs tentatives pour apporter des solutions concrètes. Elles découlent de deux principes, de deux conceptions différentes de recrutement. Pour les uns, la méthode la plus rapide et la plus efficace est la formation d'ateliers royaux qui emploieront une main d'oeuvre inexpérimentée, encadrée par des éléments qualifiés. Pour les autres, il suffira de faire passer dans la colonie quelques maîtres qui enseigneront dans leurs échoppes à des apprentis. Deux conceptions qui révèlent deux types d'intendants. La première est une solution neuve, elle représente un effort pour s'adapter aux besoins et aux nécessités du pays. Ses adeptes furent les deux intendants les plus dynamiques : Talon et Hocquart. L'autre était une tentative pour adapter la méthode de recrutement en France. Elle était sûre, mais plus lente. Toutes deux présentaient un grave inconvénient : elles nécessitaient le secours du trésor royal, soit pour financer les entreprises, soit pour défrayer le recrutement et le transport des maîtres.

Talon, le premier, tenta de former des « gens de métiers ». Son programme est simple. Il le résumait ainsi à Colbert : « Pour divertir plusieurs fainéants d'entrer dans les bois et se joindre aux sauvages (...), j'ay ouvert la porte au travail et j'ay formé des ateliers qui ont entretenu près de trois cent cinquante hommes » (1). Il occupe ses équipes à bâtir des maisons pour les familles françaises qu'on attend, à construire une galiote, à mettre sur pied une brasserie. Lorsqu'il parle à Colbert de la construction de la galiote, il décrit minutieusement ses équipes. Il a réuni les quelques charpentiers de navire qu'il avait amenés avec lui et leur a donné à diriger « des charpentiers de maison qui se sont faits à toute main », auxquels il joint pour aides « des jeunes gens qui s'engagent pour quatre ans au service de la marine, pour la vie et l'habit seulement, en considération du mestier qu'ils appren-

1. Talon à Colbert, 2 nov. 1671 : RAPQ, 1930-31, p. 153.

ment » (2). Dans un autre atelier, il a fait « entrer des soldats et des habitants qui ne pouvaient manier la hache et qui se forment au mestier » (3). A ce rythme, il aurait vite atteint son but de « former des ouvriers assez habiles pour travailler en tous lieux ». Le malheur fut qu'il ne demeura que quelques années dans la colonie. La porte qu'il avait ouverte au travail se referma après son départ.

Il faut attendre longtemps avant de retrouver pareille activité dans la colonie. Ses successeurs virent le problème, mais n'y apportèrent pas ses solutions concrètes ni son dynamisme. En outre, la guerre européenne, la guerre iroquoise, le manque d'argent entravèrent leur action. Ils inclinent vers la deuxième conception du recrutement. Le plan de DeMeulles témoigne de cette tendance. En 1682, il suggérait « l'envoi de deux tisserans, deux sergers, deux cordonniers et deux chapeliers, chaque mestier prendrait icy de petits enfants, lesquels au lieu de geuser, et d'estre un jour des coureurs de bois, on en feroit en les instruisant de bons ouvriers » (4). Projet qui reste sur le papier. La demande de maîtres par les autorités coloniales se renouvelle en 1689. Le ministre donne ordre de recruter deux tuilliers, deux briquetiers et deux potiers et recommande à Frontenac de veiller à ce qu'ils enseignent leur métier (5). Ne nous amusons pas trop à noter ces envois. Retenons qu'il en fut ainsi tout au long de la période.

Comment expliquer ces réticences de la cour ? Une part de l'explication ne résiderait-elle pas dans les principes mercantilistes d'alors ? Former une main d'oeuvre spécialisée, c'est ouvrir la porte à la concurrence avec l'industrie métropolitaine. Le mémoire du roi de 1704 marque une prise de position mercantiliste. Il refuse l'envoi de tisserands, car ils pourraient nuire à la vente des produits textiles métropolitains (6). Les ministres reviendront souvent sur le sujet en recommandant aux intendants de veiller à ce que l'artisanat ne prenne pas un trop grand essor dans la colonie.

Il fallut toutefois, sous la pression de la conjoncture économique du deuxième tiers du dix-huitième siècle, accommoder les principes avec les nécessités économiques; ce qui valut à la colonie l'établissement d'un chantier de construction navale. L'insistance de Hocquart à réaliser ce projet y fut pour beaucoup. Les ateliers de Talon étaient ressuscités. Ce chantier devint un important centre de formation pour les charpentiers, les menuisiers, les forgerons. Hocquart prit l'habitude d'engager des enfants afin de les former. La méthode réussit puisque Bigot, en 1748, écrivait que ce sont « ces enfants devenus grands qui composent présentement le chantier » (7).

2. Le même au même, 2 nov. 1671: *ibid.*, 162.

3. *Ibid.*, 162.

4. DeMeulles au Ministre, 12 nov. 1692: C11A, 6, p. 82.

5. Instructions à Frontenac, 7 juin 1689: RAPQ, 1927-28, p. 10.

6. Mémoire du Roy, 14 juin 1704: RAPQ, 1938-39, p. 30ss.

7. Bigot au Ministre, 6 oct. 1748: C11A, 93, p. 268.

Deux expériences intéressantes qui contribuèrent à former une main-d'oeuvre experte: les ateliers de Talon et le chantier de constructions navales. A ces ateliers royaux, il faut joindre les écoles d'art et métier établies par les communautés. Le Séminaire de Québec avait deux établissements: dans l'un on instruit les jeunes qui sont doués pour les lettres, dans l'autre « on y met ceux qui ne sont propres que pour estre artisans et à ceux là on apprend des mestiers » (8). Vers 1690, les Hospitaliers font bâtir une maison de 150 pieds pour « former les jeunes gens pauvres dans des manufactures qu'ils ont dessein de commencer dès l'année prochaine » (9). Quels sont les métiers qu'on y enseignait? Quel fut le nombre d'ouvriers qu'ils formèrent? Autant de questions sur lesquelles les archives de France sont muettes.

Écoles et ateliers ne sont pas les seuls moyens d'apprendre un métier. La boutique du maître permet d'arriver aux mêmes résultats. Le système de l'apprentissage est bien connu. Les archivistes ont publié quelques contrats d'apprentissage qui, d'ailleurs, ressemblent à ceux de France. Il ne paraît pas toutefois que ce système fut étendu, si on juge par les recensements. Celui de 1681 relève une dizaine d'apprentis; ceux de 1716 et 1744 en signalent encore moins. Faut-il mettre en cause la négligence des enquêteurs? Seul un relevé systématique dans les archives notariales permettrait de vérifier l'exactitude des recensements et de donner un ordre de grandeur des ouvriers formés par les maîtres.

Il serait surprenant toutefois qu'un tel relevé puisse donner des chiffres élevés. Car il y avait très peu de maîtres et le système corporatif ne fut pas introduit dans la colonie. Le travail était libre. Le nombre d'années d'exercice d'un métier dans la colonie et non les années d'apprentissage et la présentation d'un chef-d'oeuvre donnait accès au titre de maître. Une clause de la charte de la Compagnie des Indes fixait le nombre d'années à dix. Talon avait voulu instituer les lettres de maîtrise « pour inviter les plus habiles à élever des boutiques (10), mais Colbert répondit que « l'établissement des lettres de maistres a esté fait dans l'esprit d'exclure tous les mauvais ouvrages et de donner simplement le cours au bon », principe qu'on ne peut appliquer dans une colonie où la main d'oeuvre qualifiée est rare au risque de décourager tous les débutants (11). Colbert suggérait d'attendre qu'une population artisanale se soit formée. Notons toutefois que le roi, de temps à autre, décernait des lettres de maîtrise à un artisan sur la demande de l'intendant. Le but du roi était d'attacher cet ouvrier à son service. C'était une distinction et une marque d'honneur très

8. Denonville au Min., 13 oct. 1685; C11A, 7, p. 93.

9. Champigny au Min., 6 nov. 1695; C11A, 13, p. 363.

10. Talon à Colbert, 21 mai 1665; RAPQ, 1930-31, p. 26.

11. Colbert à Talon, 5 janvier 1666; RAPQ, 1930-31, p. 44.

prise, un peu comme la croix de Saint Louis chez les militaires. Les seules associations ouvrières dont on retrouve trace sont les confréries. Celles des armuriers et des cordonniers de Montréal eurent une existence bien éphémère: la première comptait cinq membres et l'autre guère plus. Celle des menuisiers de Dame Sainte Anne à Québec, pour plus active qu'elle fût, n'était qu'un pâle reflet de sa consœur de France (12).

L'hérédité constitue une source toute naturelle de recrutement. Mais cette transmission d'un métier est un phénomène souvent difficile à déterminer. Et ce pour plusieurs raisons. La première difficulté consiste à relever toutes les mailles de la chaîne. Supposons que A, B, C, D, E représentent autant de générations d'une même famille. Au cours de nos recherches, nous remarquons que A, B, C, D, E, sont des charpentiers. Cependant aucun document ne nous indique que D le soit. Si nous admettons que D l'est, lui donnant le bénéfice du doute, nous avons quatre charpentiers qui se sont recrutés par hérédité; si nous ne lui donnons pas le bénéfice du doute, il ne nous en reste plus que deux. Voilà qui introduit une grande part de relatif dans les calculs. Autre difficulté: l'étiquette professionnelle n'embrasse pas toujours toute la compétence d'un individu. Le même homme peut, à la fois, être un bon charpentier, un bon menuisier, et s'y connaître en serrurerie. Que conclure quand un recensement nous donne A comme charpentier et B comme maçon? Y-a-t-il hérédité? Parfois oui, parfois non. Autre difficulté: l'hérédité est-elle seulement la transmission d'un métier de père à fils. Faut-il considérer comme hérédité la transmission d'un métier de grand-père à petit-fils, d'oncle à neveu? L'étude de Tanguay et des recensements nous montre que les influences familiales ont joué souvent dans les recrutements. Voici de quelle manière nous avons effectué nos calculs. Nous avons retenu:

- a) Ceux dont nous étions sûrs de la filiation directe: le père et le fils sont cordonniers.
- b) Ceux qui pratiquaient un métier similaire à celui de leur père: le père est charpentier et le fils est tonnelier ou le père est forgeron et le fils est serrurier.
- c) Ceux dont nous ne connaissons pas le métier du père, mais dont nous savons que le grand-père et un ou plusieurs oncles pratiquent le même métier ou des métiers similaires.

Notre enquête porte sur 650 individus, c'est-à-dire sur la totalité de la main-d'oeuvre qualifiée canadienne que nous avons rencontrée dans les documents à notre disposition. Le résultat est porté au tableau XXIV. Nous voyons que 30% de la population qualifiée se recrute

12. Sur les confréries, lire les articles de E. Z. MASSICOTTE dans BRH, 1918, 126ss et BRH, 1917, 343ss. Aussi l'article de M. BARBEAU dans les Archives de Folklore, tome I, p. 72ss.

par hérédité. Si nos sources avaient été plus précises, peut-être ce chiffre aurait-il atteint 40%. Mais nous avons là un ordre de grandeur. Notons que la nature du métier présente une plus ou moins grande élasticité au recrutement par hérédité. Les métiers de précision qui nécessitent une tradition technique sont davantage des métiers fermés: ainsi les métiers liés à la réparation des armes. Par contre, les métiers de cordonnier, boulanger, meunier, se recrutent peu par hérédité. Il nous semble que le contexte géographique y soit pour beaucoup. Naturellement, comme le soulignait Hocquart, les Canadiens sont « des gens de hache ». La psychologie du Canadien d'alors s'accommodait mal d'un métier casanier. On préfère les métiers qui permettent des déplacements. Les ouvriers spécialisés dans les métiers de base se recrutent dans la proportion d'un tiers par hérédité. Cette proportion nous semble beaucoup plus élevée avant l'établissement du chantier de constructions navales. Ce chantier a contribué à élargir l'aire de recrutement.

Efficacité du recrutement en Nouvelle-France

Tel est le mécanisme du recrutement de la main d'oeuvre qualifiée. On peut d'ores et déjà douter de son efficacité, sauf en ce qui concerne le recrutement par hérédité. Faut-il des chiffres, des ordres de grandeur pour nous en convaincre? Le tableau I nous les fournit.

Nos sources sont les mêmes que celles énoncées au chapitre précédent, sauf évidemment les contrats d'engagement et les rôles. C'est à dire que nous avons dépouillé toutes les sources susceptibles de nous donner des matériaux. Sauf les archives notariales. Mais nous les atteignons indirectement par les travaux imprimés des généalogistes. Que des noms nous aient échappé, cela est certain. Mais, d'autre part, si nous considérons l'étendue des documents dépouillés, comment ne pas être surpris de notre maigre cueillette? A peine avons-nous rencontré 650 Canadiens qui ont pratiqué un métier d'une façon continue. Un fait s'impose: la main d'oeuvre qualifiée se recrute peu en Nouvelle-France. Les recensements l'attestent. Celui de 1681, dont les données sont consignées au tableau XXI, donne une population qualifiée d'environ 300 ouvriers et artisans. Nous avons recoupé, grâce à Tanguay, les ouvriers et les artisans nés au Canada. Nous arrivons au pourcentage de 11%, soit une quarantaine de Canadiens, alors que l'excédent naturel de la population, depuis 1630, se chiffrait en 1680 à 5,300. Les métiers de tailleur, forgeron, cordonnier n'ont aucun représentant parmi les natifs du pays. La pyramide des âges de cette population ouvrière, reproduite au tableau XXI, témoigne aussi de ce fait. Elle offre toute les caractéristiques d'une population vieille, qui ne se recrute pas. 19 ouvriers ont de 20 à 29 ans: proportion anormale chez une population jeune dans l'ensemble et dynamique. En 1681, le recensement nous

révèle une crise aiguë de la main-d'oeuvre qualifiée. Comment résoudre cette crise de recrutement alors que l'immigration diminue d'année en année? Nous trouvons dans la répartition des métiers chez les Canadiens des traits que nous rencontrerons dans tous les autres recensements. Les cordonniers, les perruquiers, les tailleurs et tous ces métiers secondaires se recruteront toujours difficilement. Seuls les métiers du bois, les forgerons — ces derniers en dépit d'un mauvais départ — et les maçons recruteront quelques adeptes (tableau XX).

Le recensement de 1716 donne, pour Québec, une proportion de main-d'oeuvre canadienne imposante. (tableau XXII). Mais ne nous y laissons pas prendre; les chiffres globaux sont peu élevés. Il suffit de comparer la population ouvrière de Québec en 1681 et en 1716 pour s'en rendre compte. Un métier, les cordonniers, triple ses effectifs: c'est celui où l'apport des immigrants est le plus considérable. Le métier de charpentier fait un bond semblable, mais au détriment des menuisiers qui n'ont augmenté que de trois. Même constatation au sujet de la pointe des forgerons qui s'alimente, en 1716, au détriment des serruriers. Les charrons, les tapissiers, les sabotiers ont disparu en 1716. L'analyse de ces recensements nous montre que si la proportion de la main-d'oeuvre qualifiée née au Canada augmente en 1716, cela est dû à l'arrêt de l'immigration, non à une tendance plus grande chez les Canadiens à se spécialiser.

Le recensement de 1744 révèle une situation nouvelle: le chantier de construction navale. Son influence éclate partout. Les métiers, sauf les maçons, dont la proportion de Canadiens dépasse 75%, sont des métiers liés à ce chantier. Ils présentent aussi les chiffres bruts les plus élevés. Le métier de maçon est lié aux autres constructions royales. Les autres métiers ont augmenté globalement, mais la proportion des Canadiens n'a guère varié. La tendance n'a pas changé (fig. XXIII).

Causes de cette carence de recrutement

Pourquoi les Canadiens sont-ils peu portés vers la spécialisation professionnelle? Une triple influence nous semble à l'origine de ce phénomène.

Une influence ethnique d'abord. Les immigrants de France ne sont ni des artisans ni des ouvriers. Ce sont des manoeuvres pour la plupart, sans tradition artisanale, sans habitude d'un travail spécialisé. Plusieurs ont des tempéraments d'aventuriers. Ils sont habitués au travail saisonnier qui alterne avec les périodes de chômage. Faut-il s'étonner que leurs descendants n'aiment pas le travail de durée, de précision? Intendants et voyageurs expliquent souvent cette mentalité par le fait qu'une bonne partie de la population tire son origine de soldats établis dans la colonie. « La vie fainéante et oisive du soldat, explique Raudot, fait que quand il est sur une terre il ne

peut s'accoutumer à y faire les gros travaux qu'il faut pour la faire valoir, et c'est ce que l'on voit en ce pays où le peuple est industriel, infatigable et capable de tout entreprendre, mais peu laborieux ». Le mot de « fainéant » revient souvent dans les textes. Champigny fut un des premiers à entonner l'antienne: « les raisons principales de la pauvreté du pays sont la fainéantise de la plupart des gens », écrit-il en 1675. Raudot s'en prend à certaines femmes « fainéantes et glorieuses qui inspirent la fainéantise et l'orgueil à leurs enfants ». Kalm fait une remarque semblable. Bigot raille les Canadiens « trop glorieux et trop fainéants » pour porter et fabriquer leurs étoffes.

Beaucoup plus nuancée et plus juste nous paraît la remarque de Hocquart: « Le Canadien n'aime pas le travail de durée et qui attache ». Ce qui est autre chose que la fainéantise. Ce trait fondamental de la psychologie du Canadien d'alors trouve son explication non seulement dans l'origine de la population canadienne, mais dans l'influence d'un milieu qui favorisait ses tendances héréditaires. Cet attrait de la forêt, de la course des bois, aiguisé par la recherche du castor et la traite avec les sauvages, a été décrit maintes fois. Nous n'insisterons donc pas. Contentons-nous de compléter notre rapprochement entre les excédents du mouvement naturel de la population en 1680 et le nombre d'ouvriers canadiens. A quoi s'occupent les autres Canadiens? Une partie, sans doute, à la culture des terres mais dans une assez faible proportion si l'on en croit Champigny qui, en 1681, remarquent que « ceux qui s'attachent à la culture des terres décroîtront » à mesure que les Français qui se sont établis en ce pays manqueront puisque ce sont eux principalement qui s'apprêtent à ces travaux, au lieu que la plus grande partie de leurs enfants sont continuellement dans les voyages ». Les voyages, c'est à dire la course des bois. Duchesneau estime à 800 le nombre, vers 1680, des coureurs de bois. Vers 1715, les voyages, ce sera la pêche à la morue, le séjour et souvent l'établissement aux Iles du Vent, l'exode vers l'Ouest et la Louisiane. Ce sont les raisons que donnent Bégon en 1716 pour expliquer la disproportion du nombre des filles et des garçons en âge de se marier. Ces voyages, non seulement produisent d'abondantes saignées dans les forces vives de la nation, mais créent des habitudes de liberté, façonnent un tempérament indépendant qui s'accommode mal d'un travail qui attache. Bigot note que les Canadiens qui travaillent dans le chantier de constructions navales « préfèrent leur liberté à être assujettis à une cloche ». « Les uns s'ennuient du métier et retournent chez eux, d'autres qui auront quelque argent se feront marchands ». L'horreur des contraintes détourne des métiers sédentaires, casaniers, comme les métiers de cordonnier, boulanger, perruquier et autres.

Ce complexe psychologique du Canadien n'explique pas à lui seul cette carence dans le recrutement de la main d'oeuvre. La principale raison est une raison économique. On n'a pas ouvert la porte

au travail. Il n'y avait pas de débouchés pour canaliser la main d'oeuvre, assurer un recrutement continu. La colonie était en période d'économie primitive où c'était le rôle de la métropole de mettre sur pied des entreprises par une aide financière et technique. L'envoi massif d'éléments spécialisés s'imposait. La conception mercantiliste de l'existence d'une colonie, codifiée par le système de l'exclusif, empêchait la métropole de jouer ce rôle. Talon avait vu juste: pour obtenir des résultats, il fallait encadrer cette main-d'oeuvre inexpérimentée par des cadres qualifiés. L'expérience du chantier de construction navale en témoigne. En quelques années, il donne une magnifique floraison de gens de métiers. La continuation des ateliers royaux fondés par Talon aurait assuré dès le début cette floraison, suscité la formation d'une population ouvrière et artisanale stable où des traditions techniques auraient pu naître et s'épanouir.

Figure XX

TOTALITÉ de la MAIN-d'OEUVRE QUALIFIÉE CANADIENNE.

1630-1760.

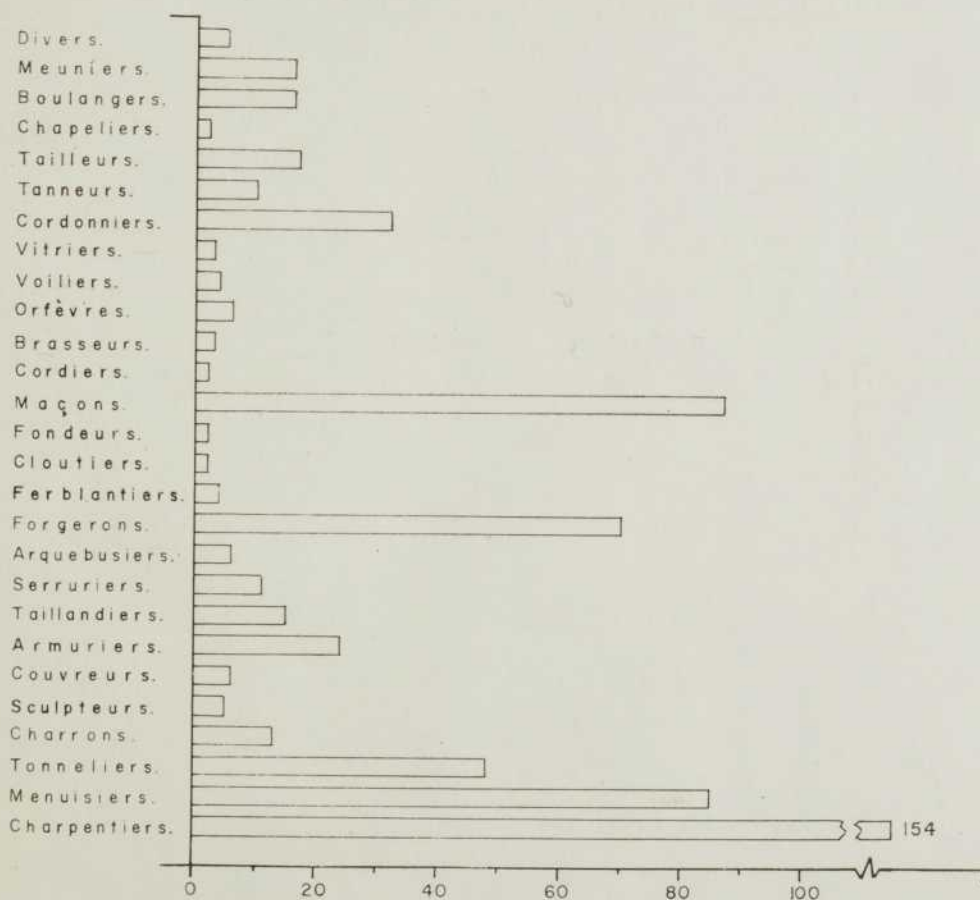
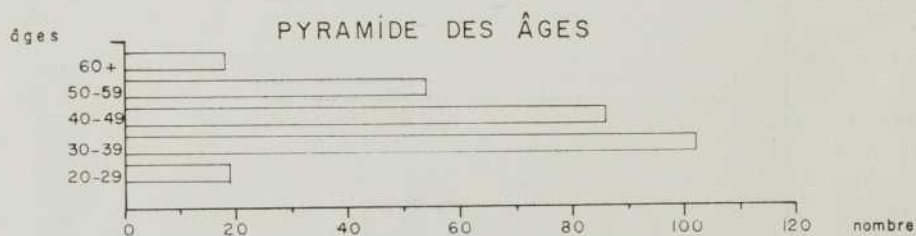
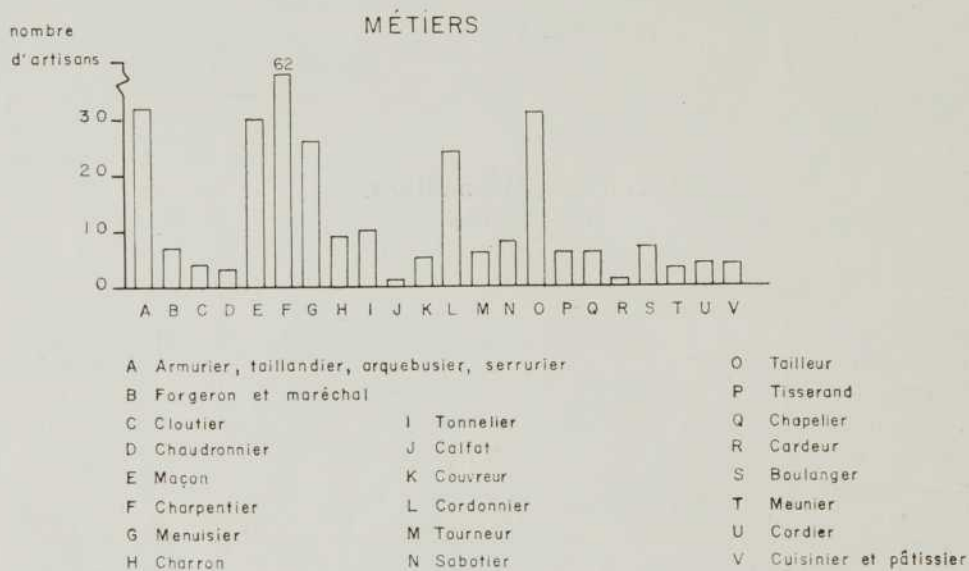
Répartition des métiers.
(total: 650)

Figure XXI

-1681-

GENS DE MÉTIER DANS LA COLONIE



% DE LA MAIN-D'OEUVRE CANADIENNE

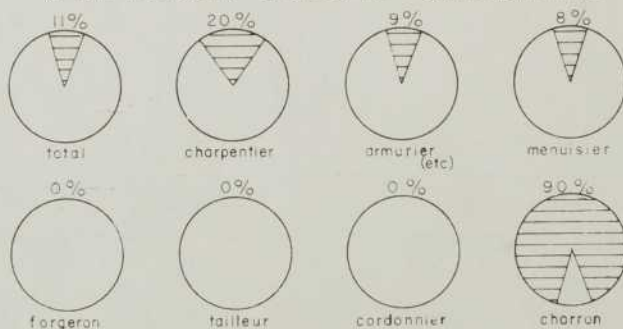
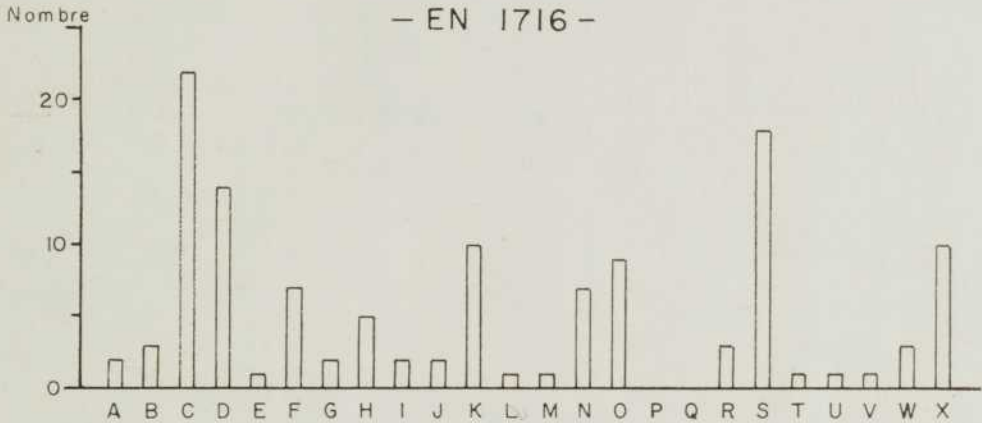
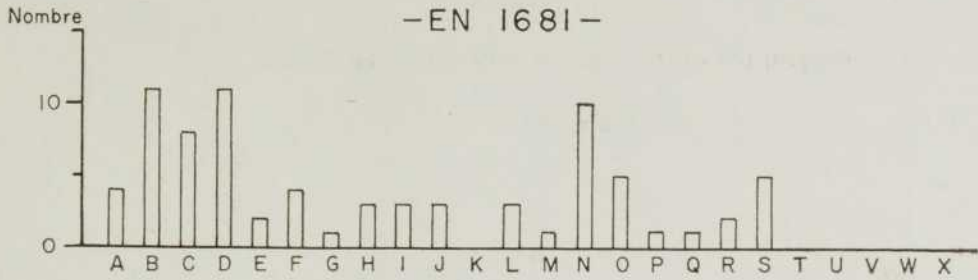


Figure XXII

GENS DE MÉTIER À QUÉBEC.



- | | | |
|---------------------------|---------------|----------------|
| A. Arquebusier | I. Meunier. | Q. Sabotier. |
| B. Serrurier, taillandier | J. Cuisinier. | R. Couvreur. |
| C. Charpentier. | K. Forgeron | S. Cordonnier. |
| D. Menuisier. | L. Cloutier. | T. Chapelier. |
| E. Charron | M. Coutelier. | U. Fondeur. |
| F. Tonnelier | N. Tailleur | V. Horloger. |
| G. Tourneur. | O. Maçon | W. Perruquier. |
| H. Boulanger. | P. Tapissier. | X. Divers. |

% DE LA MAIN-D'OEUVRE CANADIENNE DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION OUVRIÈRE DE QUÉBEC: 1716.

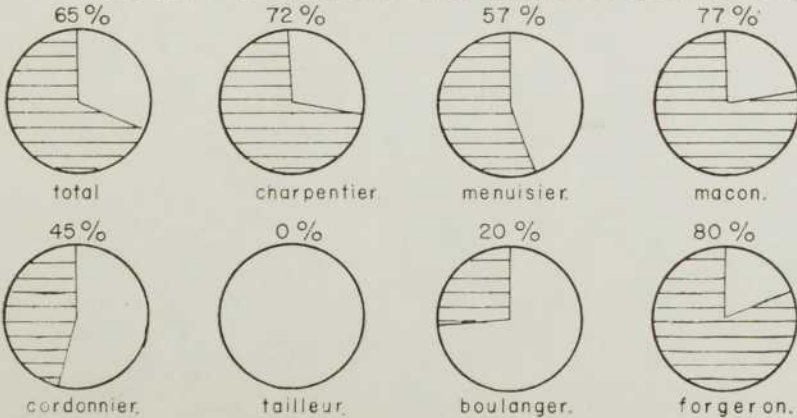
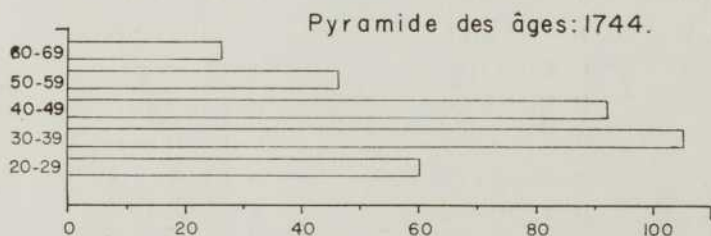
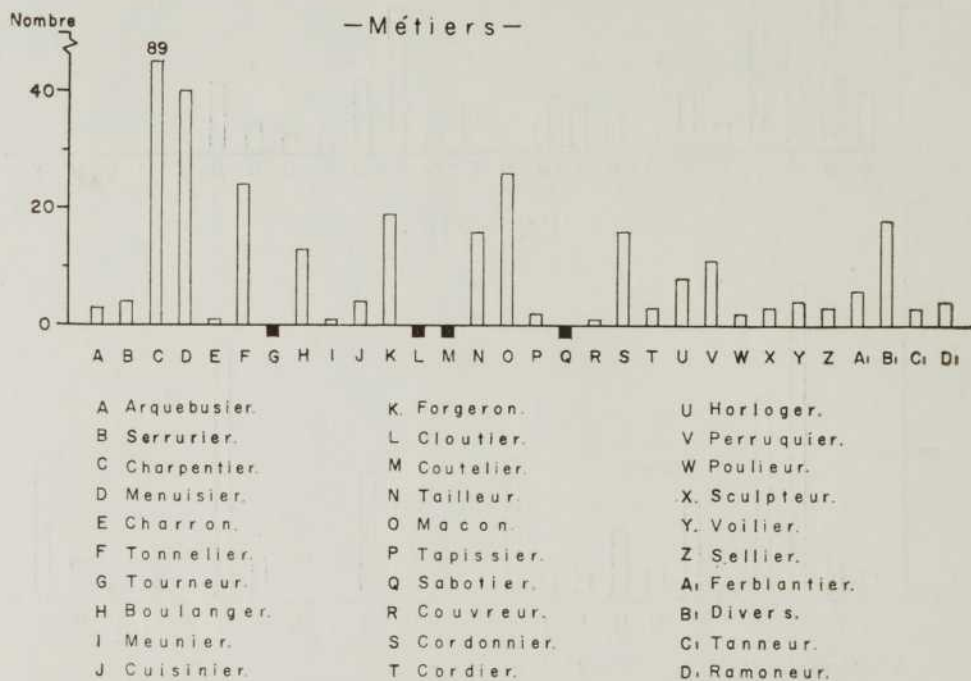


Figure XXIII

OUVRIERS et ARTISANS à QUÉBEC en 1744.



% de la Main-d'oeuvre canadienne dans l'ensemble de la population ouvrière de Québec: 1744.

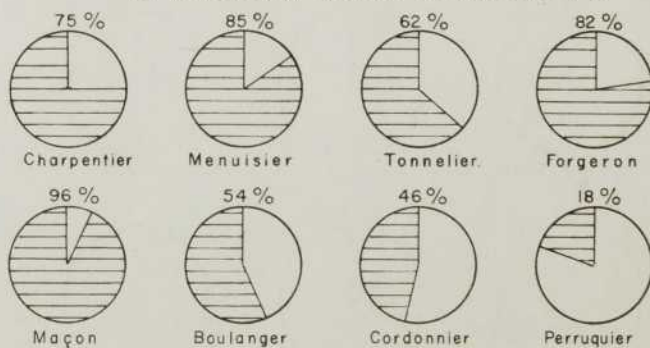
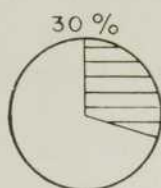


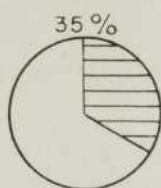
Figure XXIV

LA MAIN-D'OEUVRE CANADIENNE 1630-1760

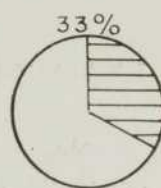
HÉRÉDITÉ DES MÉTIERS



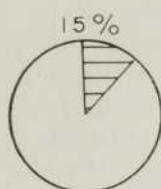
total



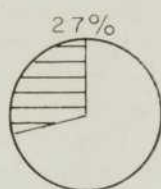
charpentier



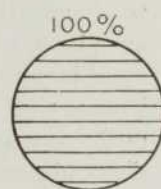
menuisier



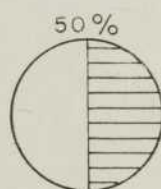
charron



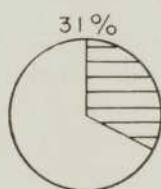
tonnelier



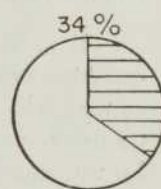
sculpteur



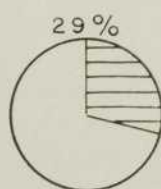
serrurier
armurier



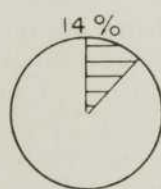
forgeron



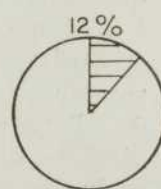
maçon



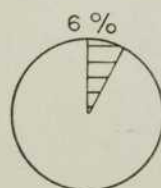
tailleur



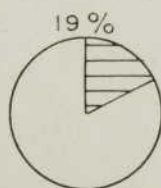
perruquier



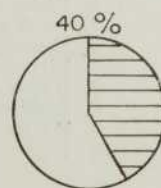
boulangier



meunier



cordonnier



tanneur

CHAPITRE 3

LA MAIN-D'OEUVRE ET L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU PAYS

Nos pérégrinations à travers les rôles et les recensements nous ont permis de diagnostiquer un chancre au coeur même de la population canadienne: la pénurie d'éléments qualifiés. Ce diagnostic fut porté très tôt par les intendants, qui développent ce thème à l'envi dans leur correspondance. Talon, dès son arrivée, réclamait « cinquante charpentiers et d'autres ouvriers à proportion » (1). Quatre-vingts ans plus tard, Bigot renchérit: « Il est nécessaire Monseigneur, que vous ayez la bonté de nous en (charpentiers) envoyer cent cinquante de France » (2). Le rapprochement de ces deux textes nous livre un des problèmes clef de la Nouvelle-France: sur le marché du travail, la demande excède l'offre. L'auteur d'un mémoire, en 1705, pose d'une façon directe ce problème crucial quand il dit que, pour rendre le pays florissant, il faut « des ouvriers de toutes sortes de Nations et de tous les métiers: tisserans, cordiers, meusniers, jardiniers, armuriers (suit l'énumération de treize autres métiers) » (3).

Il ne servirait à rien de relever tous les témoignages sur ce sujet qui défraient la correspondance des intendants. C'est leur concordance et leur fréquence qui doivent retenir l'attention. Faut-il dès lors s'étonner de voir apparaître en corollaire « la chèreté de la main-d'oeuvre »? Le roi, dans un mémoire à Frontenac, a une formule saisissante pour décrire la situation: « la meilleure partie des fonds se consume en salaires excessifs d'ouvriers, » (4). Les textes qui corroborent cette réflexion royale abondent; de l'épistolier de la Relation des Jésuites qui se plaint que les ouvriers ne se louent pas à prix d'argent mais au poids d'or » (5) à Bigot qui voit dans cette cherté « la ruine du commerce », la litanie de ces lamentations est longue et pénible. On aligne même les comparaisons dans l'espoir d'émouvoir la Cour: « les ouvriers demandent 6000 livres pour ce que j'aurais fait faire en France pour 2,000 livres », gémit La Barre (6); « la journée d'un homme qui couutterait quinze sols en France coutte ici un écu », s'exclame de Meulles (7). Denonville décrit l'abomination de la désolation quand il affirme qu'un charpentier se loue quatre livres et dix sols par jour (8).

1. Talon au Min., 10 nov. 1670: RAPQ, 1930-31, p. 138.

2. Bigot au Min., 10 oct. 1748: C11A, 92, p. 80.

3. Mémoire très utile pour parvenir à rendre le pays très florissant: C11A, 23, p. 35.

4. Mémoire du Roi, 1693: RAPQ, 1927-28, p. 140.

5. RJ, 1641: CXX, 236. Édition Thwaites.

6. LaBarre au Min., 1682: C11A, 6, p. 62.

7. De Meulles au Min., 12 nov. 1682: C11A, 6, p. 82.

8. Denonville au Min., 10 nov. 1686: C11A, 8, p. 141.

La rareté et la cherté de la main-d'oeuvre sont les tentacules de ce déséquilibre entre les tâches et les énergies qui tendent à étouffer la jeune colonie dans sa croissance en sclérosant tous les secteurs vitaux de son économie. Voyons les faits.

I — *Le secteur du bâtiment*

Le secteur du bâtiment prime tous les autres. Il faut bâtir des toits pour s'abriter, des greniers pour engranger les récoltes, des moulins pour ouvrir la matière première, des fortifications pour se défendre et des bateaux pour commercer. Ce secteur apparaît sans défense devant la pénurie et la cherté de la main-d'oeuvre.

La construction des maisons atteint des prix exorbitants « neuf mille francs sans compter la place, celles qui sont un peu raisonnables jusqu'à quatorze ou quinze (9) ». La construction des moulins à blé et à scie se maintient à des niveaux aussi élevés à cause de l'incompétence des charpentiers, conclut Fauteux (10). Une ordonnance du Conseil Supérieur fixe le droit de mouture à la quatorzième portion, parce que les moulins du pays coûtent le double et le triple de ceux de France, tant pour les construire que pour les réparer (11). Les mêmes entraves paralysent l'érection des fortifications. La cherté des ouvriers épouvante La Barre qui n'ose entreprendre la construction de 180 toises de murailles qui se sont écroulées. En 1709 et 1715, des ordonnances de l'intendant interdisent aux particuliers d'engager certains ouvriers spécialisés, comme les charpentiers et les maçons, qui ne doivent travailler qu'aux fortifications (12). De son côté, l'ingénieur Chaussegros de Léry ne cesse de déplorer la médiocrité et la cherté de la main-d'oeuvre canadienne. Il demande 40 maçons et 50 tailleurs de pierre, en 1716 (13). En 1720, il déclare au ministre que la pénurie d'ouvriers ne lui permet pas de dépenser plus de 6,000 livres par année aux fortifications (14).

L'histoire des constructions navales reflète la même tragédie. Talon, en 1664, met en chantier un brigantin, une galiote et plusieurs bateaux plats. Il pousse vivement les travaux, grâce à des « gens de hache » qu'il encadre par quelques charpentiers de navire expérimentés. L'année suivante, il essaie ses hommes sur un cent vingt tonneaux dont le coût, à la grande surprise de Colbert, atteint deux mille écus (15). En 1671, la construction d'un huit cents tonneaux accapare tous les

9. Denonville au Min., 12 oct. 1684: C11A, 6, p. 409.

10. Fauteux, op. cit., I, p. 198.

11. Voir Ordonnance et jugement du Conseil Souverain, p. 39.

12. Voir Ordonnance du 21 août 1709: Inv. I, 85 et l'ordonnance du 23 déc. 1714, *ibid.*, p. 245.

13. Chaussegros au Min., C11A, 36, p. 183.

14. Le même au même, 20 oct. 1720: C11A, 42, 257.

15. Talon au Min., 13 nov. 1666: RAPQ, 1930-31, p. 57.

ouvriers de la colonie, si bien que les particuliers ne peuvent faire construire (16). Frontenac conclut qu'il vaudrait mieux envoyer les bois en France, car « la façon est plus chère dans la colonie que dans la métropole » (17).

Les particuliers continuent timidement l'expérience de Talon. Une dizaine de bâtiments seront mis en chantier de 1672 à 1730, tandis qu'intendants et notables feront pression sur le ministre pour rouvrir le chantier royal. En 1702, le Sieur Aubert offre de construire un 600 tonneaux pour 30,000 livres, si le roi envoie une cinquantaine d'ouvriers spécialisés (18). Raudot, trois ans plus tard, prend sur lui de faire construire des navires « à très bon compte », à la même condition. (19)

Le curé Lepage se contenterait, en 1730, de l'envoi de deux bons charpentiers et d'un sous-constructeur, « ny ayant personne ici sur la capacité duquel l'on puisse se reposer (20) ». Selon l'intendant, les canadiens construiront des vaisseaux « à mesure que les hommes et les ouvriers augmenteront » (21). Le roi, en 1730, incline vers la réouverture du chantier de construction navale de Québec. Mais, auparavant, il veut former des cadres. En conséquence, il accorde une gratification de 500 livres pour tout bâtiment de 200 tonneaux construit par des particuliers.

Ces gratifications stimulent les énergies. Quelques vaisseaux sont mis en chantier. Les allocations royales servent à défrayer les maîtres constructeurs. En 1739, le roi croit la conjoncture mûre pour renouveler l'expérience de Talon: il donne l'ordre à l'intendant de mettre une flûte en chantier. Deux équipes d'hommes devront travailler parallèlement; une première équipe s'occupera de la construction de la flûte et l'autre apprêtera les bois, afin qu'une flûte étant terminée, une autre soit mise aussitôt en chantier. Beau programme que vient de suite contrecarrer la pénurie de la main-d'oeuvre. Dès 1739, l'intendant éprouve de la difficulté à faire couper les bois en vue d'une deuxième flûte, faute de main-d'oeuvre (22). Il demande même douze charpentiers, deux perceurs et un poulieur pour hâter la construction de la première flûte (23). L'année suivante, il manque « de calfats sûrs et intelligents », il en voudrait une quinzaine (24). Chaque année, des demandes du genre se renouvelleront, de plus en plus urgentes.

Comme au temps de Talon, c'est au détriment de l'entreprise privée que s'opère l'activité royale; Hocquart ne peut augmenter le

16. Mémoire de Talon, 2 nov. 1671: *ibid.*, 152.

17. Frontenac au Min., 2 nov. 1672: RAPQ, 1226-27, p. II.

18. Beauharnois au Min., 11 nov. 1702: C11A, 20, 107.

19. Raudot au Min., 17 oct. 1705: C11A, 22, 309.

20. Hocquart au Min., 25 oct. 1730: C11A, 53, 181s.

21. Le même au même, 25 oct. 1729: C11A, 51, 18s.

22. Le même au même, 17 oct. 1739: C11A, 71, 23.

23. *Loc. cit.*

24. Le même au même, 20 sept. 1740: C11A, 73, 125.

rythme des constructions royales; il risquerait d'anéantir les entreprises des particuliers (25). En 1741, il note le ralentissement de leurs activités, faute de main-d'oeuvre. Les entrepreneurs demandent à travailler le dimanche et les fêtes pour terminer leurs constructions avant l'arrivée de l'hiver (26). Quand Bigot arrive, en 1748, il ne peut que constater l'anéantissement de leurs entreprises: il n'y aurait dans la colonie « que deux batteaux ou goélettes » (27). C'est en vain qu'il réclame des envois massifs de charpentiers. Les préparatifs de guerre, qui nécessitent des équipes de charpentiers sur les grands lacs et le lac Champlain, désorganisent le chantier royal de Québec. C'est à grand peine qu'on termine l'Algonquin en 1753 (28).

2.— *Le secteur minier*

C'est peut-être le secteur minier qui subit davantage les contre-coups de la carence d'une main-d'oeuvre experte dans la colonie. Car, plus qu'aucun autre, il exige des techniciens rompus à leur métier soit pour analyser la valeur du minerai, soit pour déterminer les formes d'exploitation les plus rentables, soit pour conduire les travaux d'extraction ou de raffinage.

Il n'y eut jamais dans la colonie de colons capables d'évaluer la valeur des filons qu'on découvrirait au hasard des excursions. Talon, en 1669, avait emmené un maître fondeur pour prospector la région trifluvienne, riche en minerai de fer. Les forges rudimentaires élevées à Québec ne permettent pas à cet expert de donner un verdict sûr. Il repasse donc en France avec des échantillons, quitte, si l'expérience est concluante, à recruter dans la métropole « les ouvriers et les acteurs nécessaires » à l'exploitation de ces gisements (29).

Cette tentative n'a pas de suite immédiate. Les successeurs de Talon s'intéresseront toujours aux mines. En 1708, Raudot regrette qu'« il n'y ait personne d'assez habile » pour marquer au juste la qualité

25. Le même au même, 2 oct. 1739: C11A, 71, 124.

26. Hocquart au Min., 1 oct. 1741: C11A, 72, 314.

27. Bigot au Min., 10 oct. 1748: C11A, 93, 268.

28. Il serait intéressant de pouvoir donner quelques courbes de salaire. L'élaboration de ces courbes nécessiterait le dépouillement méthodique des fonds d'Archives privées dont il n'existe malheureusement pas de copies à Paris. Le seul fonds d'Archives privées que nous avons pu consulter, celui du Séminaire de Québec, confirme nettement les affirmations de la correspondance des Intendants: les salaires auraient eu tendance à monter durant toute la période. Ainsi le salaire d'un maçon, selon ces archives, serait de 30 sols en 1672, 37 sols 6 deniers en 1689; 45 sols en 1695, 52 sols 6 deniers en 1709, 3 livres en 1720 et 3 livres en 1728. Ces chiffres sont en monnaie de France et expriment le salaire d'été. Le salaire des charpentiers et des menuisiers suit un mouvement analogue. Cette hausse constante paraît s'expliquer par la hausse continue du prix de la toile et des objets manufacturés. C'est la raison qu'en donne les intendants. La pénurie de la main-d'œuvre aurait permis cette adaptation presque automatique des salaires au niveau des prix. Seuls des travaux exhaustifs pourront préciser et élucider ce problème.

29. Talon au Min., 10 nov. 1670: RAPQ, 1930-31, p. 123.

du minerai de fer et le prix de son exploitation (30). Huit ans plus tard, Bégon demande des mineurs au ministre, car il n'y a personne qui ait « les connaissances nécessaires pour découvrir les mines » (31). L'entrepreneur Sieur La Ronde qui tente l'exploitation des mines de cuivre du lac Supérieur se heurte aux mêmes difficultés. Lui-même, peu au fait des mines, « n'a qu'une simple industrie naturelle qui n'est secourue d'aucune teinture des arts » (32). L'intendant lui adjoint un orfèvre de Québec qui a du « talent et du génie »; cependant il s'empresse de demander des techniciens au ministre, s'il veut que l'entreprise réussisse (33).

Des mineurs allemands, les Forsters, arrivent en 1736. Ils parcourent les régions minières qu'ils trouvent riches en filons de toutes natures, mais leur exploitation pose un problème délicat: la colonie ne compte ni mineurs, ni forgerons ni fondeurs expérimentés. Le Sieur La Ronde supplie le ministre de lui envoyer huit mineurs et d'autres ouvriers spécialisés des mines d'Allemagne (34). Faute de main-d'oeuvre et de capitaux, son entreprise sombre dans la faillite. Plus prudent, le Sieur Jacrau, en 1740, n'ose entreprendre l'exploitation des mines de la Baie St-Paul, car il faudrait construire des galeries que « les carreurs et les charpentiers de Québec » ne sauraient ériger sans être encadrés par des mineurs expérimentés (35).

Il n'y a, en définitive, que les mines de fer de la région trifluvienne qui connaissent leur heure de vogue. Mais au prix de quel effort! Il faut importer de France toute la main-d'oeuvre spécialisée. C'est environ quatre-vingts ouvriers qu'on va recruter dans les mines de fer de la Bourgogne de 1737 à 1742. Ouvriers dont la compétence semble bien relative. Les échecs et les vicissitudes de cette entreprise s'expliquent en partie par la mégalomanie du maître de forges, par la carence d'ouvriers réellement rompus à leur métier. De 1740 à 1748, la compagnie enregistre le maigre bénéfice de 72,286 livres. Il aurait excédé ce chiffre, écrit Fauteux, sans la carence des techniciens. Cette pénurie de main-d'oeuvre est à l'origine du déficit qui s'amorce en 1749. En vain Bigot réclame un fondeur, un mouleur et un garde du fourneau (36). Les manoeuvres et les aide-techniciens se font rares; le gouverneur, en 1748, doit les recruter dans les troupes. En 1750, sur l'ordre du ministre, il affecte des compagnies complètes au service de l'entreprise. Tentative inutile qui n'enraye point le déficit qui s'accroît jusqu'à la fin de la période.

30. Raudot au Min., 1709: C11A, 28, 268.

31. Bégon au Min., 14 oct. 1716: C11A, 37, 25.

32. Hocquart au Min., 11 oct. 1735: C11A, 63, 59s.

33. *Ibid.*, 30.

34. Denis de la Ronde au Min., 18 oct. 1736: C11A, 65, 170.

35. Hocquart au Min., 15 oct. 1740: C11A, 73, 36s.

36. Bigot au Min., 27 oct. 1750: C11A, 96, 74.

3 — *Le secteur industriel*

L'histoire de la petite industrie illustre bien la pauvreté du courant migratoire en éléments spécialisés. Chaque fois que l'intendant ou un notable lance une entreprise, l'absence de techniciens voue le projet à l'échec.

C'est le cas notamment de la goudronnerie. Une première expérience tentée par Talon, en 1670, tourne en échec dès 1672, alors qu'un violent tremblement de terre détruit les installations de goudronnerie de la Baie St-Paul. Le maître goudronneur, qui a repassé en France, n'est pas demeuré assez longtemps dans la colonie pour susciter des émules. La tradition se perd tôt, de sorte que l'on ne fabrique plus de goudron. En 1706, le roi envoie un maître goudronneur et trois compagnons dans la colonie. Leur contrat prévoit un salaire si élevé que l'entreprise n'est pas rentable. L'intendant les fait travailler quelque temps avec des soldats, car les habitants demandent un salaire excessif, puis les renvoie en France. Les soldats, qui ont eu le temps de s'initier aux techniques du métier, maintiennent la goudronnerie du roi en activité jusqu'en 1716, date où ils demandent une augmentation de 30 livres par mois. Les habitants de Kamouraska et des Éboulements prennent la relève. Cependant il faut attendre le retour de Chavigny en 1733, qu'on a envoyé se spécialiser en France, pour voir prospérer l'industrie du goudron. Le premier, il utilise le pin blanc qui « coule davantage que le rouge et est plus résineux ». Jusque-là, on n'avait entaillé que les pins rouges, « faute de savoir la manière d'employer les blancs ». Il introduit aussi l'industrie du brai sec et de la résine dont on ignorait la technique de la fabrication (37).

L'établissement des métiers domestiques connaît des vicissitudes analogues. Talon se targuait d'y avoir intéressé les habitants des côtes de Beupré. Il avait sans doute rencontré dans cette seigneurie des habitants « au fait du tissage et du filage », car nous avons relevé dans les rôles des immigrants des toiliers, des filassiers, des tisserands. Cependant l'analyse du recensement de 1681 nous a montré que ces ouvriers, qui ne se recrutent pas parmi les Canadiens, avaient tendance à diminuer, au point qu'en 1716, il n'y en a aucun dans la ville de Québec. Ces statistiques concordent avec les remarques des intendants. En 1682, De Meulles déplore que, dans l'abondance de laine et de chanvre où se trouve la colonie, les quelques ouvriers initiés au tissage et au filage se louent trop cher (38). En 1686, Denonville cherche les moyens « de faire venir les ouvriers et les instruments nécessaires pour apprendre au peuple à préparer la filasse et à faire de la toile (39). Madame de Repentigny, en 1704, pour mettre sur pied des manufactures

37. Mémoire de Chavigny sur le brai, la résine et le goudron, 1734: C11A, 61, 195.

38. De Meulles au Min., 12 nov. 1682: C11A, 6, 81.

39. Denonville au Min., 8 mai. 1686: C11A. 8, 14.

de toile et de droguet doit acheter des ouvriers anglais en captivité chez les sauvages. Cette entreprise suscite une floraison de métiers dans le gouvernement de Montréal, mais, de l'avis même du gouverneur, la région produisait assez de chanvre pour activer une douzaine d'autres métiers qui ne fonctionnent pas, faute de tisserands (40).

Cette extension de la culture du chanvre, vers les années 1700, serait de nature à susciter l'établissement de corderies dans la colonie. Cependant il n'y a ni fileurs ni cordiers (41). Ce n'est qu'en 1731 que le ministre envoie un maître cordier et deux compagnons, alors que l'intendant s'inquiète sur le sort du chanvre qui ne cesse de s'accumuler dans les magasins royaux (42). La mort du maître cordier durant la traversée devient une perte irréparable, car les compagnons sont plus ou moins initiés à leur métier. « Les navigateurs sont si mécontents de leurs ouvrages que ce n'est que dans une nécessité pressante qu'ils emploient leurs cordages » (43).

Les autres industries secondaires souffrent du même mal. L'établissement d'une savonnerie, en 1684, échoue faute d'une « personne intelligente et capable de lui donner les principes et les commencements nécessaires (44). La cherté des ouvriers décourage les entrepreneurs d'une verrerie en 1685 (45). L'activité des tanneries est sans cesse compromise par l'absence de techniciens: Champigny, en 1702, écrit qu'on est encore obligé de faire venir des ouvriers de France pour y travailler (46); en 1726, Dupuy demande des « ouvriers de différents talents pour travailler les cuirs » (47). De Meulles ne peut trouver aucun tuilier, pour diriger l'établissement qu'il a lancé en 1685 (48). Trois ans plus tard, un établissement analogue, élevé à grand frais par quelques québécois, connaît la même fin tragique, car les tuiliers envoyés par le roi meurent en mer (49). La mésaventure se reproduit en 1716 (50). C'est en vain, quelques décades plus tard, que le Sieur de Méloizes attendra les recrues du ministre; force lui sera de se contenter d'un soit-disant tuilier que le hasard lui fera trouver dans l'équipage d'un navire marchand.

4— *Le secteur des pêcheries*

La correspondance des intendants n'est pas diserte sur les relations de la main-d'oeuvre et des pêcheries. Mais l'histoire même des pêche-

40. Ramesay au Min., 12 nov. 1707: C11A, 27, 14.

41. Raudot au Min., 17 oct. 1705: C11A, 22, 309.

42. Hocquart au Min., 25 oct. 1729: C11A, 51, 248.

43. Le même au même, 28 sept. 1740: C11A, 73, 106.

44. Mémoire sur l'établissement d'une savonnerie, 1684: C11A, 6, 274s.

45. Denonville au Min., 13 nov. 1685: C11A, 7, 95.

46. Champigny au Min., 5 oct. 1702: C11A, 19, 8.

47. Dupuis au Min., 30 oct. 1726: C11A, 48, 103.

48. De Meulles au Min., 28 sept. 1685: C11A, 7, 150.

49. Denonville au Min., 6 nov. 1688: C11A, 10, 9.

50. Bégon au Min., 12 nov. 1761: C11A, 37, 87.

ries montre que les Canadiens étaient peu initiés à l'art de la pêche; leur inexpérience est à l'origine de bien des tâtonnements.

Riverin qui, vers 1685, entreprend le premier établissement de pêche sédentaire, voit l'absence de colons initiés aux pêcheries compliquer singulièrement sa tâche. Le roi vient à son secours et lui envoie « quelques harponneurs et d'autres matelots basques pour apprendre la manière de faire la pêche aux gens du pays (51) ». Il va jusqu'à expédier une barque basque dont on pourra multiplier le modèle dans la colonie.

L'influence de ces matelots reste limitée. Les tâtonnements se multiplient. En 1700, les installations du Sieur de Vitré, à la rivière Ouelle, sont détruites par les baleines, dont on ne connaît ni les moeurs ni les mouvements (52). Les filets que tend le Sieur Courtemanche dans le Labrador sont mal disposés et trop faibles, de sorte qu'ils se rompent sous la charge des loup-marins (53). Ce ne sera que vers 1715 qu'on découvrira que « le marsouin se pêche sans filet en faisant seulement un parc avec des perches (54) ». Ce qui évite des dépenses inutiles et onéreuses en filets et en cordages.

Le pénurie de matelots rend difficile les entreprises de pêche. On manque de cadres pour en former. En 1712, le Sieur Prat, qui construit un vaisseau pour desservir le poste de pêcherie de sa compagnie, doit faire venir son équipage de France (55). Les matelots de la Durantaye, en 1725, laissent échapper en quelques jours 80 marsouins par inexpérience et par négligence (56).

L'ignorance des Canadiens sur les moeurs des poissons occasionnent la stagnation de certaines pêcheries. Les pêches d'automne du loup-marin qui comptent parmi les plus lucratives ne sont entreprises qu'en 1733 par le Sieur de la Fontaine (57). On était persuadé jusque là, que le loup-marin ne se pêchait que le printemps. Seuls les Français s'adonnent à la pêche à la baleine qui abonde dans le golfe. C'est en vain que Courtemanche avait demandé au ministre d'envoyer « des basques pour enseigner aux Canadiens inexpérimentés l'art de pêcher la baleine (58) ». Dupuy avait donc de bonnes raisons pour écrire au ministre « qu'une plus grande expérience répandue partout sur le fait de la pêche », contribuerait à l'essor des pêcheries (59).

5.— *Le secteur agricole*

La proportion des paysans racés, si on en juge par nos tableaux, forme un pourcentage fort réduit dans le courant d'immigration au Ca-

51. Mémoire du Roi, 1689: RAPQ, 1927-28, 10.

52. Fauteux, *op. cit.*, II, 511s.

53. Courtemanche au Min., 3 nov. 1708: C11A, 29, 245.

54. Bégon au Min., 26 oct. 1719: C11A, 40, 37s.

55. Le même au même, 12 nov. 1712: C11A, 33, 129.

56. Le même au même, 31 oct. 1725: C11A, 47, 113.

57. Lafontaine au Min., 1733: C11A, 61, 275.

58. Courtemanche au Min., 3 nov. 1708: C11A, 29, 245s.

59. Dupuy au Min., 21 oct. 1726: C11A, 48, 306.

nada. Peu d'immigrants apportent avec eux les traditions agricoles de la métropole. L'habitant canadien se ressentira longtemps de ses origines; il ne sait pas cultiver. Ce fait frappera particulièrement les Anglais, lors de la conquête, dont l'étonnement se traduit dans un article du *The Observer*: (60)

«... les Canadiens sont de misérables agriculteurs. Ils font rarement usage d'engrais et labourent avec si peu de soin que chaque année ils se bornent à briser les mottes qui se trouvent sur la surface, sans que le blé soit enfoncé de la profondeur seulement d'un pouce dans la terre. Il en résulte que les champs s'épuisent promptement, qu'ils se couvrent de mauvaises herbes et que les moissons sont peu abondantes. La paille n'a pas plus de 18 à 20 pouces de long, les épis sont petits, le grain lui-même est sans couleur et moins gros des deux tiers qu'il est ordinairement en Angleterre...»

Ce texte confirme les réflexions éparses que les intendants ont consignées dans leur correspondance. Dès 1684, La Barre signale l'épuisement des terres ensemencées qui sont « usées par vingt an de production » (61). De Meulles explique ce phénomène par l'absence de fumure et de rotation des terres (62). Dupuy, de son côté, déplore que l'on ne cultive pas le seigle dont la paille procurerait du fumier pour amender les terres (63). A la fin de la période française, Bigot reproche aux habitants de ne pas « cercler leur bled, ce qui ne peut que lui avoir fait beaucoup de tort pour la quantité et pour la grosseur » (64). Un cas plus concret est relevé par Beaucourt, en 1758. Il souligne que les habitants sont « dégoutés » de l'élevage des moutons, car au lieu de s'organiser pour que les brebis mettent bas au printemps, ils « les laissent en tout temps avec le bétail », de sorte que les agneaux arrivent en février alors que le foin et l'avoine atteignent le maximum de la variation cyclique. L'élevage du mouton devient ainsi une entreprise déficitaire (65).

Si l'inexpérience des « habitants » se fait sentir sur le rendement des terres et l'élevage, la pénurie de main-d'oeuvre paralyse le défrichement de la culture des terres. « Le plus nécessaire à la colonie, écrit Champigny en 1682, ce sont de bons hommes pour mettre les terres en valeurs (66) ». La crise de la main-d'oeuvre devient tragique vers les années 1715, alors qu'on accentue le rythme du défrichement. Bégon multiplie les appels de détresse, soulignant que la main-d'oeuvre est « si rare qu'il n'est presque plus possible de cultiver les terres » (67).

60. *The Observer*, 20 sept. 1818, traduction du ministère de la marine française: C11A, II, 284s.

61. La Barre au Min., 13 nov. 1684: C11A, 6, 329.

62. De Meulles au Min., 26 sept. 1685: C11A, 7, 1441.

63. Dupuy au Min., 26 oct. 1726: C11A, 48, 313.

64. Bigot au Min., 30 sept. 1743: C11A, 93, 252.

65. Mémoire sur l'Etat présent du Canada, C11A, 103, 512.

66. Champigny au Min., 12 nov. 1682: C11A, 6, 84s.

67. Bégon au Min., 5 nov. 1713: C11A, 34, p. 9.

Les conditions climatiques, qui ne laissent à « l'habitant » que quelques jours avant les grandes pluies d'automne pour engranger son grain, aggravent la situation. Les « habitants » se disputent la main-d'oeuvre et le secours des troupes ne suffit pas à compenser la pénurie d'ouvriers agricoles. Des champs ne peuvent être moissonnés, ce qui amène les habitants à restreindre l'aire de leurs emblavures les années suivantes (68). Cette situation se répercute sur l'élevage. Hocquart énumère parmi les causes qui entravent l'accroissement du cheptel l'absence du fourrage occasionnée par la pénurie de main-d'oeuvre (69). Il précise même que cette pénurie de main-d'oeuvre provoque le gaspillage du fourrage naturel de la région du lac St-Pierre (70).

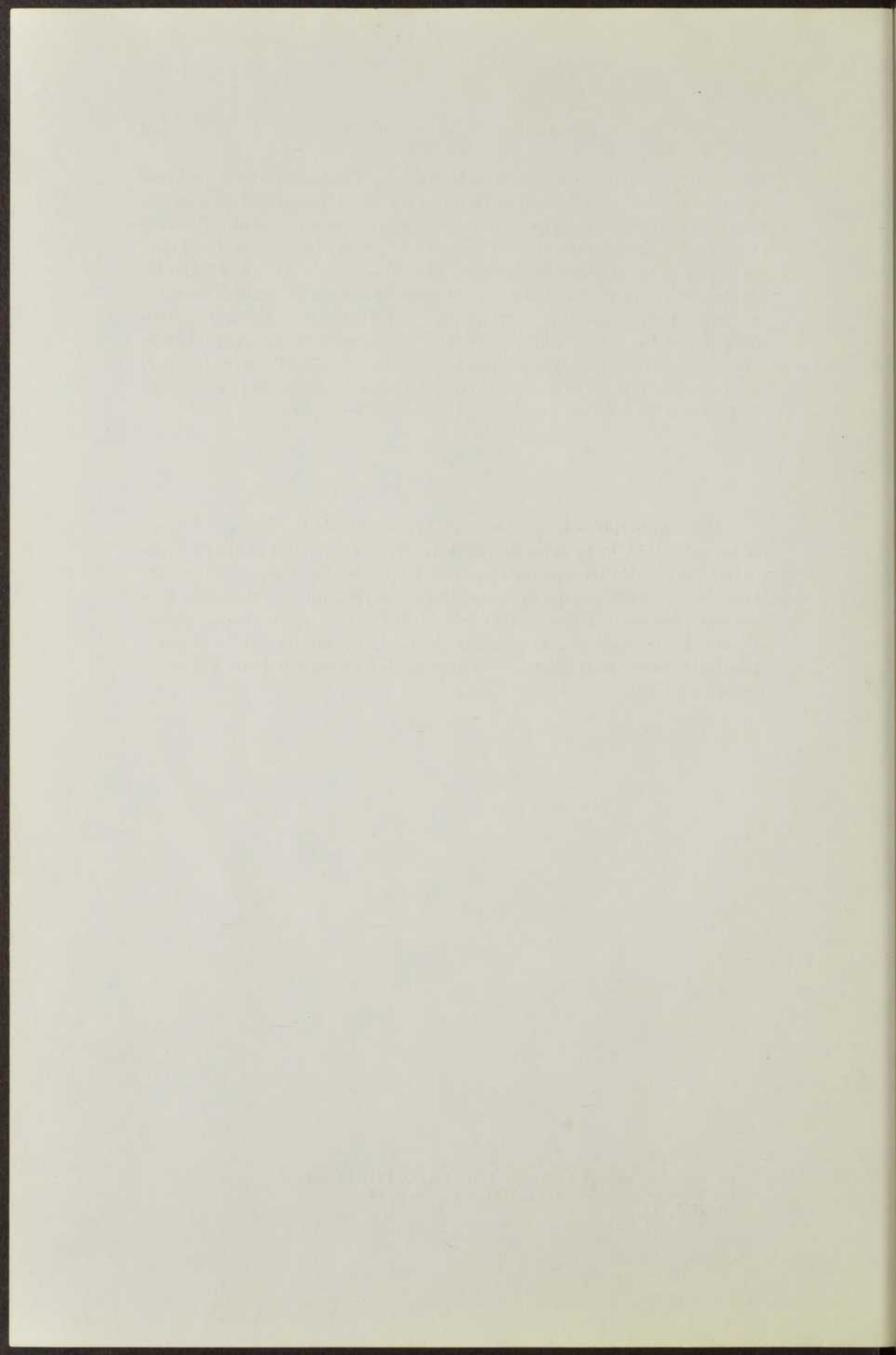
* * *

Ainsi, quel que soit le secteur de l'économie de la Nouvelle-France qu'on considère, la pénurie de main-d'oeuvre en général et de Gens de métier en particulier apparaît comme la pierre d'achoppement contre laquelle se butent les quelques initiatives prises, dans le domaine économique, par les intendants, les commerçants ou les particuliers. Après la pénurie de capitaux, la pénurie de Gens de métier est la seconde constante qui nous explique les faiblesses de l'économie de la Nouvelle-France en 1760.

68. Le même au même, 20 sept. 1714: RAPQ, 1947-48, 277.

69. Hocquart au Min., 4 oct. 1731: C11A, 4, p. 72.

70. *Ibid.*, 72.



CONCLUSION

UN ÊTRE DE RAISON:

LA GRANDE BOURGEOISIE CANADIENNE-FRANÇAISE

CONTENTS

THE NEW YORK

UN ÊTRE DE RAISON

On parle beaucoup de la bourgeoisie canadienne-française d'avant 1760. Ses origines remonteraient à la formation de la Compagnie des Habitants en 1645; la conquête aurait marqué sa décadence. Une partie de cette Bourgeoisie aurait alors émigré en France et l'autre, coupée de ses bases économiques (pêcherie et postes de traite) par la rectification des frontières de la Nouvelle-France, serait morte d'asphyxie. Ainsi, l'anéantissement de la bourgeoisie canadienne-française en 1760 devient le grand fait historique qui domine et commande l'évolution économique du Canada français jusqu'à la Confédération.

La thèse est séduisante, mais correspond-elle à l'exacte réalité? Il est permis de poser la question, car l'hypothèse a été lancée sans qu'aucune recherche exhaustive ne vienne l'étayer. Le dossier n'est donc pas fermé, il prête à discussion. D'autant plus que la lecture de la correspondance des Intendants et l'échec de la mise en valeur des ressources naturelles de la colonie permettent de mettre en doute ces affirmations.

Le fait essentiel — en ce qui a trait à ce sujet — qui se dégage de la correspondance des Intendants est la pauvreté de l'ensemble des marchands et des négociants, et ce tout au long de la période française (1).

Les réflexions des intendants et des fonctionnaires abondent dans ce sens.

1699: « les négociants ne sont pas riches, et il y en a même peu qui soient à leur aise » (2).

1726: « Les fortunes sont telles icy qu'il faut peu de choses pour les déranger » (3).

1732: « Il seroit à souhaiter qu'il y eut en ce pais des marchands riches, fussent-ils en petit nombre parce qu'ils seraient en état de commercer et d'augmenter des établissements que la médiocrité de leur fortune ne leur permet pas même de tenter » (4).

1748: « Le peu de fortune des particuliers est cause que ces richesses (les mines) sont ensevelies » (5).

On a fait état du rôle de la capitation de 1754 pour parler d'une classe commerçante « extrêmement riche » dans les villes de Québec et de Montréal. Cette affirmation ne reposerait-elle pas sur l'interpréta-

1. Remarquons que les intendants parlent rarement de la bourgeoisie, mais de négociants. Nous ne disons pas « jamais », au cas où des textes auraient échappé à notre enquête.

2. Champigny au Ministre, 20 oct. 1699: C11A, 17, 72.

3. Dupuy et Beauharnois, 30 oct. 1726: C11A 48, 91.

4. Hocquart au Min., 27 oct. 1732: C11A, 58, 118.

5. Mémoire sur l'État du Canada, 1748: C11A, 96, 299.

tion erronée du document en question ? Ce rôle, en effet se présente comme suit (6) :

VILLE DE MONTRÉAL

Quatre catégories pour les 600 chefs de familles :

60 marchands *des plus* aisés : 60 livres.

100 marchands moins aisés : 30 livres.

etc . . .

✓ Ce « des plus aisés » qu'on interprète dans le sens d'« extrêmement » n'aurait-il pas le sens de « parmi » ? Car, comment concevoir que des commerçants extrêmement riches ne seraient taxés qu'à 60 livres, alors qu'un « habitant » dit aisé voit le fisc lui demander 40 livres, alors que le curé de Québec, dont la cure est évaluée à 3,000 livres, doit verser 200 livres et le gouverneur 1,200 livres ?

Qu'il y ait quelques unités cossues parmi les négociants canadiens, tel ce Sieur de Tonnancourt ou ce Sieur Martel que Franquet qualifie d'« homme fort riche », la chose est possible . Mais quelle proportion occupent ces gros commerçants dans l'ensemble de la classe commerçante ? Quel rôle jouent-ils ? Si la réponse à cette question se trouve dans les archives notariales, la correspondance des intendants nous livre des éléments de réponse qui permettent de fixer quelques traits de la classe commerçante à différentes époques.

Un premier document — la liste des principaux actionnaires de la compagnie de la colonie et de celle de la Baie d'Hudson — envoyé par Raudot en 1708, brosse un tableau très révélateur de ce qu'on appelle la bourgeoisie canadienne au début du XVIII^e siècle. Dans ce mémoire Raudot énumère chaque actionnaire, indique le montant de ses actions dans les différentes compagnies et donne un bref commentaire sur sa situation financière (7).

Si on en croit le tableau de Raudot, les commerçants canadiens traversent en 1708 une période on ne peut plus difficile. Sur 74 notables vivants, 24 seulement « ont quelques biens », 15 « paraissent en avoir », 13 sont grevés de dettes et 18 sont pauvres. Nul doute que si l'intendant avait été à même de dépouiller la comptabilité d'un chacun, le nombre des pauvres et des endettés aurait été encore plus élevé. Ce fait est attesté par la liste des notables décédés, 3 ont laissé quelques biens, 6 sont morts pauvres, et 10 ont dû rendre compte de leurs dettes à saint Pierre. Nous trouvons pourtant dans cette liste des grands noms de la première période de la colonisation, tels le Sieur

6. Rôle de la capitation de 1754: C11A, 99, 529ss.

7. Liste générale des Intéressés dans la Compagnie du Canada, 1708: C11A, 125. C'est un carton qui contient divers documents, mal paginés. Il y a deux paginations concurrentes: selon la première, le document se trouve à la page 365ss: selon la seconde, à la page 111ss.

A. de la Chenaye, le plus gros brasseur d'affaires du XVII^e siècle qui devait 408,000 livres à sa mort; le Sieur Gobin, l'un des membres les plus actifs de la compagnie du Nord, mort endetté lui aussi. Notons que les commerçants montréalais, avec les Sieurs De La Découverte, De La Framboise, De La Gorgendière, Pascaud, Perthuis et autres, semblent en meilleure posture que ceux de Québec. Serait-ce que le commerce illicite avec la Nouvelle-Angleterre, qui leur apporte de beaux louis d'or, leur permet de surnager plus facilement ou n'est-ce qu'une illusion qui sera vite dissipée, lorsque la faillite de la compagnie de la colonie sera liquidée?

Ce marasme dans lequel se débattent les commerçants en 1708 est lourd de conséquences. Après soixante ans de colonisation, la Nouvelle-France n'a pas encore vu naître un vigoureux embryon de bourgeoisie. Ne serait-ce pas là une faille, une faiblesse importante dans la structure sociale et économique de la colonie? Il serait surprenant dans ces conditions de voir quarante ans plus tard une « grande bourgeoisie » se ramifier et s'épanouir dans le pays. Car une bourgeoisie ne pousse pas comme un champignon: elle se noyaut, se fortifie, s'étend et s'épanouit avec la succession des années, dans un climat nourri de traditions commerciales ou industrielles, dans un milieu enrichi par l'apport de capitaux de père en fils, par l'accumulation de capitaux provoquée par l'exploitation d'entreprises rentables.

La brève période de paix qui s'encadre entre le traité d'Utrecht et la guerre de succession d'Autriche aurait-elle permis de reprendre le temps perdu? Si nous ne disposons pas d'une analyse comparable à celle de 1708 pour les années qui précèdent la guerre de Sept Ans, nous pouvons aborder le problème d'une autre façon. L'intendant envoyait chaque année l'état détaillé des lettres de change tirées durant l'année. Ces lettres permettent donc de saisir en gros l'activité de chaque négociant, d'établir une certaine hiérarchie entre eux, de les classer selon qu'ils sont français, canadiens ou français établis au Canada. Cette analyse permettra de dégager quelques observations qui éclaireront vivement le problème qui nous préoccupe.

RÉPARTITION DES LETTRES DE CHANGE (8)

	Livres	%
Métropolitains et forains	962.274	47%
Canadiens et français établis avant 1730	544.962	27%
Français établis après 1730	285.630	14%

8. Nous n'avons tenu compte que des lettres de change des individus qui cumulaient, un minimum de 3.000 livres. La balance des dépenses s'éparpille en salaire d'ouvriers, appointements de fonctionnaires, gratifications, etc...

Cette répartition des lettres de change pour l'année 1746, bien qu'elle soit approximative, ne laisse pas de rendre songeur. Car ce 47% environ, qui tombe directement dans les coffres des négociants métropolitains ou de leurs agents ou des forains, révèle que le grand commerce échappe aux commerçants établis dans la colonie. En doute-rions-nous, que l'analyse détaillée des « entrées et des sorties dans la rade de Québec en 1739 (9) », qui montre que les Canadiens — y compris les forains et les marchands récemment établis — contrôlent à peine 25% du tonnage global du commerce de la colonie avec la métropole, les Iles du Vent et l'Ile Royale, suffirait à nous convaincre (10). Or, si le grand commerce échappe à la bourgeoisie canadienne, que lui reste-t-il comme base économique? Ni les pêcheries, ni l'exploitation des mines ni la construction navale n'ont pris une extension telle que ces industries aient pu servir de base économique à une grande bourgeoisie. Au contraire, ces industries attendent précisément pour se développer que naisse dans la colonie une bourgeoisie commerçante, dynamique et riche. Ce que certains auteurs appellent « la grande bourgeoisie » semble se résumer à quelques unités qui, comme les Charest, les Désauniers, les Hervieux, les Guillemain et les Voyer, ont réussi à se tailler quelques succès sur le marché intérieur, notamment dans la fourniture des armées.

Un autre indice non négligeable est la part considérable prise par les Français récemment établis. Si le Canada de 1700 à 1745 avait connu une immigration comparable à celle de la période de Talon, la chose serait normale. Mais la proportion surprend quand on considère les maigres effectifs envoyés par la métropole durant cette période. Ne serait-ce pas là un aveu de l'impuissance des commerçants canadiens que la facilité avec laquelle les nouveaux venus se taillent une place. Sur 70 négociants ou commerçants, qui sont enregistrés comme tels dans le recensement de la ville de Québec en 1744, il y aurait environ 7 marchands forains, 20 Français établis dans la période postérieure à 1728, 13 Français établis antérieurement et 29 Canadiens. Cette facile immixtion des Français sur le marché intérieur ne préface-t-elle pas l'invasion des négociants anglais en 1760?

La guerre qui commence en 1745 et l'arrivée de Bigot marquent, a-t-on dit, l'ascension d'une nouvelle oligarchie. Quarante millionnaires surgissent durant la période 1745-60. Soit! Notons cependant que l'accumulation de ces capitaux ne repose pas sur des structures très solides. Quand la guerre sera terminée, la manne ne tombera plus du ciel. Ainsi ces quarante millionnaires ne sont pas les produits de

9. Voir F B11, État du Commerce en 1739.

10. Le commerce avec la métropole a toujours été aux mains des Français de France. De nombreux textes sont explicites sur ce point. Ainsi, en 1693, le roi écrivait à Frontenac que « le commerce du Canada se trouve entre les mains d'un petit nombre de marchands de La Rochelle, propriétaires des vaisseaux qu'ils ont permission d'envoyer » Mémoire du Roi à Frontenac, 4 mars 1693; RAPQ, 1927-28, p. 139s.

plusieurs décades d'organisation, ne sont pas les fruits de structures économiques que des générations auraient construites, mais ce sont les rejets du dieu Mars. Ce sont des produits accidentels nés d'activités qui ne s'intègrent pas dans la vie économique normale de la colonie.

La guerre de la Conquête nous donnait des millionnaires! Est-ce exact? On n'insiste guère sur le fait que ces millions n'étaient pas représentés, par de beaux écus d'or, mais par des bouts de papier. C'est une constatation assez importante. Ce n'est pas tout de cataloguer annuellement les 130 millions de livres environ qui ont circulé dans la colonie durant la dernière décade, en ajoutant que « ces sommes, énormes pour l'époque, se répandent dans le public et donnent lieu à de grosses fortunes. » Il faut spécifier que ces millions, pour la plupart, ne sont que des lettres de change dont le trésorier de la marine reporte le paiement de trimestre en trimestre.

Les historiographes de ces millionnaires admettent implicitement qu'une fois la guerre terminée, le roi aurait payé rubis sur l'ongle. N'a-t-on pas pensé que, même en cas de victoire, il y aurait pu avoir un procès Bigot? Supposition, sans doute. Mais nous sommes sur un terrain plus solide pour affirmer que le roi n'aurait pas remboursé ces papiers pour leur valeur nominale. L'histoire de la colonie est là pour le prouver. Après la guerre de la succession d'Espagne, il y a environ deux millions de cartes et de papiers en circulation. C'est peu en regard des 130 millions de 1760. Et pourtant, en 1713, le roi n'accepte de rembourser ces cartes qu'à moitié de leur valeur nominale. En 1747, en pleine guerre, alors que les négociants apportent des papiers pour une valeur de 2,6 millions de livres, le trésorier de la Marine ne les encaisse pas. Il reporte leur échéance à plus tard. La guerre de Sept ans arrive alors que ces papiers de 1745-48 ne seront pas encore liquidés. Et on croit que le roi aurait acquitté dans leur totalité les cent millions de 1760? Les détenteurs de ces papiers éprouvaient quelques doutes là-dessus. Plusieurs d'entr'eux ne sont retournés en France que pour tenter de récolter le plus possible d'écus d'or avec leurs papiers. S'ils avaient détenu des espèces, ils auraient été moins empressés de repasser en France. Nul doute qu'ils n'auraient éprouvé aucune difficulté à commercer avec les Anglais, car si ces derniers comprenaient difficilement le français, ils étaient néanmoins sensibles à la musique des espèces sonnantes.

A partir de 1745, la guerre répand une manne sur le pays, mais c'est la manne du viatique. Sa valeur est si relative que ce serait une erreur de coiffer du titre de millionnaire ceux qui la thésaurisent. Une erreur plus grave encore serait de nous présenter ces accapareurs comme une classe sociale assise sur des structures économiques solides.

Rien donc dans notre enquête ne nous autorise à parler de bourgeoisie canadienne-française avant 1760, encore moins de « grande

bourgeoisie, à moins de vider le mot d'une partie de son contenu (11). L'explication de cette faiblesse économique et sociale est sans doute complexe. Ce serait déformer la réalité de vouloir la réduire à quelques facteurs simples. Les difficultés dans lesquelles se débat la trésorerie française à différentes époques, les incendies comme celui de Montréal, en 1724, qui jette sur le pavé une trentaine de commerçants, les pertes subies durant les guerres sont des facteurs non-négligeables, mais périodiques. Il y a, nous semble-t-il, des causes permanentes qu'il faut tenter d'esquisser.

(1) A la base, nous trouvons l'absence d'immigrants cossus. C'est là, croyons-nous, une des causes principales. Alors que l'immigration anglaise déversait en Nouvelle-Angleterre, dans son flot d'immigrants, des bourgeois et des commerçants qui apportaient, avec leurs traditions commerciales, des capitaux, l'immigration française, par contre, ne comptait en règle générale que des gens très peu aisés. Un mémoire de 1699 est catégorique: « il manque encore l'argent nécessaire pour fournir aux dépenses que demandent d'abord toutes les nouvelles entreprises. Cela parce qu'il est venu d'Europe peu de personnes aisées » (12). La plupart sont obligés de « soutenir leur commerce avec les fonds d'autrui ». Du point de vue économique, on doit regretter que la métropole n'ait pas orienté l'exode des protestants après la révocation de l'Édit de Nantes vers sa colonie d'Amérique du Nord où ils auraient pu mettre à profit leur expérience du commerce, leur connaissance des « arts » et faire fructifier leurs capitaux.

γ D'autre part, les modalités mêmes du commerce dans la colonie n'entravaient-elles pas la formation d'une bourgeoisie? L'émigration d'une partie de ces marchands en 1760, qu'on représente comme un phénomène nouveau, ne serait-elle pas la répétition d'un phénomène périodique ou l'expression d'un phénomène continu qui atteindrait, sous la poussée de circonstances exceptionnelles, une plus grande amplitude en 1760? Que des marchands métropolitains soient venus s'enrichir pour s'en retourner fortune faite, la querelle des forains et des domiciliés l'atteste. Ce mal existe depuis le début de la colonie. Un mémoire de 1696 nous parle de ces forains « qui ont bien fait leurs affaires » et se sont retirés (13). Pour enrayer ce désordre, un arrêt du Conseil Supérieur, antérieur à 1681, défendait au forain de commer-

11. En fait, nous touchons ici le problème central de l'incompréhension entre historiens. Le mot bourgeois est un vocable imprécis qui peut recouvrir des réalités fort différentes. Une étude sur la bourgeoisie canadienne-française devrait d'abord définir le sens du mot bourgeoisie, quels sont les critères qui classent un homme dans la grande moyenne ou la petite bourgeoisie. Est-ce le revenu, le rôle social, ou quoi? Puis, ayant sur des données concrètes chiffré approximativement cette bourgeoisie à des époques différentes, il faudrait interpréter son rôle social, politique et économique par rapport à la réalité canadienne, par rapport aux autres catégories sociales de la population canadienne, non pas par rapport au statut et au rôle de la bourgeoisie européenne. Une étude comparative ne devrait venir qu'en dernière analyse.

12. Mémoire sur le commerce, 1699: C11A, 17, 157.

13. Mémoire sur le Canada, 1696: C11A, 125, p. 164.

cer du 15 juin au 15 août, mois où les sauvages venaient traiter dans la colonie (14).

Mais qu'est-ce qu'un forain ? C'est un métropolitain qui vient commercer dans la colonie quelques années. Il est, soit un agent d'une compagnie métropolitaine qui a un ou plusieurs comptoirs établis dans la colonie, soit un commerçant indépendant qui vient tenter sa chance, quitte à s'en retourner, fortune faite. Il est évident que la première espèce de forains est la plus dangereuse sur le plan de la concurrence, car elle jouit d'avantages considérables par rapport aux commerçants domiciliés. Ces forains qui représentent de grosses maisons métropolitaines ou qui leur sont affiliés, contrôlent le commerce de gros et de détail. De gros, car ils approvisionnent les marchands domiciliés; de détail, car ils vendent leurs denrées pratiquement le même prix à l'habitant qu'au commerçant. Ce dernier qui prélève son bénéfice de 33% ne peut concurrencer les forains sur le marché intérieur. Une grande partie des échanges s'effectuent donc directement entre la population et les métropolitains. Ainsi, en 1733, Hocquart écrit que « les forains ont effectivement embrassé tout le commerce encore avec plus d'estendue que les années précédentes, ils ont même porté leur avidité jusqu'à acheter partie des cargaisons les uns des autres;... leurs magasins (ceux des domiciliés) sont déserts et ils ne peuvent faire avec ces memes forains aucune négociation avantageuse parce que ces derniers font tout le détail (15) ». Cette structure commerciale favorise donc l'enrichissement des métropolitains au détriment des domiciliés.

Quant aux forains indépendants, il serait intéressant de pouvoir chiffrer approximativement le nombre de ceux qui sont venus, de déterminer ceux qui sont partis et ceux qui sont demeurés. Il importerait au plus haut point de préciser dans quelle mesure ceux qui s'en retournaient avaient arrondi leur fortune. Le sieur Pascaud, un des gros traiteurs de la fin du XVII^e siècle — il possédait le quart des castors entreposés à la Rochelle (16) — qui va s'établir à La Rochelle et devient un commerçant-banquier est-il un cas unique ? Nous avons rencontré au bas de pétitions signées par les commerçants et dans les recensements de la colonie des noms de négociants que Tanguay ne permet pas d'identifier. Serait-ce des sobriquets, des noms mal orthographiés ou des forains qui n'ont fait qu'une brève apparition dans la colonie ? Le dépouillement des archives privées nous réserve peut-être des surprises.

Non moins révélatrice serait une étude approfondie de la mentalité de cette classe commerçante. La recherche effrénée du gain, la poursuite de son intérêt immédiat ne lui aurait-elle pas fait négliger la sauvegarde de ses intérêts permanents ? Pour n'avoir pas compris

14. Voir la requête du Sieur Pachot, 21 avril 1681: BRH, 21, 336.

15. Hocquart au Min., 25 oct. 1733: C11A, 60, 264.

16. Mémoire sur le commerce du castor, 1699: C11A, 17, 224s.

4 que le bien commun de la colonie cadrait avec leurs intérêts, les négociants n'ont-ils pas encouru leur propre perte? En voilà quelques exemples.

Les échanges directs entre les métropolitains et la population semblent avoir pris une ampleur considérable après le traité d'Utrecht. Pourquoi les autorités n'ont-elles pas freiné ce commerce préjudiciable aux domiciliés? Une partie de l'explication réside dans l'expérience passée où on a vu les négociants domiciliés abuser de leur monopole, soit pour acheter les marchandises des métropolitains à un prix si bas que ces derniers ne revenaient plus ravitailler la colonie, soit pour vendre leurs denrées sur le marché intérieur à un prix usuraire; ce qui obligeait le Conseil Supérieur à réglementer les prix, comme ce fut le cas pour les boissons en 1684 (17). Une politique plus souple dans l'usage de leur monopole leur aurait sans doute valu la protection des autorités contre les forains. Le bénéfice qu'ils auraient trouvé dans le commerce de détail leur aurait permis d'amasser peu à peu assez de capitaux pour s'approvisionner directement en France et échapper ainsi à l'emprise des commerçants rochelais.

L'affaire de la compagnie de la colonie en 1700 est peut-être l'exemple le plus caractéristique de leur aveugle cupidité. Il était alors évident que le maintien de la vente du castor sur le marché européen exigeait une baisse momentanée du prix de vente du castor, une limitation de la chasse et un contrôle de la qualité de la fourrure, étant donnés la fermeture de certains débouchés et le stock de castor invendu qui gisait dans les magasins rochelais. Le projet de Guigues, fermier métropolitain, qui prévoit une politique à long terme est refusé, grâce à la cabale des principaux intéressés qui ne veulent point sacrifier leurs intérêts immédiats. L'aventure dans laquelle ils entraînent la colonie met celle-ci à deux doigts de sa perte et provoque leur propre faillite. Les documents laissent entrevoir des chicanes de clans, des cabales insensées, des comptes truqués, de ventes et achats fictifs ou usuraires. Ainsi que le laisse entendre le roi à Vaudreuil et à Beauharnois, la Compagnie elle-même reposait sur des bases fictives:

« Un des plus grands malheurs de la Compagnie vient des grands intérêts quelle est obligée de payer qui la ruinent et la source de ce désordre est que le défaut de paiement du fonds pour lequel chaque particulier s'est intéressé dans cette affaire. *C'est proprement un Estre de Raison* que le fonds de cette Compagnie personne ny a mis un sol et les particuliers qui la composent n'ont fait que signer l'association dans l'esperance de partager les proffits qui se trouveront en fin de compte il n'est pas surprenant apres cela que les emprunts et les interests que la Compagnie doit payer la ruinent... » (18)

17. Voir: Bégon au Ministre, 14 oct. 1719: C11A, 40, 86; D'Auteuil au Min., 12 nov. 1684: RAPQ, 1922-23, 4s; Mémoire sur le commerce, 1724: C11A, 46, 51ss; Pétition des négociants, 1727: C11A, 49, 168 ss.

18. Mémoire du Roi à Vaudreuil et à Beauharnois (14 juin 1704): RAPQ, 1938-39, 40. Texte fourni par F. Ouellet.

Travaillent-ils dans leur propre intérêt, ces marchands des années 1670-80 qui profitent de la puissance que leur confère la pénurie d'espèces dans la colonie pour forcer les bénéficiaires des billets tirés sur eux d'accepter des marchandises inutiles, détériorées ou cotées à un prix trop élevé ? pour demander à l'intendant un prêt usuraire pour l'avancement des fonds nécessaires à payer la solde des soldats ? Alors qu'ils auraient pu devenir les banquiers de la colonie, leur politique égoïste dégoûte la population et force DeMeulles à imaginer la monnaie de cartes.

La mégalomanie qui accompagne l'avidité de ces marchands est un autre trait de leur mentalité. Elle éclate dans la gestion des Forges St-Maurice, dans l'administration de la Compagnie de la Colonie, dans la location d'une maison à Québec qu'ils intitulent pompeusement « La Bourse » et pour l'entretien de laquelle ils sollicitent une gratification royale, alors que, au dire de Riverin, la chambre de l'un d'eux suffirait pour tenir ces réunions de six ou huit marchands (19). Sur ce plan, nous rejoignons l'expression de Raudot : « Il leur semble du bien ». Quand nous lisons l'étonnement des voyageurs devant l'habillement et les repas plantureux de ces marchands, nous avons l'impression qu'ils ont des traits communs avec ces planteurs de tabac ou de coton de la colonie voisine, qui, criblés de dettes dans la métropole anglaise, n'en continuent pas moins de gaspiller leurs revenus dans un train de vie ruineux.

Ce sont sans doute ces considérations qui faisaient écrire à Hocquart ces lignes désabusées :

« (Nul doute que la colonie) . . . ne devint un des plus riches pays du monde si l'on s'attachait autant à profiter de ses avantages naturels et à découvrir les moyens de le faire valoir, que l'on cherche de ceux de s'y enrichir en le ruinant; rien de si commun de voir les commerçans faire fortune en Canada, rien de si rare que d'en rencontrer qui s'attachent à l'augmenter, l'intérêt particulier qui règne toujours étouffe le bien général de la colonie; la cupidité agit en tout; ce ne sont que des vues intéressées, si quelque particulier forme quelque entreprise il la colore du bien du service et cache sous de belles apparences le motif qui le fait agir; avec ce masque ils trompent souvent la clairvoyance de ceux qui pourraient s'opposer à leur insatiable avarice . . . ; l'on peut donc dire que le Canada fleurirait si ses habitants (. . .) ne montraient pas autant d'ardeur à la succer (la patrie) que le Roy a de bonté pour la soutenir » (20).

L'absence d'une bourgeoisie riche, forte, soucieuse du bien commun, se traduit dans l'évolution de la colonie par la déficience de son développement économique. Les commerçants canadiens furent incapa-

19. Raudot au Min., 15 nov. 1708: C11A, 28, 300s. Lettre de Delino, 16 nov. 1708: C11A, 29, 260.

20. Mémoire de Hocquart, 1730: C11A, 52, 271ss.

bles de remplir le rôle dévolu à toute bourgeoisie. C'est là le grand drame de l'histoire économique de la Nouvelle-France. La classe commerçante, sans cesse débordée par les tâches à entreprendre, fut incapable de s'organiser pour tirer parti des ressources naturelles de la colonie. Voici quelques textes qui évoquent bien son incapacité devant l'oeuvre à accomplir :

1679. « Il y a si peu de gens en ce pays qui soient en estat de faire travailler aux mines de fer, qui sont découvertes et abondantes, que, sans le secours de quelques personnes de France, il n'y a pas lieu d'espérer qu'il s'en trouve icy qui l'entreprennent » (21).
- 1682: « Il est fort malaisé d'y réussir (commerce avec les Iles) n'ayant icy personne qui soit assez bien dans ses affaires pour l'entreprendre, il apporterait l'abondance et soulagerait extrêmement les peuples » (22).
- 1706: « Les marchands sont si fort endettez et si peu riches que dans les vaisseaux qui viennent dans ce pays ils n'y ont qu'un très petit intérêt et dans d'autres rien (...). Le Marchand en ce pays n'est pas en estat de faire ce commerce par lui-même » (23).
- 1708: « Cette entreprise (construction navale) couteroit trop à sa Majesté et il n'y a personne en ce pais qui puisse entreprendre cette construction » (24).
1709. « J'encourage tous les marchands à l'augmenter (le commerce) et ils ne manquent que de force pour le faire » (25).
- 1714: « Les négociants de ce pays seront toujours pauvres tant qu'ils retireront de France plus qu'ils n'y remettront » (26).
- 1729: « Les habitants sont si peu opulents qu'ils ne peuvent pas faire de grandes entreprises (ce sont les habitants de la colonie en général) » (27).
- 1735: « Le plus grand obstacle au commerce de cette colonie vient du peu d'aisance des négociants dont la plupart ne soutiennent leur commerce qu'aux dépens des fonds d'autrui. Au premier échec ils ne peuvent satisfaire les marchands français qui leur avancent des fonds et les demeures ou intérêts qu'il leur faut payer par la suite les ruinent » (28).
- 1741: « La plupart des négociants de Canada n'ayant point en effet de fonds suffisants pour faire de gros approvisionnements de bleds... » (29).

21. Frontenac à Colbert, 6 nov. 1679: RAPQ, 1926-27, 108.

22. De Meulles au Min., 12 nov. 1683: C11A, 7, 81.

23. Vaudreuil et Raudot au Min., 3 nov. 1706: RAPQ, 1938-39, 146.

24. Raudot au Min., 1708: C11A, 28, 267.

25. Raudot au Min., nov. 1709: C11A, 30, 243.

26. Bégon au Min., 14 nov. 1714: C11A, 34, 309.

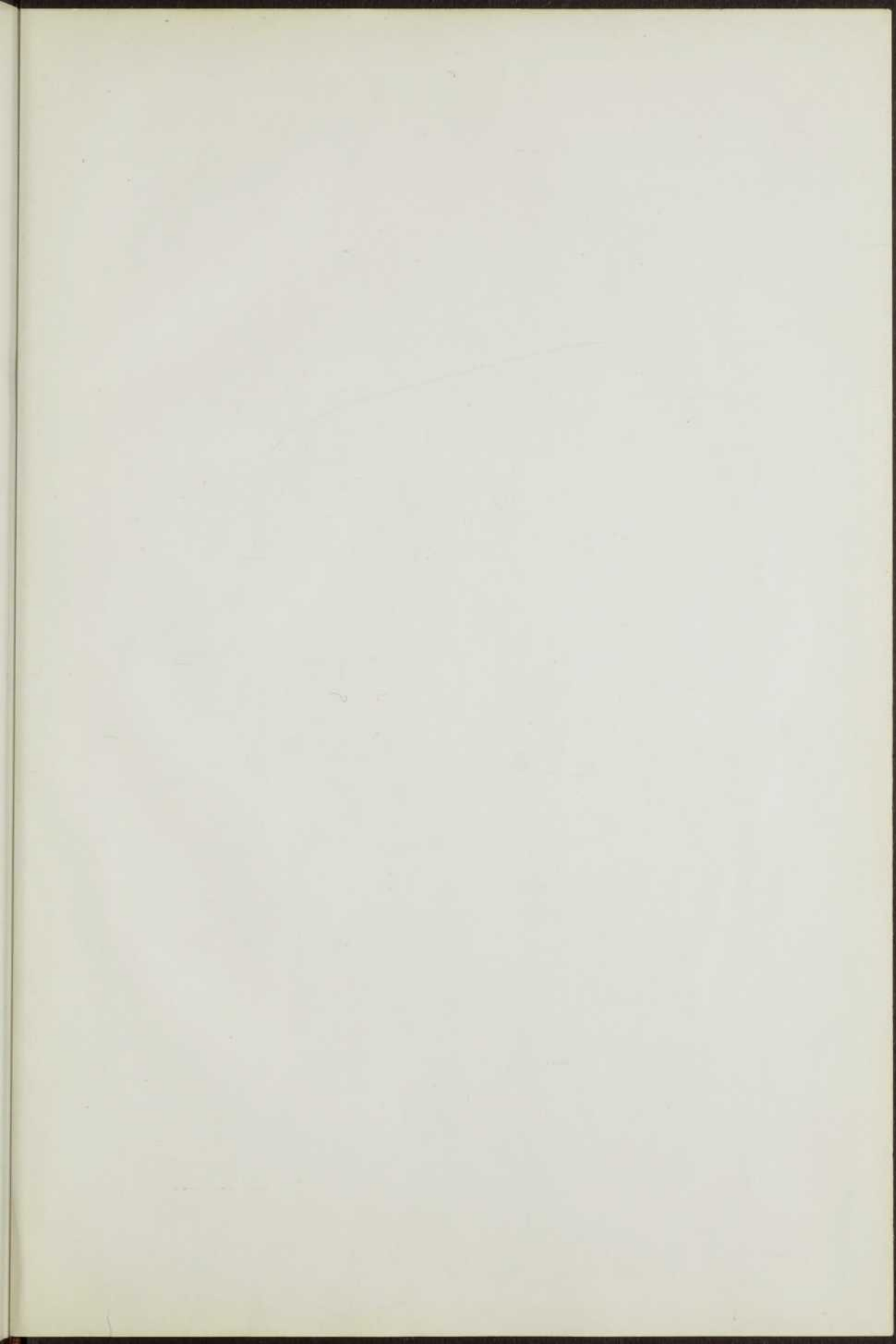
27. Hocquart au Min., 25 oct. 1729: C11A, 51: 53.

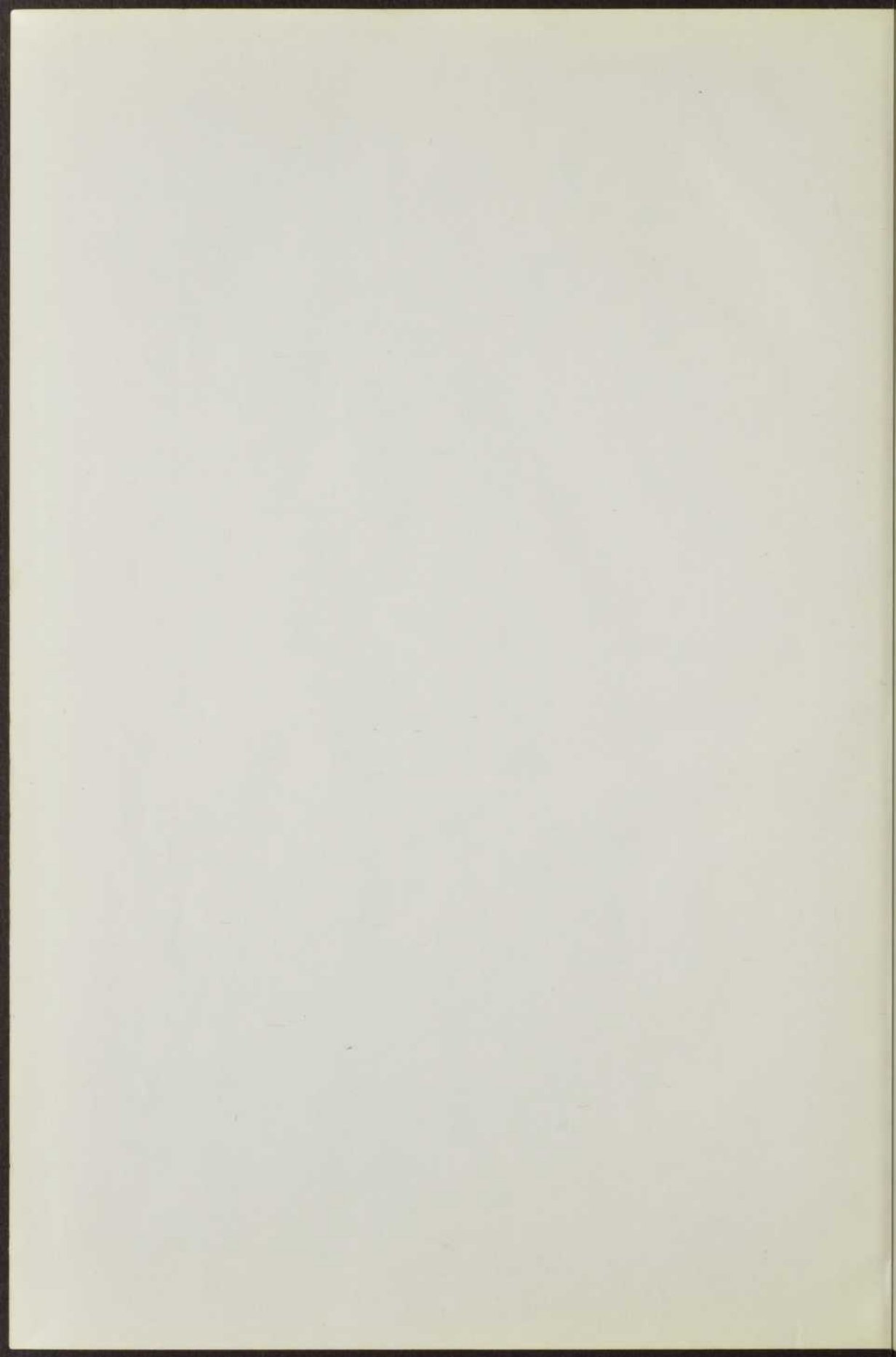
28. Hocquart au Min., 15 oct. 1735: C11A, 64, 106.

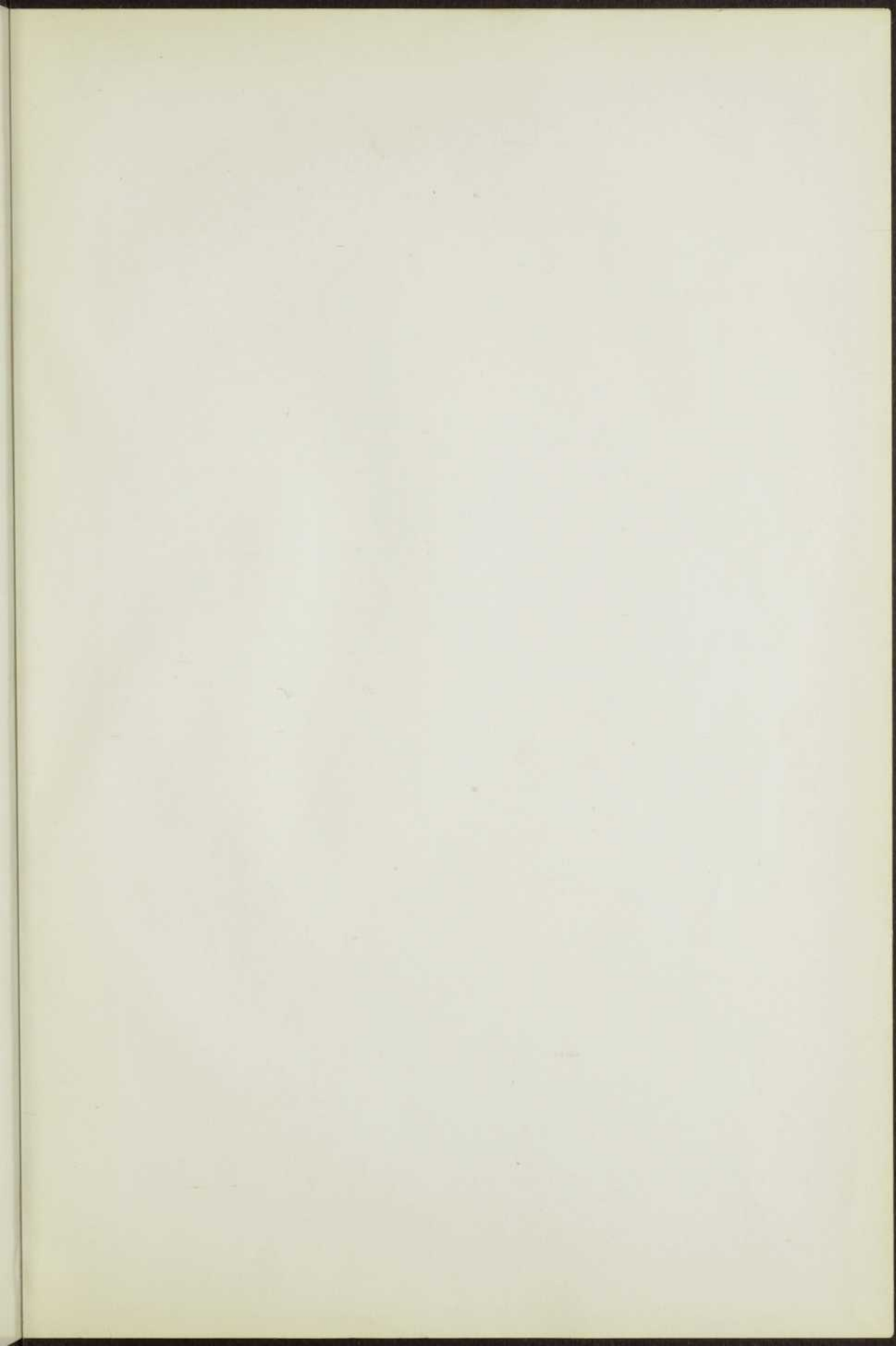
29. Mémoire sur le commerce, 1741: C11A, 76, 339.

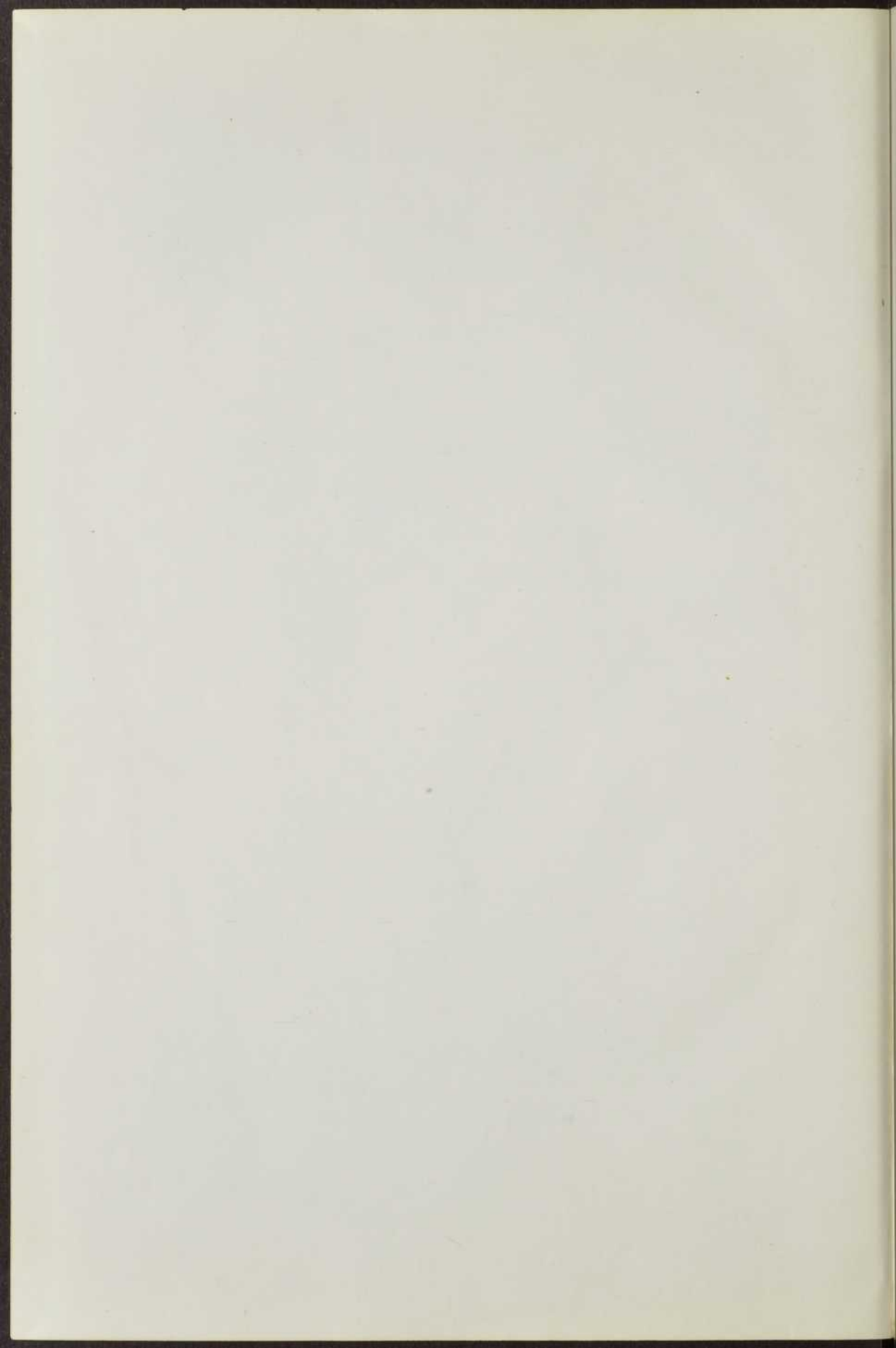
Ces réflexions sur les commerçants canadiens ne sont pas sans appel. Elles devront être contrôlées et vérifiées par les archives privées et les archives notariales. Mais d'ores et déjà ne pourrait-on pas supposer que l'émigration de quelques négociants en 1760 et la ruine de ceux qui sont restés dans la colonie — si ruine il y a — n'est qu'un aspect d'un problème beaucoup plus profond. En effet, supposons établis dans la colonie des bourgeois maîtres du grand commerce, possesseurs d'industries lucratives: qu'arrivera-t-il? Ils n'émigreront pas. L'habitant qui avait sa terre a-t-il émigré? La plupart de ceux qui ont émigré étaient des commis ou des associés de compagnies métropolitaines, des forains de passage, des fonctionnaires qui s'adonnaient au commerce, des Canadiens dont les activités étaient tributaires de celles des commerçants français et des fournitures militaires. L'absence d'une vigoureuse bourgeoisie canadienne-française en 1800 apparaît ainsi comme l'aboutissement du régime français, non pas comme une conséquence de la Conquête. Car le drame de la colonisation française au Canada, c'est de n'avoir pu former une bourgeoisie canadienne-française assise sur l'exploitation rationnelle des ressources naturelles du pays. Le commerce avec la métropole, les grandes pêcheries et le monopole de la vente du castor étaient aux mains des métropolitains, le chantier de construction navale et les Forges St-Maurice dans celles du roi.

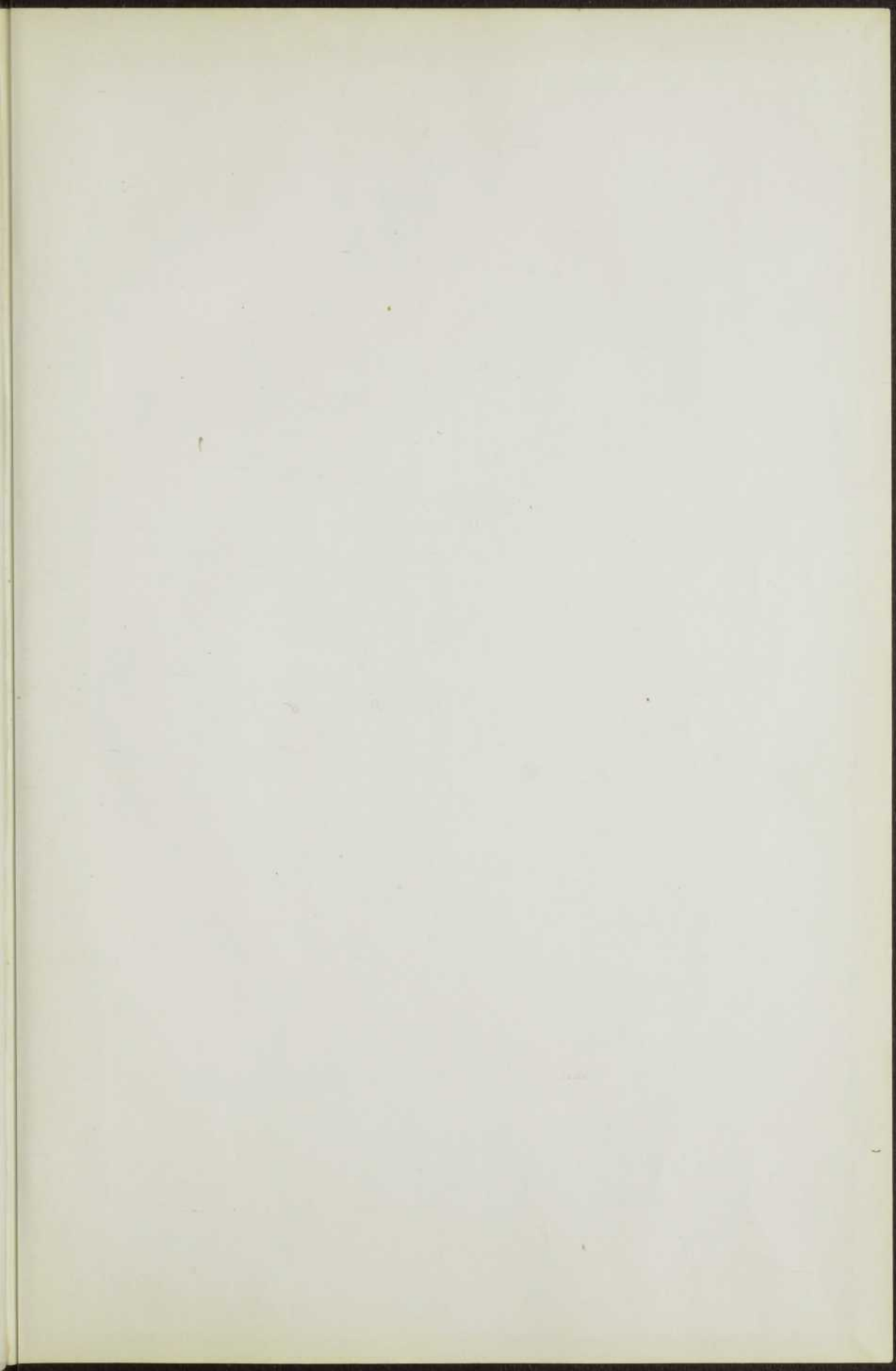
8191-104000
201-104000

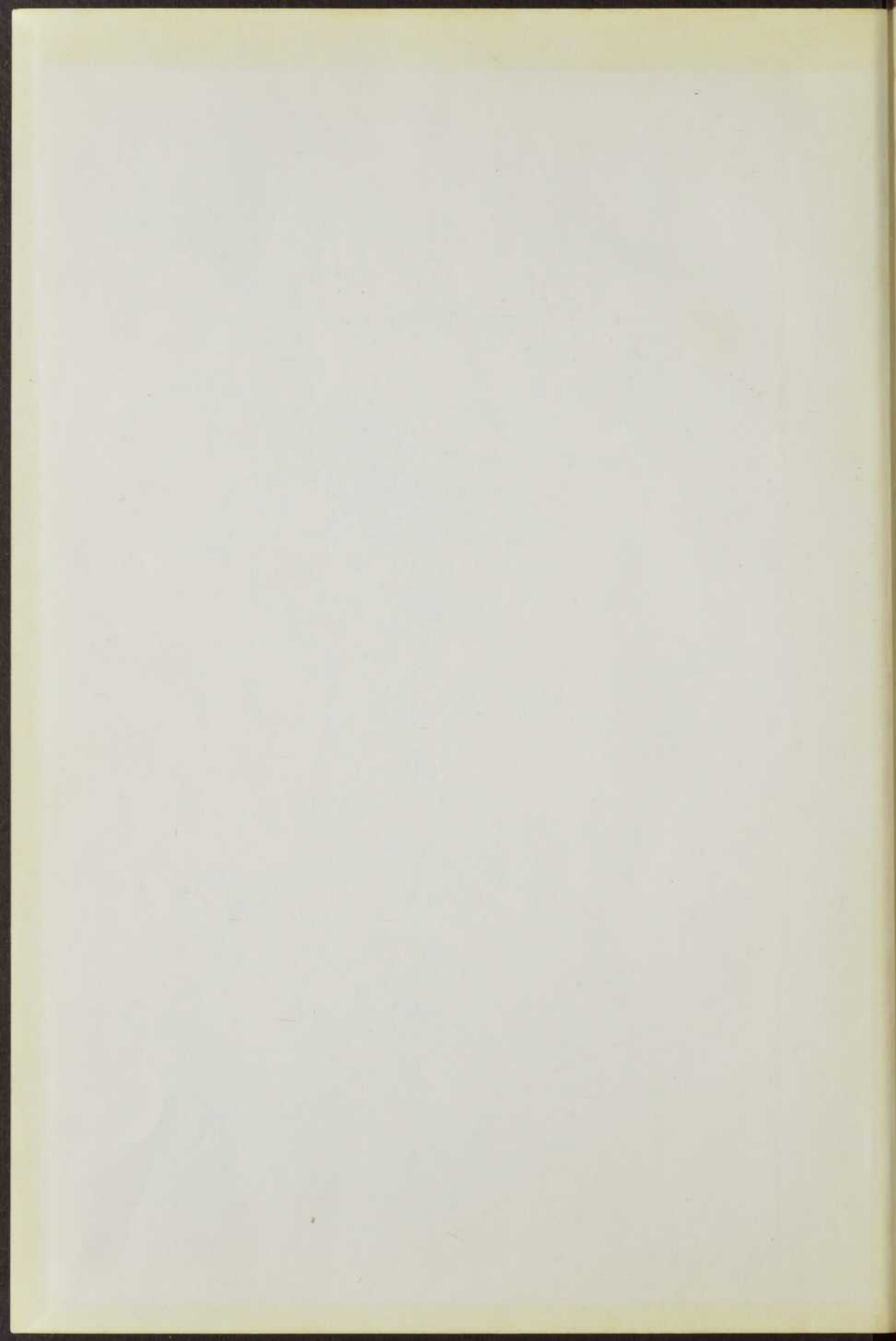


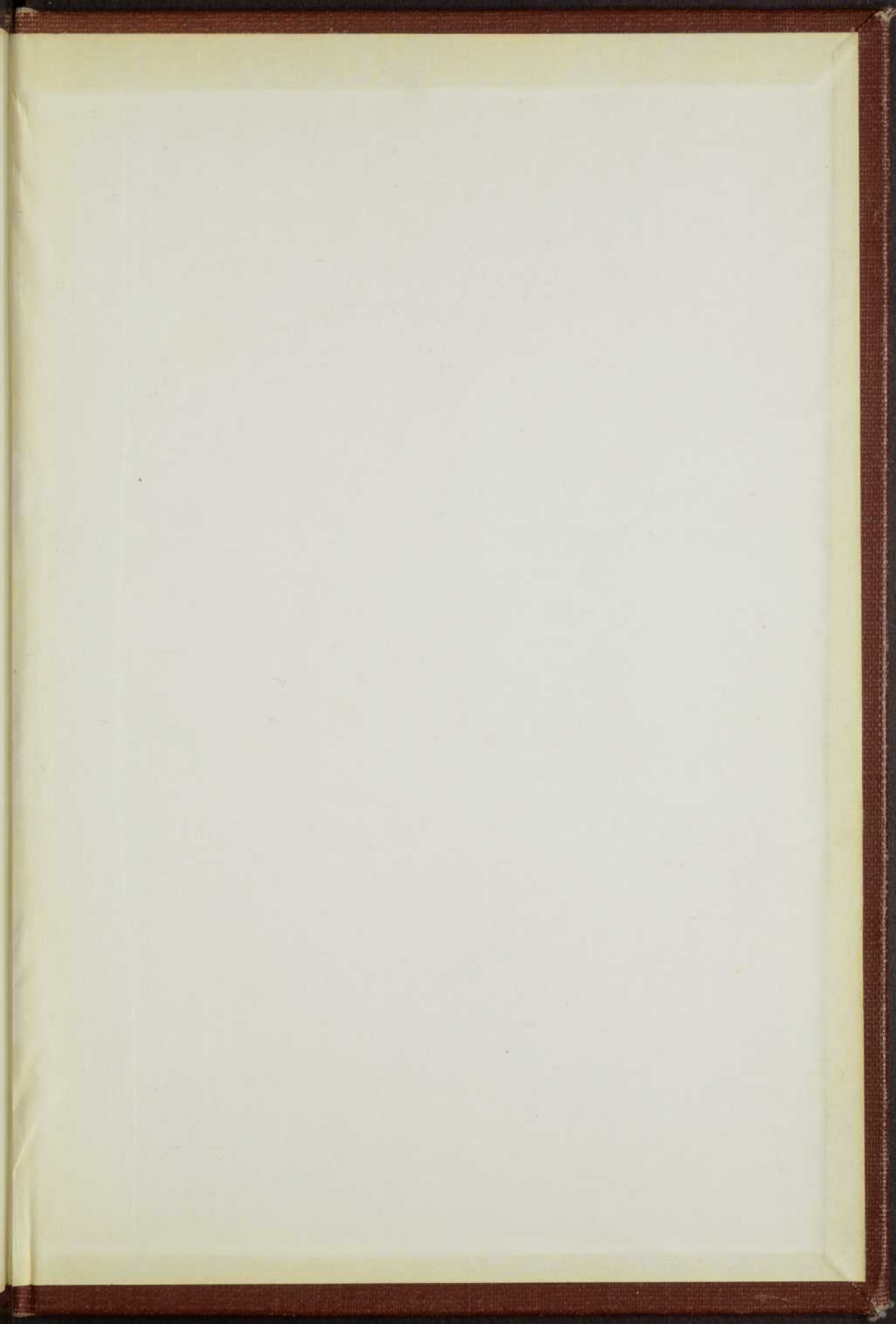












BNQ



000 334 846